

Actes du colloque international

Limoges, 22-23 novembre 2001

**L'ACCÈS
AUX RESSOURCES
FRANCOPHONES**

L'ACCÈS AUX RESSOURCES FRANCOPHONES

COLLOQUE INTERNATIONAL

LIMOGES, 22-23 NOVEMBRE 2001

Bibliothèque francophone multimédia, Ville de Limoges

Bibliothèque publique d'information, Centre Pompidou

S O M M A I R E

	Page
OUVERTURE DU COLLOQUE : L'ACCES AUX RESSOURCES FRANCOPHONES	
Allocution d'Alain Rodet, Député-Maire de Limoges	5
Allocution de Véronique Chatenay-Dolto, Directeur adjoint du Livre et de la Lecture	6
Allocution de Pietro Sicuro, Directeur de l'Institut des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Formation	8
Allocution de Gérald Grunberg, Directeur de la Bibliothèque Publique d'Information	9
Allocution d'Alain Duperrier, Directeur de la Bibliothèque francophone multimédia	11
L'ACCES AUX RESSOURCES DOCUMENTAIRES	
Table ronde N° 1. Les bibliothèques, état des lieux	13
Etat des fonds francophones, analyse du public et identification des besoins, actions favorisant l'accès aux ressources, moyens techniques disponibles	
Intervenants : Lise Bissonnette, Isabelle Dussert-Carbone, Yvette Lecomte, Saliou Mbaye, Jean-Marc Rod, Jacqueline Sanson - Modérateur : Alain Duperrier	
Table ronde N° 2. Quels outils francophones pour la documentation et la recherche ?	21
Etat des ressources et des besoins, analyse des évolutions, moyens techniques disponibles et envisageables	
Intervenants : Danielle Bouhajeb, Jean-Arthur Creff, Michèle Gendreau-Massaloux	
Modérateur : Gérald Grunberg	
Débat : comment améliorer l'accès aux ressources francophones ?	26
Synthèse du premier thème, par Jacques Chevrier	
CULTURES FRANCOPHONES: DIFFUSION ET MEDIATION	
Table ronde N° 3. L'édition et la Francophonie	29
Obstacles et progrès de l'édition du livre francophone selon les aires géographiques francophones	
Intervenants : Yves Bertrand, Guillaume Husson, Jean-Luc Outers, Denis Pryn	
Modérateur : Luc Pinhas	
Table ronde N° 4. Enseigner la littérature francophone	35
Place et impact de l'enseignement de la littérature francophone dans chaque pays	
Intervenants : Zahida Darwiche Jabbour, Daniel Delas, Dr Toby Garfitt, Marco Modenesi	
Modérateur : Chantal Stoï chita de Grandpré	
Table ronde N° 5. Médiation culturelle, Francophonie, Interculturalité	43
Actions et politiques engagées dans les lieux culturels d'expression francophone, coopération entre les centres culturels francophones, industries culturelles	
Intervenants : Marc Kohen, Françoise Kourilsky, Patrick Le Mauff, Michel Marian, Dany Martin	
Modérateur : Bernard Petterson	
MEDIAS ET FRANCOPHONIE	
Table ronde N° 6. Le rôle des médias	49
Rôle des médias, constitution de réseaux d'information, nouveaux contenus pour la francophonie	
Intervenants : Jeannette Magadoux, Dominique Martineau, Geneviève Piejut	
Modérateur : Patrick Chompré	
SYNTHESE DES TRAVAUX , par Alain Renaud	54
CLOTURE DES TRAVAUX , par Monique Boulestin, Adjointe au Maire de Limoges	55
ANNEXES : Bibliothèques francophones	
Centres de ressources - Table-ronde N° 1	57

OUVERTURE DU COLLOQUE : L'ACCÈS AUX RESSOURCES FRANCOPHONES

Allocution d'Alain Rodet
Député-Maire de Limoges

Mesdames, Messieurs, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue. Je tiens également à vous adresser des remerciements pour avoir bien voulu vous dégager de vos occupations habituelles et des obligations qui sont les vôtres pour venir ici, vous consacrer à un sujet aussi important. Mon propos sera délibérément très bref de façon à faire toute la place, ensuite, aux travaux qui vous réunissent.

Son thème, l'accès aux ressources francophones, est au cœur des préoccupations de tous ceux qui s'intéressent à la francophonie ou sont susceptibles de s'y intéresser. Nombreux sont les organismes et institutions qui se consacrent à la question francophone. Il est vrai que la complexité de cet environnement institutionnel peut rendre parfois les choses difficiles à aborder et à comprendre. Toutefois, la situation a quelque chose d'inévitable même si certains, - dont je ne suis pas -, en viennent à dire parfois que les structures de la francophonie sont, sinon concurrentes, du moins redondantes. Votre présence à ce colloque n'en est que plus méritoire. Aussi est-ce un réel plaisir et un grand honneur de vous accueillir à Limoges.

Le programme de ces journées, tel qu'il a été conçu par les initiateurs et porteurs de ce projet, est extrêmement ouvert. En effet, vous n'êtes pas ici comme les gardiens du temple. Vous avez des missions, des responsabilités, des projets dans d'autres domaines. Toutefois, de temps en temps, il est bon de prendre un peu de recul et de se mêler aux autres pour confronter les points de vue et échanger des idées.

Ce colloque ne sera donc pas celui des grandes prétentions et des petits projets. Il a été voulu comme un colloque "actif". Il se doit d'être l'occasion d'un véritable travail de fond. Je ne reviendrai pas sur la vocation francophone de la Ville de Limoges. La Francophonie à Limoges, c'est bien sûr le Festival International des Théâtres Francophones qui en est maintenant à sa 18ème édition. C'est aussi la Bibliothèque francophone multimédia et tous les projets dans lesquels elle s'engage en collaboration avec d'autres structures. Il s'agira de la Bibliothèque d'Alexandrie par exemple et de bien d'autres programmes sur lesquels elle travaille, avec RFI ou d'autres partenaires.

Si au cours de cette rencontre, vous pouviez nous aider à aller vers une francophonie de projets, je crois que vous feriez un travail extrêmement utile. Les échanges qui vont avoir lieu feront, je l'espère, l'objet d'actes par la suite, car je ne doute pas de l'intérêt de vos échanges. Une manifestation comme celle-ci est pleine de promesses pour la francophonie de demain.

Sans vouloir mélanger les genres, il est très intéressant de voir comment la France, et plus exactement le cinéma français, résiste particulièrement bien aujourd'hui au cinéma anglosaxon. Les succès de Jean-Pierre Jeunet et Audrey Tautou dans les salles américaines sont peut-être annonciateurs d'évolutions prometteuses. Toutefois, comme on dit en Limousin, avant toute projection vers l'avenir, il faut s'assurer d'abord des fondations.

Allocution de Véronique Chatenay-Dolto
Directeur adjoint du Livre et de la Lecture

Monsieur le Député-Maire,
Mesdames, Messieurs,

Je souhaiterais tout d'abord vous présenter les excuses de Jean-Sébastien Dupuit, directeur du livre et de la lecture, qui à son vif regret n'a pu venir lui-même ouvrir ce colloque ainsi qu'il l'avait prévu. Retenu à Paris où il doit intervenir devant le conseil des collectivités locales pour le développement culturel, il m'a chargée de vous présenter ses vœux de plein succès à vos travaux.

Il me semble tout à fait bienvenu d'étudier, d'un point de vue conceptuel autant que pratique, la question de l'accès aux ressources francophones. Je ne vous surprendrai pas en affirmant à quel point le sujet est vaste, le champ de la réflexion ouvert, quand bien même nous disposons de nombreux travaux qui éclairent nos débats, et en constatant avec vous, au seul énoncé des thèmes des tables rondes à venir, combien la problématique envisagée embrasse la totalité du champ d'intervention du Ministère de la culture et de la communication dans le domaine du livre et plus largement de la médiation des contenus culturels et informatifs en langue française, des bibliothèques aux médias en passant par l'édition, la diffusion et la création.

Je tiens à vous rassurer : je n'entreprendrai pas le relevé exhaustif des actions ministérielles du point de vue de l'accès aux ressources francophones. Je me félicite bien sûr de la qualité des intervenants, qui témoigne éloquemment du caractère stimulant de notre sujet d'étude, et je me réjouis de pouvoir profiter, dans le cours très prenant de la vie administrative, de cette journée d'étude, puisque je serai malheureusement contrainte de repartir dès ce soir. Pour autant, la direction du livre restera présente : mes collaborateurs Guillaume Husson et Jean-Arthur Creff doivent d'ailleurs intervenir ès qualités dans le cadre de ce colloque, et c'est là la raison pour laquelle je n'abstiendrai de m'exprimer sur les sujets qu'ils traiteront.

Je souhaiterais insister, en ouverture, sur deux thèmes qui me paraissent prioritaires. Le premier relève de la notion de réseau et de partenariat solidaire. Il me semble très significatif que le sujet qui nous rassemble aujourd'hui résulte d'un partenariat entre la Bibliothèque publique d'information et une grande bibliothèque en région, celle de Limoges. Mais il est frappant de voir qu'il s'agit tout autant d'un partage de savoirs et de questionnements avec la Bibliothèque nationale de France, et d'importantes institutions documentaires francophones de par le monde. Il s'agit enfin d'un contact fructueux avec des personnalités de l'université et des médias.

Je vois dans l'organisation et la composition elles-mêmes de ce colloque une première réponse : penser l'accès aux ressources francophones ne peut s'entendre qu'en termes de réseau et d'échanges, à la fois humains et institutionnels.

Je ne prendrai qu'un seul exemple, celui des bibliothèques, à la fois en tant que " gardiennes ", si j'ose dire, des ressources francophones, dépositaires, ainsi qu'on a pu l'écrire, de la mémoire de l'avenir, et en tant que " lieux-ressources ", en jouant sur les mots, dans la mesure où elles donnent accès aux richesses documentaires qu'elles préservent.

Ainsi, il est primordial que les bibliothèques francophones non seulement accueillent physiquement les usagers qui souhaitent accéder à ces ressources, mais diffusent des contenus en utilisant les moyens que nous apportent les progrès technologiques, à savoir la numérisation d'une part, la communication à distance via les réseaux électroniques d'autre part. Mais il est tout aussi fondamental que se développent encore davantage les opérations d'échanges entre bibliothèques, sous une forme institutionnelle ou pas.

Pour la Direction du livre et de la lecture, il est donc logique que la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque publique d'information participent pleinement à ce fonctionnement en réseau, à la fois avec des partenaires géographiquement localisés hors de France, mais aussi avec des institutions documentaires situées sur le territoire français.

C'est pourquoi, Monsieur le Député-Maire, il me paraît tout aussi significatif et logique que ce colloque se déroule au sein de la bibliothèque francophone multimédia de votre ville, pôle associé de la Bibliothèque nationale de France et partenaire privilégié de la Bibliothèque publique d'information dans son domaine de spécialité.

De ce point de vue, la bibliothèque municipale à vocation régionale de Limoges, édifiée dans le cadre du programme exceptionnel lancé par l'Etat en 1992, joue pleinement son rôle de pôle de ressources. Et c'est au cœur du magnifique bâtiment conçu par Pierre Riboulet que je trouve le symbole de la deuxième partie de mon propos : la splendide tapisserie d'Aubusson bleu et or due au talent de Rachid Koraichi.

Vous savez que les fils de soie en rassemblent savamment, outre des éléments symboliques très forts, des modèles d'écriture de cultures différentes, et que cette tapisserie constitue un hymne monumental à la francophonie, une " oeuvre d'ouverture [...] pour concrétiser la force des liens existant entre les hommes, quels qu'ils soient et d'où qu'ils soient ", pour reprendre les mots mêmes de l'artiste, et qui partagent une langue, le français, et toutes ses variantes.

Il est évident que la mondialisation des échanges, à commencer par le domaine économique, comporte le risque d'une banalisation culturelle, et en tout cas entraîne la généralisation, sans porter de jugement de valeur, d'une langue internationale standard bien éloignée de la richesse et de la complexité de sa matrice originelle. Je n'oserai énoncer devant vous un tel truisme s'il ne s'agissait de resituer la toile de fond, en quelque sorte, de ce colloque.

Les spécialistes nous apprennent dans le même temps que chaque jour meurent des langues, et donc des cultures, avec leurs derniers locuteurs. Eh bien, par-delà toute recherche de définition d'un concept aussi foisonnant que celui de francophonie, je suis tentée de dire que la question de l'accès aux ressources francophones, ou plus explicitement peut-être du développement de cet accès, représente une contribution essentielle à la diversité culturelle.

Et c'est dans ce cadre général, me semble-t-il, que ces deux journées de travail prennent tout leur sens : deux chaînes de solidarité doivent encore être renforcées, l'une entre tous les locuteurs francophones, l'autre entre tous les acteurs de la francophonie, des créateurs aux diffuseurs... et aux conservateurs des ressources francophones.

Nous pressentons bien à cet égard que la tâche est immense et d'une certaine manière sans fin, tant que perdurera l'usage du français, que des créateurs continueront à en explorer les potentialités, et que des informations, quel qu'en soit le support matériel, continueront à être produites, diffusées et stockées dans cette langue.

C'est pour cette raison que le programme gouvernemental pour la société de l'information, lancé dès 1997, accorde une place toute particulière à la production de contenus numériques francophones, car c'est là, sans aucun doute, l'enjeu premier, en termes d'accès aux ressources, qui se pose à nous dans la société de l'information. Je sais que d'autres programmes, de nature similaire, sont en cours dans d'autres pays francophones.

Je forme le vœu que ces deux trop courtes journées constituent pour nous un tremplin supplémentaire pour conforter et coordonner davantage encore nos efforts dans ce but. Je vous remercie de votre attention.

Allocution de Pietro Sicuro

Directeur de l'Institut des Nouvelles Technologies
de l'Information et de la Formation

Chers amis, je tiens à vous remercier et à remercier les organisateurs de ce colloque pour avoir associé l'Agence de la Francophonie aux échanges qui vont avoir lieu ici.

Pendant ces deux journées, vous aurez à débattre d'une problématique très importante pour la francophonie : l'accès aux ressources francophones. Vous allez traiter des différentes dimensions, culturelles, économiques, linguistiques et sociales, relatives à cette problématique. Auparavant, il me semble important de rappeler ce que peut être la francophonie.

Vous êtes conscients, comme moi, que la Francophonie est extrêmement contrastée. Elle regroupe une cinquantaine de pays. Parmi eux, la France, le Canada, la Belgique, le Québec, la Suisse sont des pays riches. Toutefois, il ne faut surtout pas oublier que la Francophonie comprend aussi 24 pays parmi les moins avancés de cette planète.

Dans cette salle, se trouvent en majorité des personnes venues des pays les plus riches. Seulement quelques personnes viennent des pays les moins avancés. Ceci est très important. Le regard porté sur la problématique des ressources francophones n'est pas du tout le même selon qu'on appartient à un pays riche ou à un pays pauvre. Je crois qu'il vous faudra conserver en permanence cette idée en arrière plan de la problématique dont vous allez débattre.

Bien sûr, dans les pays du Sud, on entend donner résonance à notre imaginaire, à nos savoir-faire, souvent au travers d'œuvres culturelles, au premier rang desquelles se trouve le livre. Avec le livre, il n'y a pas de compromis comme dans le domaine de la télévision ou du cinéma par exemple. Dans une logique télévisuelle ou cinématographique, il faut répondre à des impératifs commerciaux, s'inscrire dans des grands circuits de distributions. Pour le livre, il existe tout de même des problématiques de diffusion, d'édition, d'accès à des droits ou à des territoires donnés. Il faut trouver un moyen de rendre disponibles les créations culturelles du Sud dans les pays du Nord. Il ne convient pas seulement de voir comment les œuvres des pays du Nord peuvent devenir accessibles pour les pays du Sud.

Les données du débat se modifient, aujourd'hui, avec le passage à ce qu'on appelle la société d'information. Internet donne notamment accès à des livres, des écrits de toutes sortes. C'est aussi un nouveau moyen de s'exprimer. Il est vrai que tout le monde ne dispose pas des ordinateurs permettant d'accéder à ces écrits ou, tout au moins, à des listes bibliographiques qui rendent compte de ce qui existe. Malgré cela, il me semble que ces nouveaux moyens représentent véritablement une voie à suivre.

L'individu, qui se voit offrir un accès plus facile à des ressources francophones, peut mieux se placer en position de choix. Ceci est essentiel, pour nous, au sein de la Francophonie. C'est pourquoi nous essayons de rendre ces outils disponibles grâce, notamment, à un coût accessible. Nous mettons ainsi en œuvre des programmes concernant le livre. Nous conduisons des politiques et des actions dans le domaine de la culture, dans celui des technologies et de la formation. Cependant, ces actions sont petites. Elles ne peuvent avoir d'effet sans une approche concertée entre toutes les institutions du domaine, les politiques nationales, les coopérations bilatérales, sans des synergies avec d'autres organisations internationales.

Vous allez donc débattre de toutes ces questions. Le groupe que vous formez ne constitue qu'un échantillon de tous les acteurs du milieu francophone. Toutefois, il vous sera peut-être possible d'identifier, ensemble, deux ou trois actions pouvant être communes et significatives. Si tel était le cas, la Francophonie essaierait de vous accompagner, au mieux de ses possibilités. Je tiens à vous remercier encore. Je souhaite que le travail qui va être le vôtre, au cours de ces journées, soit fructueux.

Allocution de Gérald Grunberg
Directeur de la Bibliothèque Publique d'Information

Monsieur le Député-Maire, Mesdames, Messieurs, Chers collègues et chers amis, il y a beaucoup de motifs de satisfaction à ouvrir aujourd'hui ce colloque consacré à l'accès aux ressources francophones dans les domaines du savoir, de l'information, de la culture.

Tout d'abord, parce que c'est la poursuite et le juste retour des nombreuses manifestations qui avaient eu lieu au printemps à l'initiative du Centre Pompidou et de la région Limousin pour le plus grand bonheur des visiteurs du Centre qui avaient pu alors découvrir la richesse des artistes, écrivains, créateurs de cette région. En proposant à la BFM de Limoges d'organiser une nouvelle rencontre à l'automne, mais cette fois en Limousin, la BPI ne faisait pas que rendre la politesse. Elle exprimait surtout sa volonté qu'au-delà d'une série d'initiatives ponctuelles, se nouent des liens solides d'une coopération durable entre une bibliothèque municipale à vocation régionale, qui est aujourd'hui une des réussites les plus achevées des bibliothèques françaises, et la BPI qui, pour exemplaire qu'elle demeure dans le paysage français de la lecture publique, ne peut plus se penser aujourd'hui comme pouvant continuer à exercer seule son magistère. C'est ainsi qu'en janvier prochain nous lancerons avec l'aide de la DLL une mission pour définir un programme de coopération entre la BPI et les bibliothèques publiques de notre pays. Ce programme déterminera probablement des formes très diversifiées de coopération allant de modalités communes pour faciliter l'accès à l'information en ligne dans les bibliothèques petites et moyennes, jusqu'à des actions beaucoup plus bilatérales et spécifiques avec les grands établissements.

C'est d'une certaine façon ce que nous inaugurons et anticipons ici avec la BFM de Limoges de manière tout à fait pragmatique mais tout à fait déterminée. Il faut dire que sur le terrain de la francophonie, nous ne pouvons pas nous manquer. Non seulement parce que parmi les nombreux domaines d'excellence de la BFM le thème de la francophonie a un relief tout particulier, non seulement parce que la BPI a depuis plusieurs années, grâce à son service des relations internationales, acquis un statut de quasi-opérateur en francophonie en multipliant les échanges, les séminaires, les formations (colloque de Beyrouth en juin 2001) mais aussi parce que nous avons déjà, avec Alain Duperrier, une expérience réussie de travail en commun. Vous me permettrez d'en dire deux mots. J'étais en poste à Alexandrie en tant que conseiller auprès du directeur de la future bibliothèque et je cherchais des bibliothèques pour accueillir en stage des collègues bibliothécaires égyptiens. C'est très vite auprès de la ville de Limoges que j'ai trouvé non seulement un accueil très chaleureux à cette idée mais aussi une volonté sans égale de la mettre en oeuvre dans des conditions de professionnalisme exemplaire. Au point qu'une collègue de la bibliothèque de Limoges est venue passer huit jours à Alexandrie pour s'imprégner des réalités locales et préparer ainsi au mieux l'accueil de nos collègues égyptiens. Dans un pays que l'on accuse, parfois à juste titre, de ne pas savoir accueillir les étrangers, voilà une démarche qui devrait faire école. J'ajoute que tous les collègues égyptiens qui sont depuis venus en stage ici sont repartis enchantés. Deux viendront encore ici, adressés par la BPI et la CNFU, dès la semaine prochaine.

Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, personne ne s'étonnera que vous ayez accepté de développer encore la coopération entre nos institutions en nous permettant, BFM et BPI, d'organiser dans votre ville ce colloque international. Soyez-en néanmoins très chaleureusement remercié, ainsi que tous les services municipaux qui auront contribué à cette manifestation, en premier lieu l'équipe de la BFM. Mes remerciements iront tout aussi naturellement à la DLL qui finance pour l'essentiel ce colloque, à la DRAC qui a apporté son soutien, à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie dont la subvention a permis d'inviter quelques collègues étrangers et, bien sûr, à mes collègues de la BPI qui ont beaucoup travaillé à la réussite de cette manifestation.

Pourquoi avons-nous choisi ce thème de l'accès aux ressources francophones ? J'ai découvert à Alexandrie la richesse de la francophonie, la diversité des identités culturelles dont elle témoigne et les efforts des principaux opérateurs pour rendre accessible et faire vivre cette diversité. Je me suis aussi rendu compte que ces efforts étaient mal connus, même des professionnels que sont les bibliothécaires et documentalistes de notre pays qui ne connaissent pas nécessairement l'incomparable panorama des ressources développées par l'organisation internationale de la francophonie et ses opérateurs. Notre premier souci a donc été de dresser ce panorama et de l'élargir aux questions de création, de diffusion, d'enseignement et de médiation.

Merci aux très nombreuses personnalités qui ont répondu à notre invitation pour aborder chacun de ces thèmes. Leur présence est le plus précieux des encouragements à donner enfin toute sa place dans nos bibliothèques et centres de documentation à ce bien commun, irremplaçable pour le maintien de nos identités culturelles, qu'est la Francophonie.

Allocution d'Alain Duperrier

Directeur de la Bibliothèque francophone multimédia de Limoges

Monsieur le Député-Maire, Madame l'Adjointe au Maire, Madame la Directrice-adjointe du Livre et de la Lecture, Mesdames et messieurs, chers collègues, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à la Bibliothèque francophone multimédia, bibliothèque municipale de la Ville de Limoges installée sur son nouveau site depuis désormais trois ans. Permettez-moi de vous dire combien ce colloque est symbolique de l'action entreprise ici et à ce titre, j'ai quelques reconnaissances et remerciements à exprimer :

Chronologiquement, d'abord au Ministère de la Culture et de la Communication, Direction du Livre et de la lecture, qui a merveilleusement accompagné le projet de la collectivité pour la construction de ce nouvel équipement, l'inscrivant dans sa politique de " Bibliothèques Municipales à Vocations Régionales ", politique d'aménagement du territoire français définie à l'adresse des Maires des capitales de région en vu de la mise en oeuvre de " grandes bibliothèques " de références, maillage national dynamique qui je crois porte déjà ses fruits.

Ma seconde reconnaissance va à la Bibliothèque Nationale de France et à ses représentants. Imaginant une vocation " francophone " au projet de la Bfm, vocation assise sur les excellences développées à Limoges, tant par l'existence depuis 1984 du Festival international des théâtres francophones en Limousin, que par la dispense à l'Université d'un enseignement de haute qualité dans le domaine des littératures francophones, la Ville de Limoges enrichissait le projet Bfm d'une belle ambition : la constitution d'une bibliothèque unique en son genre, spécialisée dans le domaine des littératures francophones. Aussi, dans le cadre de sa politique de pôles associés en région, la Bibliothèque Nationale de France a reconnu cette spécificité, et labellisé le " pôle francophone de Limoges " " pôle associé à la BNF " dans les domaines du théâtre et de la poésie francophones. Ce pôle, outre la Bfm est constitué par le Festival international des théâtres francophones en Limousin, l'Université de Limoges, le CRDP, Le Centre Limousin des Films francophones. La BNF apporte à la Bfm dans le cadre de sa politique nationale un soutien financier annuel pour la constitution et la valorisation de ses collections de littératures francophones, coopération également lisible par le signalement dynamique de la Bfm à partir des outils que la Bibliothèque Nationale propose à ses publics. Madame la Directrice-Adjointe, nous sommes heureux de cette collaboration avec votre si prestigieuse institution, bibliothèque de référence, notre institution nationale, à tous et à chacun.

Enfin, notre reconnaissance va à notre partenaire pour l'organisation de ce colloque, la Bibliothèque publique d'information qui en a eu l'initiative. Sans son investissement, ce rendezvous n'aurait pas vu le jour. Proche des préoccupations qui sont les nôtres ici à Limoges, son directeur Monsieur Gérard Grunberg a sollicité notre collaboration. J'estime, de la part d'une si remarquable institution, le modèle français pour les bibliothèques de lecture publique, que cette démarche de partenariat, que ce regard tourné vers les régions, sont exemplaires d'un état d'esprit, l'état d'esprit Bpi, sont également exemplaires de la notion de réseaux qui de plus en plus anime avec pertinence le monde des bibliothèques. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que nous avons l'occasion de collaborer ensemble, tant avec la Bpi qu'avec Monsieur Gérard Grunberg, en témoigne par exemple la présence parmi nous de deux stagiaires de la Bibliotheca Alexandrina, grande bibliothèque d'Alexandrie, avec laquelle la Bfm est jumelée. Mes remerciements vont également aux équipes qui ont collaboré pour la mise en oeuvre de ce colloque : Madame Souad Hubert, responsable des relations internationales de la Bpi, ainsi que les collègues de son service; Madame Chantal Stoichita de Grandpré, chargée de mission pour la francophonie à la Bfm, ainsi que les bibliothécaires de son pôle; également Monsieur Jean Souillat, prédécesseur de Madame Stoichita de Grandpré, qui a largement contribué à la légitimité nationale du pôle francophone de Limoges.

Notre complicité avec l'équipe de la Bpi ne se limite pas au seul principe de l'organisation de ce colloque, mais s'étend bien évidemment à son fondement, à son contenu. Immédiatement, une convergence de points de vues est apparue, une multitude d'interrogations partagées, qui nous ont permis l'élaboration de ce programme. Un large

panorama des différents acteurs de la diffusion des cultures francophones a répondu favorablement à notre sollicitation, permettant la proposition de tables rondes très riches, ce dont je vous sais tous gré. Il s'agit bien de devoir brosser un paysage des positionnements et interventions des différentes institutions en charge de la promotion de la francophonie, des centres de ressources documentaires (bibliothèques, éditeurs, libraires, médias...), du monde de la recherche et de l'enseignement, des lieux de diffusion culturelle (théâtres, maisons de la culture, festivals...) et de s'interroger sur les synergies existantes ou à développer entre ces acteurs, sur les idées ou moyens à mettre en oeuvre pour rendre encore plus pertinents et efficaces tous ces programmes.

Mais pourquoi alors ce besoin communément exprimé par la Bpi et la Bfm de devoir échanger sur la composition de ce paysage? Pourquoi ce besoin de communication? Préparant cette brève allocution, me revenait l'image de la mosaïque gallo-romaine replacée par l'architecte au cœur de la bibliothèque de Limoges. Peut-être l'idée que, bien qu'ayant connaissance de nombre de pièces, très belles, qui composent la mosaïque des acteurs francophones, tant d'éléments témoins d'une grande diversité et d'une grande richesse, l'image de cette mosaïque dans son ensemble m'échappait. Comme s'il restait encore à rassembler, ou à fabriquer quelques tesselles pour composer une figure cohérente, presque un emblème. D'une mosaïque à un tissu ou à une toile, physique ou numérique, des trames sont à élaborer, des liens à consolider, des échanges et des partages de compétences à mettre en oeuvre. Dans le fond, cette interrogation est peut-être simplement révélatrice de l'état de conscience dans la population française de l'idée de francophonie, conscience qui est peut-être insuffisamment forte, moins forte que dans d'autres pays francophones. Ce peut-être une question d'éducation, c'est à tout coup une question de culture. Alors, il me semble qu'il nous revient la responsabilité de renforcer ce sentiment, qu'il nous revient une responsabilité d'efficacité, à tous et à chacun, de faire en sorte que le sentiment d'appartenance à une communauté francophone soit partagé par un plus grand nombre, soit partagé par tous et devienne pour chacun, en sa conscience, tant l'affaire de la communauté que celle de son propre ministère, dans l'acception ancienne et intime du mot ministère. Telle est la proposition que j'émetts pour ces deux journées de réflexions, une proposition certes ambitieuse, voire idéaliste, mais essentiellement construite dans un esprit d'écoute et de respect rendu aux intervenants de grande qualité qui ont accepté de participer à ce colloque.

Permettez-moi de vous souhaiter des échanges

L'ACCÈS AUX RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Table ronde N°1 : Les bibliothèques, état des lieux

Etat des fonds francophones, analyse du public et identification des besoins, actions favorisant l'accès aux ressources, moyens techniques disponibles

- Intervenants :
- **Lise Bissonnette**, Directrice de la Grande Bibliothèque du Québec
 - **Isabelle Dussert-Carbone**, Adjointe au Directeur de la Bibliothèque Publique d'information
 - **Yvette Lecomte**, Directrice du Service de la Lecture Publique, Ministère de la Communauté française de Belgique
 - **Saliou Mbaye**, Directeur des Archives nationales du Sénégal
 - **Jean-Marc Rod**, Chef de la section des services aux usagers de la Bibliothèque nationale de Suisse
 - **Jacqueline Sanson**, Directeur Adjoint de la Bibliothèque nationale de France
- Modérateur :
- **Alain Duperrier**, Directeur de la Bibliothèque francophone multimédia de la ville de Limoges

Alain Duperrier :

Cette table ronde réunit des personnalités venant d'horizons géographiques aussi divers que l'Afrique, le continent Nord américain et l'Europe. Son objet sera de voir comment, les uns et les autres, responsables d'institutions en charge de ressources francophones, nous nous sommes appropriés la notion de francophonie. Quelle définition en donnons-nous ? Quels enjeux lui reconnaissons-nous ?

Pour introduire ces questions, je suggérerai une définition de la francophonie littéraire, celle qui nous sert quotidiennement d'outil de travail à la Bfm. Elle ne saurait répondre à toutes les interrogations que comporte cette notion et qui, au demeurant, restent les nôtres. Toutefois, elle est un cadre qui nous permet d'animer le pôle francophone de la Bibliothèque de la Ville de Limoges.

Département spécialisé dans le domaine des littératures francophones, associé à la Bibliothèque nationale de France pour le théâtre et la poésie, ce pôle a vocation à acquérir, conserver et mettre à disposition des chercheurs des documents dits francophones

L'un des modes d'acquisition est l'achat, via un réseau de correspondants à l'étranger, de documents par ailleurs introuvables dans les bibliothèques françaises. Certaines acquisitions se font en dehors du circuit commercial classique, grâce à des dons, parfois venus de bibliothèques privées ou l'échange avec des structures comme le Festival International des Théâtres Francophones en Limousin, le Centre des Auteurs Dramatiques de Québec, le Centre WallonieBruxelles, Radio France Internationale ou la Radio Suisse Romande. Les documents acquis sont ajoutés à notre catalogue informatique, et pour certains, numérisés et proposés sous forme d'extraits sur Internet.

La Bfm travaille aussi à la mise en oeuvre d'outils et moyens nouveaux, comme ce service qu'elle mettra en ligne d'ici quelques semaines : le prêt à l'international de ses ressources, via Internet et le réseau des cartes bancaires.

Le pôle francophone de la Bfm est également producteur d'émissions et documents originaux.

Pour nous donc, un auteur francophone est un auteur étranger qui écrit directement en langue française, sans l'aide d'un traducteur. S'il est français, il sera un auteur pouvant légitimement se réclamer d'une double appartenance culturelle, ce qui se comprend aisément pour les littératures antillaises, par exemple, mais également pour les auteurs naturalisés français, dont l'écriture porte l'empreinte de leur culture d'origine. Ceci signifie que nous excluons totalement de notre définition les littératures de l'hexagone.

Cette approche vous heurte-t-elle ?

Jean-Marc Rod :

J'admets tout à fait votre définition. Toutefois, la Suisse romande étant un très petit territoire, nous ne pouvons dire qu'il existe, à proprement parler, une littérature suisse romande. Nous estimons plutôt que nous faisons partie d'un ensemble plus grand qui est celui de la francophonie.

Yvette Lecomte :

Nous aimerions bien travailler sur la distinction que vous proposez. Pour des raisons symboliques et des raisons de marché, nous sommes fortement tournés vers la France. Pourtant, une étiquette nous répertorie en tant que littérature non française, donc francophone. Nous avons été surpris par les débats qui ont eu lieu à la BNF. Concernant les règles de classification, ils ont vraiment posé la question de savoir où ranger les auteurs francophones de l'hexagone.

Notre point de vue est que nous faisons partie de la francophonie et que nos liens avec les littératures de l'hexagone sont extrêmement forts. Beaucoup de nos auteurs sont édités en France.

Alain Duperrier :

Il est vrai qu'à la Bfm de Limoges, ces auteurs belges édités en France seront considérés comme francophones.

Saliou Mbaye :

Je suis tout à fait d'accord avec la définition qui a été donnée de la francophonie. Toutefois, au Sénégal, où le français est la langue officielle, la situation linguistique reste diverse. L'édition n'est pas très forte. Dans ce contexte, notre notion du sénégalien, est assez vaste. Les publications d'un auteur sénégalais seront considérées comme sénégalaises, tout comme celles qui sont éditées sur le sol sénégalais et celles qui traitent du Sénégal. Finalement, notre corpus bibliographique est beaucoup plus important concernant l'Afrique que le corpus francophone lui-même.

Alain Duperrier :

Distinguez-vous ce dernier par un marquage particulier ?

Saliou Mbaye :

Nous ne procédons pas à un marquage spécifique. Pourtant, nous travaillons beaucoup avec les auteurs francophones puisque nous travaillons beaucoup pour le sénégalien et avec l'Afrique de l'Ouest, l'ancienne A-OF, qui est francophone. Bien sûr, cela tient aussi à des raisons historiques. Nous avons cependant une vision assez large de tout ce qui peut être d'essence sénégalaise.

Lise Bissonnette :

Tout d'abord, je préciserai que, pour l'avoir visitée, il y a trois ans, grâce à la Bpi, je ne me sens pas tellement étrangère à la bibliothèque de Limoges. Elle est, en effet, celle qui nous a le plus inspirés dans notre concours international d'architecture en vue de la construction de la Grande Bibliothèque du Québec. Si celle-ci n'existe pas encore, le processus d'absorption de notre Bibliothèque nationale par la Grande Bibliothèque a pourtant déjà commencé.

Notre Bibliothèque nationale est essentiellement centrée sur les productions québécoises, le patrimoine québécois et ce qui est relatif au Québec. Nous regrettons l'étroitesse de cette définition. Aussi, au sein de la nouvelle bibliothèque qui sera Bibliothèque nationale mais aussi une très grande bibliothèque publique de prêt, nous aurons à cœur d'élargir de façon considérable le corpus des documents proposés au public.

Pour nous, les littératures de la francophonie sont extrêmement importantes. Notre passion pour ce phénomène et les réseaux francophones nous en feront faire, dans cette perspective d'élargissement, un axe de développement majeur.

La littérature québécoise étant récente, grand nombre de Québécois ont grandi avec la littérature française et il reste entendu que la littérature française sera toujours notre berceau. Mais une conception nouvelle offrira une vision élargie dans la diversité de la francophonie.

Alain Duperrier :

Qu'en est-il, maintenant, pour les institutions françaises ?

Jacqueline Sanson :

La question n'est peut-être pas de savoir si nous faisons bien ou non avec la définition qui a été présentée. Elle est peut-être davantage de savoir si le lecteur se repère dans l'offre proposée.

Par le passé, à la Bibliothèque nationale, les collections n'étaient pas conservées en magasin en fonction d'un statut linguistique. Le classement s'opérait par sujets, toutes langues confondues, qu'il s'agisse de documents français, francophones ou étrangers. Avant 1960, entraient aussi, par dépôt légal, les collections venues des anciennes colonies. Même fondues dans les collections françaises, elles constituent certainement une mémoire pour la francophonie.

Aujourd'hui, avec sa nouvelle organisation qui prévoit différents niveaux d'accès comme les niveaux grand public et chercheur, la BnF est amenée à donner un statut aux collections. Il a donc fallu choisir et le choix s'est porté sur une distinction entre littérature française et littérature francophone, elle-même regroupée par aires géographiques. En effet, s'intéresser à la Belgique et au Luxembourg n'est pas la même chose que s'intéresser à l'Afrique ou l'Amérique. Dans cette perspective, l'important est donc que le lecteur puisse identifier les différentes littératures d'expression française. Cette formulation est, d'ailleurs, la seule qui convienne, qu'il s'agisse de la France d'outre-mer, de l'hexagone ou de pays étrangers. Si le lecteur, dans une telle classification parvient à se repérer, un bout de chemin aura été fait. Même si cela ne constitue pas un repère absolu, c'est un repère important.

Isabelle Dussert-Carbone :

Avec la classification décimale universelle, la Bibliothèque publique d'information n'invente rien quant à la présentation de l'offre aux lecteurs. De ce fait, la francophonie n'apparaît que du point de vue des relations internationales, de la politique. Il y aurait d'ailleurs beaucoup à dire sur l'offre francophone autre que l'offre littéraire. Cette remarque étant faite, la question n'est peut-être pas dans la présentation de l'offre mais dans la richesse de l'offre présentée et c'est là que commencent les difficultés.

Si acquérir des documents d'expression française d'un pays d'Europe ne pose pas de problème, la situation se complique quand il s'agit d'un petit pays envers lequel on se sent toujours, dans cette démarche, en position de conquérant, d'hégémonie. Pour ces pays, il est très difficile de localiser les documents, connaître leur existence et les acquérir. Dans ces conditions, il n'est guère possible de faire des acquisitions raisonnées pour présenter une offre équilibrée. Pour ces raisons, l'évocation de votre réseau de correspondants à l'étranger m'a fortement intéressée.

Alain Duperrier :

Ce réseau fait certainement un peu de notre spécificité. Nous nouons des contacts sur place, sachant qu'il est impossible de constituer un fonds représentatif des productions locales via le réseau commercial classique.

Isabelle Dussert-Carbone :

La situation est plus difficile encore pour acquérir des documents sociologiques ou politiques écrits en français. Les modes de diffusion donnent parfois plus facilement accès à des documents écrits en anglais même pour l'Afrique francophone.

Jean-Marc Rod :

Dans un pays francophone comme le nôtre, nous aimerions avoir, dans tous les domaines, un enseignement en français. Or, dans les domaines scientifiques et techniques notamment, la terminologie utilisée par les éditeurs français n'apparaît pas forcément dans les nomenclatures internationales. Nos étudiants sont donc obligés d'avoir recours aux manuels en anglais.

Alain Duperrier :

Comment se fait le travail de répartition dans une Bibliothèque nationale dont les collections sont multilingues ?

Jean-Marc Rod :

En Suisse, la population est germanophone à 63 %, suisse romande à 19 %, le reste de population étant italoophone, romanche ou parlant d'autres langues minoritaires comme l'espagnol ou le kosovar. Dans ce contexte, la Bibliothèque nationale de Suisse, qui n'a pas de vocation encyclopédique, a pour mission de collectionner tout ce qui paraît en Suisse, les "hélvética". Parmi les trois millions de documents conservés, 25,1 % des fonds sont en français. Cette représentation un peu élevée au regard des proportions de population s'explique par le fait qu'historiquement, Genève, Lausanne et Neuchâtel ont été des centres d'édition extrêmement importants. Par contre, l'édition en langue allemande représente seulement 58,25

des fonds de la Bibliothèque nationale car les éditeurs suisses alémaniques, notamment dans le domaine des sciences et techniques, utilisent l'anglais. Aujourd'hui, en Suisse, cette langue prend une part grandissante dans les échanges entre les communautés. La loi scolaire cantonale a toujours prévu comme première langue une langue nationale. Or, dans certains cantons, comme celui de Zurich, qui n'est pas des moindres, l'anglais est maintenant retenu comme première langue. Ce phénomène est dangereux. Il inquiète beaucoup les Francophones. Il serait catastrophique que nos relations avec la Suisse alémanique passent par une langue qui n'est pas la nôtre.

Yvette Lecomte :

Jean-Marc Rod soulève la question des relations multiculturelles des sites. Il est intéressant de la poser aussi du point de vue francophone. Elle vaut certainement pour les relations avec les pays africains mais aussi pour les relations avec les grandes populations d'émigrés, comme les Espagnols ou les Turcs. Elle concerne aussi les réfugiés politiques qui sont une réalité de la Belgique, avec les Russes par exemple. L'approche multiculturelle d'un point de vue francophone me semble donc aussi importante.

Alain Duperrier :

J'aimerais maintenant poser la question de la demande. Est-elle importante pour des collections spécifiquement rattachées à des aires géographiques ? Qui sont les demandeurs ?

Yvette Lecomte :

Nous manquons d'outils de mesure permettant une analyse systématique des demandes spécifiques. Actuellement, nous travaillons à la mise en place de ces moyens. Cette insuffisance pourrait, d'ailleurs, faire ici l'objet d'une réflexion et de propositions.

Cependant, la demande ne me semble pas importante pour des documents spécifiques, belges par exemple, sauf survenue d'un événement local particulier. Elle porte plutôt sur l'ensemble des littératures francophones au sens large. En revanche, il existe une volonté politique pour une offre spécifique et une promotion de la part du Ministère de la Communauté française de Belgique.

Alain Duperrier :

L'Université et la communauté des chercheurs sont peut-être davantage porteuses de demandes spécifiques. Est-ce une réalité, par exemple, pour les Archives nationales du Sénégal, sollicitées de l'extérieur pour des documents qui ne se trouvent que là ?

Saliou Mbaye :

Effectivement, nos Archives nationales, qui sont aussi Bibliothèque nationale, accueillent essentiellement un public de chercheurs, venus d'universités locales mais aussi des Etats Unis, de France ou d'Afrique de l'Ouest. En second lieu, vient un public de scolaires.

Lise Bissonnette :

Si les chercheurs sont naturellement demandeurs dans les bibliothèques, le grand public ne l'est jamais. Le grand public est plutôt spontanément demandeur d'équipements sportifs. Pourtant, dès que l'offre est là, la demande se crée, et souvent fortement, pour l'accès aux ressources documentaires. Les files d'attente devant l'entrée de la Bpi, à Paris, en sont la preuve. C'est donc à ceux qui travaillent dans les bibliothèques de créer l'offre pour susciter la demande.

Ce sera l'une des vocations de la Grande Bibliothèque du Québec pour qui le grand public est une préoccupation majeure. L'un des moyens en sera la mise en oeuvre d'une architecture électronique,

L'utilisation des nouvelles technologies, Internet, Intranet, Extranet, etc. Elles permettront la mise en réseau avec d'autres bibliothèques publiques du Québec mais aussi avec d'autres structures à l'étranger, ce qui favorisera l'accès à la diversité de la francophonie . Elles donneront la possibilité de relier les différentes initiatives, en développant les réseaux, si précieux dans une démarche d'ouverture. C'est pourquoi je tenais tant à assister à ce colloque.

Isabelle Dussert-Carbone :

Comment une bibliothèque publique peut-elle faire acte de militantisme francophone ? Dans son offre, la Bpi a différentes manières de répondre à cette question. Proposer l'apprentissage du français en tant que langue étrangère en est une. C'est une spécificité de la BPI qui met à la disposition des publics de langues maternelles diverses comme l'arabe, le chinois ou le tamoul, 91 méthodes audio et audiovisuelles d'apprentissage du français. Ce faisant, elle milite en faveur de la francophonie.

Un autre moyen est de proposer une variété de petits fonds en langues étrangères minoritaires, comme l'arabe ou le russe. Le français est une langue minoritaire et nous nous devons de faire une place aux autres langues minoritaires. Une telle attitude renforce notre acte militant pour la francophonie.

Alain Duperrier :

Qui dit "militant" dit stratégie de communication. Pensez-vous que, pour les collections francophones, cette stratégie doive se concevoir uniquement en interne dans chaque établissement ? N'existe-t-il pas, au contraire, un besoin, une envie pour un outil manquant qui serait fédérateur, structurant, permettant de toucher un plus large public ?

Jacqueline Sanson :

On parle généralement de littérature francophone. Il conviendrait de faire une distinction entre la littérature et les autres domaines, pour lesquels la question de la langue n'est pas vraiment déterminante lorsqu'une acquisition est envisagée. Par contre, pour la littérature, la question du français intervient de façon plus fondamentale.

A la BNF, nous nous interrogeons sur la place du français dans nos collections et, particulièrement, au niveau grand public. Au départ, nous voulions, à ce niveau, faire découvrir les langues étrangères qui devaient représenter 60 % des documents en libre accès. Cette ambition a dû être considérablement revue à la baisse car les Français n'aiment guère s'informer dans une autre langue que la leur. Cela pose la question des équilibres, y compris dans l'achat des textes en langues étrangères. En raison de la prépondérance de l'anglais, les achats de documents dans d'autres langues, même courantes, ont eux aussi dû être revus à la baisse.

De même, au niveau chercheur, l'offre spécifique de littérature francophone en libre-accès a dû être revue à la hausse, quand il est apparu que la demande était plus forte que nous ne le pensions. Toutefois, je ne suis pas vraiment à même de répondre sur la question du militantisme.

Jean-Marc Rod :

La Suisse est d'une neutralité absolue dans ce domaine. Le contexte suisse est majoritairement germanophone mais nous avons pour règle de respecter les langues minoritaires. L'accès au catalogue, notre site Web, les expositions, les publications sont toujours multilingues. Nous n'avons pas à être militants francophones.

Alain Duperrier :

Militer pour la langue française ne va pas forcément à l'encontre des autres langues. Il s'agit plutôt d'affiner un outil pour répondre au mieux à la demande potentielle.

Jean-Marc Rod :

Dans cette optique, nous gérons plusieurs projets, dans le cadre notamment de programmes de recherche européens. Parmi eux, le projet MACS mené en partenariat avec la BnF, a pour objet de mettre en corrélation des langages d'indexation par sujet. Ainsi, des personnes de langues maternelles diverses seront renvoyées, selon leur centre d'intérêt, à des notices en français. C'est une façon de mettre en valeur et faire découvrir les fonds en français.

Yvette Lecomte :

La question d'une offre militante et donc d'une stratégie de communication est très difficile, surtout pour les bibliothèques publiques qui ne disposent pas de moyens comparables à ceux des grandes institutions. De surcroît, ces bibliothèques craignent d'être submergées par une demande accrue si elles développent leur communication. Aussi, préfèrent-elles rester prudentes.

Quant aux outils, il serait peut-être intéressant de réfléchir à la création de lieux de recherche documentaire au niveau international. Ils pourraient favoriser l'accès à un plus grand nombre de ressources et permettre de bénéficier des compétences spécifiques à d'autres pays francophones.

Jacqueline Sanson :

Finalemment, si le militantisme revient à un ensemble d'actions, on peut dire qu'il existe au sein de la BnF. Ces actions vont des plus élémentaires aux plus élaborées, de la simple présentation d'ouvrages sur des tables pour attirer les lecteurs, aux programmes internationaux comme l'inventaire bibliographique des relations franco-québécoises. Elles passent aussi par des formations, des sélections de sites francophones, des programmes de numérisation comme celui qui sera conçu, en 2002, sur thème du voyage en Afrique.

Lise Bissonnette :

Curieusement, pour un pays politiquement déchiré comme le Québec, la question des langues ne se pose pas pour la très grande bibliothèque à venir. Si 80 % de ses fonds sont en français, cette bibliothèque offrira aussi, pour la première fois, une vitrine aux littératures québécoises en langue anglaise. Ceci participe de sa vocation culturelle. Aujourd'hui, si l'idée d'un militantisme est perçue comme dangereuse, la vocation culturelle des bibliothèques l'est aussi. On préfère les appréhender comme de vastes centres documentaires. Or, tout le programme d'animation de la Grande Bibliothèque sera conçu autour de cette idée d'une vocation culturelle. L'architecture électronique en sera l'épine dorsale. Elle permettra une diffusion, sur tout le territoire, des événements culturels qui s'y tiendront.

En un temps où les actions de coopération sont de plus en plus importantes, il est vrai qu'il manque à la francophonie une structure internationale qui nous permettrait de nous réunir. Il serait intéressant de parvenir à dessiner quelque chose ici.

Saliou Mbaye :

Je ne pense pas qu'un militantisme en faveur de la francophonie soit nécessaire. Pour nous, l'essentiel de l'édition est en français. La véritable bataille à mener, c'est d'amener les gens à lire, pour les scolaires par exemple autre chose que des manuels.

Alain Duperrier :

Boutros Boutros Ghali déclarait récemment dans Le Monde que l'avenir de la francophonie passait nécessairement par Internet. Or, dans tout ce qui s'exprime ici, apparaît le déficit d'un instrument qui serait à la disposition de tous pour créer des liens. Son objet ne serait peut-être pas la mise en réseau des grandes institutions mais plutôt l'amélioration de la visibilité de ressources méconnues mais qui existent, pourtant, partout dans le monde. Je pense à ces universités étrangères et à tous ces départements de littératures comparées ou de littératures francophones dont les ressources sont ignorées. Je pense à cette petite bibliothèque Espace Senghor de Verson. Qui la connaît ? Pourtant, elle détient des ressources extraordinaires. Comment les rendre accessibles au public ? Comment pourrions-nous rêver ce moyen qui nous manque pour tisser des liens ?

Isabelle Dussert-Carbone :

Je rêverais volontiers d'un portail d'accès aux ressources francophones. Chacun, dans sa structure, son service, fait un travail de signalement de ces ressources. Nous aurions certainement intérêt à fédérer nos forces, entre bibliothèques, via l'outil électronique. L'unicité d'une solution n'étant jamais très heureuse, il ne s'agirait pas forcément d'un portail unique. D'ailleurs, il en existe déjà plusieurs.

Quant aux ressources détenues par de petites structures, savez-vous qu'il existe, en Hongrie, une bibliothèque électronique répertoriant tous les sites hongrois donnant accès à un élément, aussi infime soit-il, du patrimoine hongrois ? Il peut s'agir d'une petite ville, d'une école. Il serait possible d'imaginer la mise en place d'un tel outil comme une mission des

bibliothèques francophones. Ce ne serait pas sans lien avec le travail sur le dépôt légal des sites Web réalisé actuellement par la BNF. Cette possibilité d'accès direct au patrimoine vivant francophone serait un moyen d'aller un peu plus loin encore dans cette démarche.

Jean-Marc Rod :

J'abonde totalement en ce sens. Des outils comme ces portails seraient très intéressants dans des situations de multilinguisme comme la nôtre où nous avons des fonds extrêmement importants, cachés cependant derrière le phénomène de majorité germanophone.

Yvette Lecomte :

L'outil électronique permet de facilement tisser les liens d'une toile entre les différentes bibliothèques. Il faut lui ajouter le travail des bibliothécaires. On pourrait imaginer des personnes ressources au niveau des pays francophones, susceptibles d'orienter rapidement la demande vers des réponses se trouvant sur des lieux spécifiques. Le travail ne serait pas très lourd car l'afflux de ces demandes n'est pas considérable mais il conviendrait de prévoir cette compétence. Cette suggestion simple se base sur une expérience que nous avons faite en Belgique, avec la mise en place d'un système coopératif associant toutes les bibliothèques publiques pour la recherche documentaire.

Saliou Mbaye :

Je suis tout à fait militant pour ces portails. Toutefois, la francophonie est diverse et, pour certains pays, une aide serait très appréciable pour une mise à niveau dans ces domaines. La présence de l'INTIF pourra aider à la mise en place de ces portails dans ces pays.

Jacqueline Sanson :

Le dépôt légal est un outil extrêmement précieux qui a permis de constituer des collections extraordinaires dans tous les domaines, photographie, documents sonores, médias, etc. Le travail effectué actuellement à la BNF sur le dépôt légal des sites Web sera présenté à la fin de janvier 2002, dans le cadre des journées professionnelles ayant pour thème : la BNF, 5 ans après son ouverture à un large public. Il s'agit d'un travail de sélection des sites français mais aussi de leur conservation et mise à jour. Il y a cinq ans, nous ne pensions pas que ces sites représenteraient un travail si important. Notre environnement évolue si vite. Avec le récent développement d'Internet, les possibilités de partage de l'information se sont tellement accrues. Il faut user et abuser d'Internet. Même si les portails qui viennent d'être évoqués n'existent pas encore, Internet représente déjà un tel atout pour l'amélioration du savoir en général et des savoirs particuliers, relatifs à tel ou tel domaine, comme celui de la francophonie.

Lise Bissonnette :

Les coopérations devraient aussi porter sur autre chose que les contenus. Le concept même de bibliothèque est en cours de mutation. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer la Bfm de Limoges qui accueille ce colloque. Elle n'a rien d'une bibliothèque d'autrefois. La bibliothèque d'aujourd'hui est un lieu citoyen, un lieu de rencontre où certains viennent, par exemple, tromper leur solitude. Par ailleurs, le public se comporte de plus en plus en chercheur. Pour répondre à ces évolutions, nos modes de diffusions changent. Or, nous n'avons pas de cadre pour échanger sur ces mutations. Il nous faut travailler en glanant des idées ici et là mais de façon incohérente. Cette recherche d'un cadre structurant pourrait avoir lieu au sein du milieu de la francophonie.

Une discussion s'ouvre ensuite avec le public. Les quelques échanges mentionnés ici en donneront la tonalité.

De la salle :

Cette table ronde était déséquilibrée. Elle a donné davantage la parole aux pays du Nord qu'aux pays du Sud de la francophonie.

Alain Duperrier :

Sans un empêchement de dernière minute, un représentant de la Tunisie serait venu renforcer la présence des pays du Sud dans cette rencontre.

Saliou Mbaye :

La coopération Nord/Sud, en vue d'une mise à niveau des structures des pays du Sud en charge de ressources documentaires, est véritablement insuffisante.

De la salle :

Cette coopération devrait d'ailleurs concerner toute la chaîne du livre.

Jacqueline Sanson :

Les institutions nationales des pays du Nord, comme la Bpi et la BNF, mettent en oeuvre des programmes d'actions de coopération avec les pays du Sud. Il peut s'agir d'actions de formation, d'expertise technique, etc. Toutefois, les coopérations Nord/Sud restent généralement bilatérales. Les coopérations multilatérales font défaut.

De la salle :

Pourquoi ne pas créer un moteur de recherche du type Copernic pour améliorer l'accès aux ressources francophones ? Copernic permet de croiser les informations de façon systématique. Il est d'ailleurs déjà utilisé par les bibliothécaires. Il en existe une version de très haut niveau qui est payante. Le secteur privé met actuellement en place ce genre de solutions. Les institutions ne pourraient-elle s'organiser de la même manière, sachant qu'une solution relève généralement d'un équilibre entre un aspect technique, une volonté politique et un financement ?

Alain Duperrier :

Si nous appelons de nos vœux de telles solutions, c'est aux institutions de définir, selon leur propre appréciation, l'équilibre entre ces trois composantes. Enfin, quel est l'opérateur qui pourrait réaliser un site portail permettant d'avoir accès à toutes les ressources bibliographiques francophones ?

Table ronde N°2 : Quels outils francophones pour la documentation et la recherche ?

Etat des ressources et des besoins, analyse des évolutions, moyens techniques disponibles et envisageables

Intervenants : - **Danielle Bouhajeb**, Responsable du Cifdi, Bordeaux
- **Jean-Arthur Creff**, Chef du Bureau des politiques documentaires, Direction du livrer et de la lecture
- **Michelle Gendreau-Massaloux**, Recteur de l'Agence Universitaire de la Francophonie
Modérateur : - **Gérald Grunberg**, Directeur de la Bibliothèque publique d'information

Gérald Grunberg :

La première table ronde a mis en évidence la difficulté à trouver l'information sur les ressources francophones existantes. Une autre difficulté vient aussi faire obstacle aux objectifs que l'on peut se fixer en matière de francophonie. Si, aujourd'hui, Internet est incontournable, moins de 5 % des contenus de la toile sont en français. Dans ce contexte, quelles sont les réactions et actions des organismes institués ? Ces opérateurs de la francophonie produisent du savoir ou des contenus à forte valeur ajoutée, souvent mal connus de nos bibliothèques et centres de documentation. Cette table ronde aura délibérément un contenu informationnel, les invitant à présenter leur travail. Par ailleurs, quelle est l'attitude des pouvoirs publics de notre pays face aux difficultés évoquées ? En particulier, quelle est la politique du Ministère de la Culture ?

Jean-Arthur Creff :

Au cours de ces dernières années, beaucoup de nouveaux moyens ont été mis en place pour recenser les ressources francophones. Je citerai le catalogue collectif de France, dont la BNF a la charge. Cette base de données, très importante, réunit trois grands catalogues et donne accès à de nombreux fonds documentaires. Outre le catalogue, elle comprend un répertoire des bibliothèques et centres de documentation français. La Belgique a demandé qu'il s'enrichisse de toutes les bibliothèques du monde francophone. C'est à mon sens une voie à explorer. Par ailleurs, la BNF, comme la Bpi et d'autres bibliothèques, ont réalisé des catalogues de signets, très intéressants pour effectuer des recherches à différents niveaux. Compte tenu aussi des outils méconnus, l'offre est finalement assez importante. Ce qui pose problème, ce n'est pas la constitution de ce genre d'outils mais plutôt les outils pour créer ces outils.

L'une des difficultés tient au fait que les normes et codifications régissant ces outils sont en anglais. Ceci ne favorise guère la langue française et encore moins sa diversité, le monde anglo-saxon se préoccupant peu des langues africaines, polynésiennes ou du breton. Des efforts ont été faits pour que les normes et réalités techniques, comme les profils ou données d'indexation, soient traduites en français. Pour aller plus loin, l'une des actions à mener est sans doute de participer aux groupes qui définissent ces normes et outils. La France a pris dernièrement la Présidence du Comité technique de normalisation de l'information et de la documentation. Cela crée une possibilité de valoriser le français et ses spécificités, sans toutefois l'imposer.

Par ailleurs, si des outils comme le catalogue collectif recensent des références ou documents, il est légitime de vouloir ensuite accéder concrètement à ces documents. C'est pourquoi, actuellement, les pouvoirs publics essaient de créer un réseau de prêt au sein du catalogue collectif de France. Il concernera la lecture publique puisqu'il en existe déjà un pour l'Université.

Enfin, je soulignerai encore l'intérêt du projet MACS. Il renverra à des ressources en français à partir de l'anglais et inversement. Je mentionnerai aussi le mode d'indexation des bibliothèques françaises, le programme RAMEAU, utilisé aussi au Québec après adaptation. Fruit d'une collaboration entre l'Université Laval et la Bnf, cet outil me paraît d'autant plus remarquable qu'il est traduit en arabe et diffusé dans le monde africain. De mon point de vue, ceci est véritablement un modèle à suivre.

Gérald Grunberg :

S'il manque une organisation internationale de la francophonie, il en existe toutefois plusieurs, telle l'AUF, l'Agence Universitaire de la Francophonie. Sa stratégie consiste à diffuser le savoir pour promouvoir la langue. Quels sont les moyens et outils de cette stratégie ? Pourraient-ils, en France comme à l'étranger, servir au-delà du monde universitaire ?

Michèle Gendreau-Massaloux :

Il y a un an et demi, l'AUF était encore très mal connue de la francophonie bilatérale des grandes institutions, des instituts ou centres de recherche français à l'étranger et de l'AIF. Ayant été redressée, restructurée, elle est maintenant en mesure de mettre en oeuvre une stratégie originale qui ne saurait se développer sans relations permanentes avec le monde de la culture, surtout quand celui-ci comporte une part de prospective et de recherche.

L'AUF est une association dont le siège social se trouve à Montréal. Ce n'est pas une institution gouvernementale ou intergouvernementale. Certes, elle doit rendre compte de son action aux différents Etats qui contribuent à son existence, grâce notamment à l'attribution de crédits, la France étant, en l'occurrence, principal partenaire. Toutefois, elle est régie par des Recteurs et Présidents d'universités qui conduisent leur propre politique. C'est là une singularité parmi d'autres qui la caractérisent sur de nombreux sujets. De plus, sa gestion n'est pas seulement le fait d'universitaires des pays du Nord.

J'ai, en effet, déconcentré l'institution et, aujourd'hui, 40 % de son budget annuel de 250 millions de francs français est directement géré, pour l'Afrique par exemple, par des Africains, dans nos bureaux de Madagascar ou de Yaoundé. Nous avons aussi des bureaux à Beyrouth, Bucarest, Hanoï ou Port-au-Prince. Ils sont le fait d'une politique de régionalisation. Celle-ci a permis de trouver des ressources intellectuelles et universitaires partout dans le monde et pas uniquement dans les pays de la francophonie politique. Ainsi, sont amenés à travailler ensemble des environnements anglophones, francophones, hispanophones ou encore la partie Dom-Tom de la France qui n'avait pas forcément l'habitude d'agir en partenariat avec les pays indépendants.

L'AUF se veut donc une association multilatérale. Pour ce faire, elle a sa propre définition de la francophonie et, dans cette définition, la France est comprise. Ainsi, des universités françaises, de plus en plus nombreuses, deviennent membres de l'association, sur le principe,

essentiel pour nous, du militantisme et du volontariat. Elles rejoignent ainsi des universités hongroises, albanaises, japonaises ou d'Amérique Latine. Avec ses 400 universités membres, un budget augmenté par les Etats et une meilleure organisation, l'association peut maintenant envisager un développement dans son action.

Celle-ci ne va pas sans une aide à destination des pays dont le tissu culturel n'est pas, faute de moyens, comparable à celui des pays du Nord. Ces pays sont riches de propositions de recherche et de talents produisant du savoir. Les aider est l'une des missions premières de l'AUF car il faut fédérer toutes les ressources où qu'elles soient, si nous voulons que, demain, la science s'écrive en français mais aussi en chinois ou en russe. Nous sommes en effet du côté du "plurilinguisme". Le responsable du programme de langues de l'AUF est aussi responsable du programme de diversité linguistique.

Les programmes de l'AUF sont au nombre de huit. Ils étudient les relations entre les cultures au travers les différentes langues qui constituent la langue française. Nos réseaux de chercheurs sont, en effet, persuadés qu'il n'y a pas un seul français mais une richesse des français dans le monde. Leur rôle et celui de l'AUF est de décrire cette richesse et de la promouvoir. Ainsi, le premier programme s'intitule "langue française, la diversité linguistique et la francophonie". Le second porte sur "le développement et l'environnement". Il est relatif à la médecine, l'ingénierie, la gestion, l'économie. Le troisième a pour sujet le droit. Le quatrième s'intéresse à l'épidémiologie de l'information et de la communication. Il est l'occasion de nombreux programmes communs, notamment avec l'AIF et son INTIF.

Les moyens techniques pour réaliser ces missions nous viennent, pour beaucoup, des nouvelles technologies. Ainsi des campus numériques ont été implantés dans nos bureaux régionaux. Il s'agit de salles réunissant des ordinateurs. Elles donnent accès, localement, à des banques de données, des cours en ligne et même des corrections de copies en ligne. Ces outils permettent de puiser les ressources là où elles sont pour les faire circuler. Je citerai aussi la mise en ligne de revues scientifiques. Elles donnent la possibilité, à des chercheurs africains par exemple, de publier même s'ils n'ont pas forcément accès à des revues papier. Les logiciels "libres" sont des logiciels produits par les pays du Nord et mis gratuitement à la disposition des

des pays du Sud. Ce sont tous ces outils de la virtualité qui peuvent faire de nous une véritable institution alternative et militante. Ils sont essentiels, en particulier à une époque où l'écart Nord/Sud continue de se creuser, avec les problèmes d'accès que cela pose du fait d'infrastructures déficientes.

Les outils de la virtualité sont aussi des moyens de créer des passerelles entre l'Université et le domaine de la culture. Ce peut être ce portail en faveur des langues latines pour lequel nous nous sommes récemment engagés. Il s'agira d'un anneau de sites, reliant des associations d'enseignants, des musées, des structures dédiées à des domaines aussi divers que l'histoire, la science ou le tourisme. Un tel projet, fondé sur une charte commune, pourrait aussi intéresser les bibliothèques.

Sans quitter sa vocation de recherche et de fédération des énergies universitaires, l'AUF peut donc et a même la mission de répondre à des demandes autres que celles de l'Université. Elle s'implique dans des partenariats et actions communes. Son programme sept est, d'ailleurs, un programme de soutien aux réseaux.

Enfin, pour conclure, je dirai que, dans le monde d'aujourd'hui, personne ne veut plus que le monolinguisme soit la seule voie possible. Les événements du 11 septembre dernier ont sans doute rendu plus cruciale encore cette question. Si nous avons maintenant les outils pour commencer à exprimer ce souhait, tout reste à faire et nous espérons le faire avec vous.

Gérald Grunberg :

Je préciserai que l'AUF a prévu un regroupement des outils qu'elle propose, monographies, CD-ROM, banques de données, etc

Michèle Gendreau-Massaloux :

Ces outils sont, en effet, regroupés dans des centres d'accès à l'information. Ces lieux, environ une cinquantaine, sont implantés partout dans le monde, tant à Sophia qu'à Bamako.

Gérald Grunberg :

Nous pourrions nous demander s'il ne serait pas intéressant qu'il y ait des équivalents dans quelques-unes de nos bibliothèques. Auparavant, je donnerai la parole à la responsable du Centre d'information et de documentation de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie.

Danielle Bouhajeb :

Je présenterai non seulement le Centre de documentation de l'AIF mais aussi les outils mis en place par l'Agence, au travers de son Institut des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Formation, l'INTIF. La finalité de ces outils est double. Il s'agit, d'une part, de faciliter l'accès aux ressources pour les pays francophones du Sud et, d'autre part, d'apporter des contenus francophones.

L'AIF existe depuis 1970. Elle est l'opérateur principal de la Francophonie. Celle-ci comprend 51 états et gouvernements, dont la France qui, pour nous, fait partie de la Francophonie puisqu'elle est état membre. La Francophonie concerne plusieurs milliards d'habitants mais 170 millions de francophones réels.

L'AIF est donc chargée de mettre en oeuvre la plupart des décisions prises par les Chefs d'Etat francophones, lors des Sommets de la Francophonie qui ont lieu tous les deux ans. Avec ses douze Directions, l'Agence couvre quasiment tous les champs de l'activité, à l'exception de l'enseignement supérieur et de la recherche qui relèvent de l'AUF, un autre des cinq opérateurs directs de la Francophonie, avec la Bibliothèque Senghor d'Alexandrie, TV5 et l'Association des Maires francophones.

Le travail de l'Agence, dans le domaine des nouvelles technologies, s'inscrit dans le cadre du plan défini lors de la première Conférence des Ministres francophones qui a été chargée des inforoutes. Elle s'est tenue en mai 1997, à Montréal et a été décidée par les Chefs d'Etat lors du Sommet de 1995 à Cotonou. Ce plan d'action est toujours d'actualité. Ses grandes orientations sont les suivantes.

- Démocratisation de l'accès aux inforoutes.
- Développement de meilleure éducation, formation et recherche à l'aide des nouvelles technologies.
- Création et circulation de contenus.
- Développement d'une aire économique via le commerce électronique. Développement d'une vigie francophone devant porter sur les contenus et les outils.

- Sensibilisation et formation des ressources humaines. Cette préoccupation majeure de l'Agence est inscrite dans sa charte comme dans celle de la Francophonie.

-Présence concertée dans les instances spécialisées. Il s'agit de participer aux tables internationales où se décide l'avenir Internet. L'INTIF le fait beaucoup. C'est une façon d'imposer non seulement la langue française mais aussi le multilinguisme, notre présence incitant les autres communautés à faire reconnaître leur langue sur Internet.

Dans son action, l'Agence se réfère aussi aux préconisations de la très importante Conférence des Ministres Francophones de la Culture qui s'est tenue en juin 2001. En effet, cette Conférence s'est intéressée, entre autres, à la problématique des nouvelles technologies.

Pour atteindre les objectifs qui apparaissent dans toutes ces directives, l'AIF a mis en place un certain nombre d'outils. Parmi eux, je mentionnerai les pôles d'accès à Internet pour la jeunesse qui rencontrent un franc succès. Il s'agit de salles d'accès gratuit à Internet, avec

implantation d'ordinateurs dans des lieux fréquentés par les jeunes, écoles ou centres culturels. Les laboratoires de formation aux techniques d'information et de communication s'adressent davantage aux experts. Ils sont installés dans les instituts de formation continue des pays, dans la mesure où ceux-ci sont prêts à reprendre ensuite les projets à leur propre compte. Nous favorisons la diffusion de logiciels "libres" pour lesquels nous militons beaucoup. Il existe aussi un programme de mobilité des jeunes. Il faut citer, par ailleurs, les centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural, les CLAC. Ce sont des réseaux de petites bibliothèques publiques implantées dans des villages. En dix ans, ce programme a rencontré un succès phénoménal. Actuellement, il est encore hors du champ des nouvelles technologies. Toutefois, il est prévu que celles-ci commencent à entrer dans les CLAC, sous réserve, bien entendu, qu'elles soient souhaitées. Jamais, il n'est question d'imposer.

Un autre outil très important conçu par l'AIF est le fonds francophone des infomates. Créé en 1997, il réunit dans son comité des représentants des pays du Nord comme des pays du Sud. Il a pour objet de faciliter la création de contenus par appel à proposition. Priorité est

donnée aux projets multilatéraux et à la diversité culturelle. Ce programme rencontre lui aussi un véritable succès et se trouve à l'origine d'une mosaïque de sites tous plus intéressants les uns que les autres, non seulement culturels mais aussi scientifiques.

L'INTIF est une direction de programme de l'Agence. C'est un organe subsidiaire qui dispose d'une certaine autonomie. Il a une mission d'expertise et de propositions vis-à-vis des Etats membres, mais aussi d'accompagnement pour les autres programmes de l'Agence dans

le domaine des nouvelles technologies. Il est un lieu d'accueil pour des activités de sensibilisation et de formation, un lieu de recherche et centre d'actions. Pour mener à bien ces actions, il a recours à un certain nombre d'outils, comme l'utilisation des logiciels "libres" auxquels nous tenons beaucoup ou la mutualisation des ressources.

Pour cette dernière, je citerai un outil très intéressant qui me semble être le support de l'avenir : un réseau de sites miroirs de ressources Internet francophones. Les logiciels gratuits se trouvent dans les pays du Nord. Ils sont difficilement accessibles dans les pays du Sud où le besoin est très grand. Il a donc été imaginé un centre de ressources, conçu à partir d'un serveur national. Celui regroupe les différents logiciels susceptibles d'être utiles à la communauté des ingénieurs, des informaticiens, de tous ceux qui réalisent les Net fuseaux nécessaires à la circulation des données. Cet outil, réalisé en collaboration avec l'Institut de Recherche sur le développement de Montpellier, est aujourd'hui sur le point d'être mis à la disposition des pays.

Enfin, l'INTIF se doit aussi d'être un carrefour francophone d'information et de documentation. Il abrite, d'ailleurs, le Centre de documentation de l'AIF.

Ce Centre existe depuis 1972. Pendant longtemps, il a manqué de visibilité du fait de sa localisation à Bordeaux, l'agence étant à Paris. Son implantation sur la toile en 1996 lui a permis de considérablement développer son activité, avec la mise en ligne, en premier lieu, de toutes ses banques de données.

Le Centre a pour mission non seulement de porter les contenus de l'Agence mais aussi de témoigner des contenus francophones qui apparaissent sur Internet. Dans cette perspective, le Centre a rapidement été amené à réaliser des répertoires de signets par grands champs d'intérêts de l'Agence. Il recense également les différents portails géographiques mis progressivement en place par les pays. Il a aussi vocation à héberger des sites Web intéressants.

Il émet également un bulletin de veille documentaire car celle-ci constitue une grande partie de son travail, le moyen en étant notamment Copernic. Le bulletin est en ligne et est gratuit. Il présente l'actualité de nos trouvailles, acquisitions et publications de l'Agence.

Par ailleurs, depuis toujours, le Centre est un lieu d'accueil pour des stages et des formations. Malheureusement, nous ne disposons pas de crédits permettant de financer des déplacements de stagiaires depuis l'étranger. Nous devrions d'ailleurs engager une réflexion sur l'accueil des stagiaires étrangers.

Le Centre de documentation est donc au coeur du système en vue du partage de l'information. Il a, par exemple, numérisé tous les actes des instances francophones depuis qu'elles existent, AIF et Sommets. Ces actes sont sur le Net et énormément consultés, y compris par des chercheurs étrangers non francophones.

Sur place comme sur Internet, notre public est divers et nombreux. Il comprend les praticiens et acteurs du développement, les personnels des organisations partenaires, des chercheurs, étudiants, enseignants, documentalistes, bibliothécaires et de plus en plus de journalistes. Bien sûr, nous atteignons également le grand public non seulement francophone mais aussi d'autres pays comme la Norvège, le Brésil, le Japon ou Singapour. Cette résonance est significative de la grande utilité de notre travail d'accumulation fait pour constituer nos bases de données bibliographiques.

C'est vraiment notre site Web qui nous a permis de devenir ce que nous étions censés être : un véritable carrefour virtuel d'information. Les moyens en sont ce qui vient d'être présenté mais aussi des jeux, CD-ROM ou encore les fameux répertoires de ressources qui comprennent aujourd'hui 1800 sites référencés dans différents domaines, dont les sites officiels des pays.

Je terminerai en faisant quelques réflexions personnelles sur la question de savoir comment améliorer l'accès aux ressources francophones. Cette amélioration peut passer par la mise en ligne des catalogues des bibliothèques et centres de documentation. Il faudrait aussi que les fichiers des catalogues des bibliothèques soient facilement accessibles aux moteurs de recherche et donc réalisés avec des logiciels qui leurs soient ouverts. Nous appelons aussi de nos voeux des catalogues collectifs francophones. Malheureusement, ceux-ci ne sont encore édités que par des pays du Nord. Il faut développer les systèmes de prêts entre bibliothèques, l'hébergement de sites. A ce sujet, je ferai la remarque de la conception des sites. Il est nécessaire d'en prévoir toujours deux versions, l'une de texte et l'autre comprenant les images. Il s'avère parfois très difficile de consulter des sites trop achevés, lorsqu'on ne dispose pas d'un accès rapide à Internet, ce qui est souvent le cas des pays du Sud ou des zones rurales. J'invite aussi chacun à réclamer, dès que cela lui est possible, la traduction en français des sites des organisations et instances avec lesquelles il est en relation. Enfin, la numérisation me paraît un outil fondamental, avec la numérisation notamment de fonds nationaux et de toutes sortes d'ouvrages comme ces anthologies de littératures francophones par continent que nous avons réalisés par le passé. Il conviendrait de concevoir des principes de numérisation dans le cadre d'une concertation, de façon à proposer un outil susceptible d'être utile à d'autres pays.

Faute de temps, la discussion qui s'engage ensuite avec la salle est très brève.

Des précisions sont demandées sur le budget de l'AUF et sur la vocation de celle-ci à prendre la littérature d'expression française comme objet de recherche.

Puis, considérant la richesse, l'abondance, voire la surabondance des exposés, Gérald Grunberg pose à nouveau la question de la création d'une structure internationale de la Francophonie, cette fois en matière d'information et de documentation. Elle aiderait probablement à définir des priorités.

Michèle Gendreau-Massaloux, comme Isabelle Bouhajeb, imagine plutôt une structure qui prendrait la forme de mises en réseaux et fédérations grâce aux moyens donnés par les outils de la virtualité. Les budgets de la francophonie ne permettent pas, en effet, d'envisager la création de nouveaux lieux. De plus, il est sans doute plus intéressant d'utiliser toutes les possibilités offertes par les nouvelles technologies.

Synthèse du premier thème - Débat : Comment améliorer l'accès aux ressources francophones ?

Modérateur : - **Jacques Chevrier**, Professeur et Directeur du Centre International d'études francophones à la Sorbonne

Jacques Chevrier :

Au cours de cette journée très bien remplie, la première table ronde m'a semblé plus problématique que la seconde dont le contenu était surtout factuel et informationnel. Il y est apparu que le terme de francophonie peut prendre divers sens. Sa définition peut faire l'objet de différentes lectures, selon l'aire géographique considérée.

Il existe une francophonie de voisinage. Ce voisinage est si proche, avec la Belgique, la Suisse romande, qu'un lecteur ne réalisera pas forcément que l'auteur belge qu'il en train de lire n'est pas français. Cette confusion est parfois voulue par les écrivains eux-mêmes, Paris jouant un rôle de capitale culturelle et littéraire, que cela soit accepté ou déploré. Les rapports avec la France, dans ces conditions, sont souvent un mélange de fascination et de rejet. L'identité des autres littératures francophones est plus facile à déterminer pour le Québec par exemple ou pour les pays à littérature émergente, comme les pays d'Afrique Noire ou du Maghreb.

Toutes ces littératures posent un problème de taxinomie. Ainsi, dans La Pléiade, ces littératures se sont trouvées regroupées tantôt sous le terme de littératures régionales, tantôt sous le terme de littératures annexes ou connexes. Heureusement, ces façons de voir n'ont plus cours. Toutefois, il en reste encore des traces aujourd'hui. Dans les bibliothèques, il n'est pas toujours facile de savoir comment classer les oeuvres d'auteurs francophones.

Il semblerait que la francophonie soit sortie d'une ornière dans laquelle elle a longtemps été embourbée. Il s'agit d'un repli frileux sur la défense de la langue française. Beaucoup de réflexions sont allées ici dans le sens d'une approche plurilinguistique, pluriculturelle. Il semblerait qu'il n'y ait plus de contradiction entre la défense des littératures françaises et la défense des échanges entre les langues et les cultures.

Enfin, au cours de ces discussions, se sont également dessinées des projections vers l'avenir. Parmi elles, fédérer les efforts des différentes instances francophones, créer des synergies semblent des nécessités. Dans vos propos, j'ai aussi noté, un peu ironiquement, l'omniprésence d'Internet. C'est un outil très utile, très moderne. C'est un auxiliaire dans la diffusion et la circulation du savoir. Toutefois, il ne faudrait pas que le moyen, l'outil, l'emporte sur le principal, à savoir les textes, la création littéraire.

En tant qu'universitaire, enseignant de ces littératures, je suis frappé par l'abondance de la création littéraire francophone. Elle est très présente du point de vue quantitatif comme du point de vue qualitatif, et dans toutes les aires géographiques de la francophonie. La revue Notre Librairie a recensé 1 500 nouveaux titres de littérature africaine francophone entre 1988 et 1996. Il faut en conclure à la vitalité de ces littératures et à la nécessité de mieux les faire connaître, étudier et aimer.

Le mot "militantisme" a fait un peu polémique au cours de ces débats. Pourquoi, après tout, ne faudrait-il pas l'utiliser ? Toutefois, il existe un autre mot que les bibliothécaires affectionnent, c'est celui de valorisation, notamment de ces littératures qui passent maintenant du statut de minorité à celui de majorité.

De la salle :

Internet n'est peut-être pas un outil aussi utilisé qu'il y paraît. Pour être connecté à Internet, il faut, en premier lieu, disposer de l'électricité. Cette simple exigence élimine bon nombre de lieux et de régions dans le monde. Le problème du matériel informatique ne se pose qu'ensuite.

De la salle :

Il est vrai qu'en Afrique, l'électricité peut parfois être un luxe.

Danielle Bouhajeb :

Les bibliothèques peuvent alors s'avérer de très intéressants lieux d'accès communautaires à Internet. Par ailleurs, la technologie avance. Grâce aux satellites, un câble

n'est plus forcément nécessaire pour accéder à Internet. Evidemment, le dispositif est coûteux mais la voie d'exploration est intéressante. Il n'y a pas de frein à la débrouillardise même si celle-ci n'est pas une solution. Ces moyens indiquent qu'il ne faut pas désespérer d'un état de fait.

Alain Renaud :

Pourtant, les pays dont nous parlons ont conscience qu'ils ne peuvent rater la transformation radicale en cours. Elle comporte des aspects industriels, économiques sur lesquels ils accusent déjà un retard. Elle engage aussi des enjeux culturels.

Il faut sortir du débat technicien sur Internet pour y voir un processus culturel qui, dans son ampleur, est l'équivalent de l'alphabétisation à laquelle s'ajouterait l'imprimerie, "software" plus "hardware". Dans ce nouvel ordre, l'information est matière première et médiation. Qu'on le veuille ou non, elle est un passage obligé, y compris pour la culture. Elle ne la refait pas mais elle est à l'origine d'une recomposition culturelle de la mémoire, de la communication et de l'imaginaire. De nouvelles formes d'écritures et de créations apparaissent.

Dans ces conditions, les enjeux ne sont pas dans une opposition entre technique et culture. Ils sont dans la question de savoir comment accéder à cette recomposition générale. Se pose alors la question d'une véritable politique mondiale d'équipement, de culture et de formation.

Yvette Lecomte :

Pour des raisons de pauvreté, un phénomène de disparité existe, en terme d'équipements culturels, entre les pays du Sud et ceux du Nord. Toutefois, cette disparité n'est pas seulement le fait des pays du Sud. Elle existe aussi dans nos pays. Le phénomène n'est pas vraiment le même mais les causes le sont. Des descendants d'immigrés italiens, qui vivent et travaillent en zone francophone, continuent à parler un sabir italo-français. Dans nos pays, le taux d'illettrisme est de l'ordre de 10 à 15 %. Par ailleurs, la capacité de lecture diminue fortement. Il faut donc poser la question de cette disparité partout dans le monde. Nous nous la posons dans les bibliothèques publiques dont la vocation est aussi de savoir comment élargir l'accès aux ressources documentaires.

Dans ces conditions, une voie pour le militantisme pourrait être celle de la coopération. Cette coopération devrait être permanente et pas seulement ponctuelle, comme avec les formations.

Jacques Chevrier :

Le Quart Monde se trouve effectivement en l'Europe. Avez-vous voulu nous dire que, pour une partie de la population, il n'est pas facile de se rendre dans une bibliothèque ?

Yvette Lecomte :

C'est tout à fait le cas et pas forcément pour des raisons de capacité de lecture. Certaines personnes ont renoncé à cette forme de ressources documentaires, ce qui ne les empêche pas d'être informées par ailleurs. L'abondance d'informations est parfois un obstacle pour les chercheurs, a fortiori pour le grand public qui est censé être le public des bibliothèques généralistes.

C'est pourquoi il nous faut penser à ceux qui vont permettre l'accès à ces ressources. Pour cela, la coopération ne doit plus être envisagée sous forme d'un outil supplémentaire. Elle doit plutôt être conçue dans le cadre d'une mise en relations des personnes qui travaillent à la médiation entre les ressources documentaires et le public.

CULTURES FRANCOPHONES : DIFFUSION ET MÉDIATION

Table ronde N° 3 : L'Édition et la Francophonie

Obstacles et progrès de l'édition du livre francophone selon les aires géographiques francophones

Intervenants : - **Yves Bertrand**, Chef du bureau des écrits et des auteurs, Ministère des Affaires Etrangères
- **Guillaume Husson**, Chef du département de l'économie du livre, DLL
- **Jean-Luc Outers**, Ecrivain belge, chargé de la promotion du livre belge
- **Denis Pryn**, Directeur des éditions L'Harmattan

Modérateur : - **Luc Pinhas**, Professeur à la Sorbonne, Paris XIII

Luc Pinhas :

Quelle est la situation de l'édition dans les pays de la francophonie ? La mesure statistique manque terriblement en ce domaine, ce qui empêche d'avoir une vision globale sur l'état de la production et de la commercialisation des livres francophones. Toutefois, un certain nombre de caractéristiques sont manifestes comme le déséquilibre entre la production des pays du Nord de la francophonie et ceux du Sud. Un autre déséquilibre se constate entre les productions de l'hexagone et celles des autres pays francophones industrialisés. Les éditeurs français, dans leur prééminence parisienne, ne laissent guère aux autres éditeurs de la francophonie que les quelques espaces à la marge de l'édition qu'ils n'ont pas investis, comme la poésie, la BD ou le livre d'art. Pour toutes ces raisons - manque d'outils de mesure pour dresser un état des lieux, insuffisances de la commercialisation, domination de l'édition française et parisienne qui est aussi un symbole - les productions des autres pays francophones sont mal connues. La circulation des auteurs et des œuvres francophones, notamment transversale d'un pays à l'autre et non d'un pays vers la France et Paris, est entravée par de nombreux obstacles économiques, juridiques et symboliques.

Toutefois, depuis une vingtaine d'années, avec la construction de la francophonie institutionnelle, des moyens ont été mis en œuvre pour soutenir l'édition et le livre francophones. Il s'agit d'aides qui sont le fait d'institutions comme l'AIF mais aussi des Ministères, celui des Affaires Etrangères et celui de la Culture. Les mesures prises sont-elles suffisantes ? Ne faudrait-il pas accentuer l'intégration de la dimension francophone dans les politiques culturelles, éducatives et médiatiques des pays ? Avant de nous intéresser à ces questions, les représentants, du Ministère de la Culture et de celui des Affaires Etrangères, dresseront un panorama des dispositifs d'aides institués par leurs Ministères respectifs.

Guillaume Husson :

Effectivement, les données statistiques font défaut pour le domaine de l'édition francophone. Je tenterai cependant de donner quelques repères d'ordre économique, en particulier concernant la diffusion du livre français dans les pays francophones du Sud.

Le monde francophone importe 60 % des livres français exportés à l'étranger, les pays du Nord achetant cinq fois plus de ces livres que les pays du Sud. Le déséquilibre apparaît là, évident. Cette proportion dans l'exportation de livres français reste relativement constante. Sa variation est davantage liée à l'aléa qui pèse sur la stabilité politique et économique de pays comme ceux d'Afrique que d'une évolution dans les importations des pays du nord. Ces dernières ont tendance à plafonner dans leur ampleur, la Belgique et la Suisse important plus du quart des ouvrages français exportés. Les éditeurs se tournent aussi maintenant vers les pays émergents, d'Europe centrale et orientale notamment. Globalement, l'exportation de livres français vers les pays de l'Afrique francophone ou de l'Afrique du Nord amorce une reprise, après une baisse sévère depuis les années 80. Si l'activité est prometteuse, des disparités demeurent toutefois d'un pays à l'autre en fonction de la situation des états.

Dans ces exportations, l'édition scolaire tient une place prépondérante. Ainsi, elle représente 90 % du marché en Afrique noire où, dans le meilleur des cas, les auteurs sont

africains mais les manuels généralement conçus en France. Le marché des livres scolaires est donc un marché extrêmement disputé. Toutefois, il se modifie considérablement aujourd'hui. Il passe maintenant par des appels d'offres internationaux, avec un financement de la Banque mondiale. Les éditeurs vont donc devoir adapter leur stratégie aux objectifs déterminés par les grands bailleurs de fonds internationaux. Ceux-ci exigent des partenariats avec les acteurs locaux et un transfert de compétences.

Avec seulement 80 librairies véritables en Afrique francophone et 40 au Maghreb, des taxes à l'importation pénalisantes, un pouvoir d'achat qui reste faible pour les populations, les obstacles au développement du marché africain du livre sont encore importants. Cependant,

localement, une nouvelle génération de professionnels du livre apparaît. La clientèle se renouvelle, ne se composant plus uniquement d'expatriés. Les initiatives se multiplient, tant venues des libraires que des éditeurs. Ce dynamisme s'observe surtout dans le secteur des livres pour la jeunesse, avec des partenariats entre éditeurs locaux et français. Cette évolution est encouragée par des actions en vue d'une professionnalisation des chaînes du livre locales, grâce en particulier à des formations proposées par les organismes comme France Edition.

Le ministère de la Culture français a, lui aussi, créé une diversité d'aides destinées à soutenir ce développement. Parmi celles-ci, figure le programme d'abaissement des prix du livre afin que ces prix soient en adéquation avec ceux pratiqués localement. Ces abaissements, de 40 à 50 %, favorisent l'accès à des titres universitaires ou encore aux livres de poche. Ils concernent déjà l'Afrique, l'Europe de l'Est. Prochainement, ils seront appliqués en Asie. D'autres dispositifs aident les libraires à acquérir des ouvrages en langue française. Ainsi, 50 % du coût d'une commande peut être pris en charge par le Centre National du Livre. France Edition, la centrale de l'édition, reçoit également un soutien important de la part du Ministère de la Culture, en vue de la promotion du livre français hors frontière ou encore de favoriser la formation professionnelle. Cela peut également représenter, pour les éditeurs, un allègement de leurs frais de transport et d'assurance à l'exportation.

Actuellement, la logique d'exportation se transforme en une logique de partenariat. Par ailleurs, les actions engagées vont dans le sens d'une professionnalisation des chaînes du livre locales. Cette évolution implique une véritable charte du livre. De plus, le partenariat supposant une réciprocité, se pose maintenant la question de la diffusion des ouvrages francophones en France. Les initiatives ponctuelles, même bienvenues, sont insuffisantes. Il convient de réfléchir à une façon de pérenniser un flux d'importation d'ouvrages des pays francophones du Sud. La demande existe, qu'elle émane des populations originaires de ces pays, des bibliothèques ou des librairies. Aussi modeste soit-il, ce débouché doit venir conforter les éditions locales et contribuer à leur éviter de voir leurs auteurs et illustrateurs se faire éditer directement à Paris.

Yves Bertrand :

Avec ses ambassades et services culturels, le ministère des Affaires Etrangères a toujours soutenu le développement culturel à l'étranger. Dans le domaine du livre et pour les pays du Sud, cette action prenait traditionnellement la forme d'un approvisionnement en livres diffusés ensuite au travers d'un réseau de lecture publique. Elle consistait aussi en propositions de formation ou invitations pour des professionnels du livre à se rendre en France. Il faut savoir qu'il est souvent reconnu aux bibliothèques de notre réseau d'établissements culturels à l'étranger une valeur exemplaire. Dans les régions francophones du Sud, elles sont parfois les mieux fournies localement. Elles peuvent aussi avoir un rôle pédagogique. Ainsi, les responsables des établissements scolaires locaux demandent parfois à ce que leurs fonds soient approvisionnés en fonction des programmes étudiés.

Le 1er janvier 1999, le Ministère de la Coopération et le Ministère des Affaires Etrangères ont été réunis au sein du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération. Dans le cadre de cette fusion, le ministère de la Coopération, auparavant spécifiquement dédié à l'Afrique, nous a apporté de nouveaux outils, avec en particulier la notion de projets pour la Zone de Solidarité Prioritaire. Dans notre ministère, les zones francophones ne sont pas distinguées des zones non francophones. Par contre, une distinction est faite selon que les pays relèvent ou non de cette Zone de Solidarité Prioritaire. Dans cette zone, trente pays environ sur la cinquantaine qui la composent sont francophones.

Au sein du ministère, notre direction générale se voit attribuer, pour le fonctionnement de tout le réseau culturel à l'étranger, un budget de 9,5 milliards de FF. Sur cette somme, environ 1,5 milliards vont spécifiquement à cette Zone de Solidarité Prioritaire, pour des projets en faveur de la coopération et du développement. Ces fonds ne sont pas uniquement destinés au

livre puisqu'ils financent des domaines aussi divers que la santé, l'action sociale ou des institutions. La quote-part qui revient au livre est de l'ordre de 25 à 30 millions de FF par an. Dans ce secteur, le temps n'est plus à une coopération basée uniquement sur un approvisionnement en ouvrages. Les crédits sont plutôt alloués en vue d'une amélioration de l'exploitation qui est faite du livre localement. Dans cette optique, sont financées des formations pour les professionnels de la chaîne du livre comme des réhabilitations de réseaux de lecture publique, avec parfois création de lieux. De surcroît, ces financements ne peuvent plus se réduire à de pures et simples subventions. Ils doivent favoriser la notion de projet, étant attribués à des programmes s'inscrivant dans une durée, de trois à quatre ans généralement. Enfin, cette nouvelle conception de la coopération passe maintenant par des partenariats avec des structures ou professionnels locaux. C'est le cas, par exemple, du projet marocain en cours élaboré en coopération avec le ministère de la Culture du Maroc.

Luc Pinhas :

Nous aimerions avoir maintenant un point de vue depuis l'une de ces économies du livre, dites périphériques par rapport à ce centre supposé qu'est la France.

Jean-Luc Outers :

Je présenterai les grandes caractéristiques du marché du livre en Belgique francophone pour m'intéresser davantage, ensuite, au secteur de l'édition littéraire. Il est, en effet, certainement représentatif de ce qui se passe dans d'autres pays francophones comme le Québec ou la Suisse.

Avec un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard de FF, 3 000 nouveautés par an contre 40 000 en France, la production éditoriale de la Belgique francophone a une ventilation bien spécifique. 56 % de cette production va aux livres de jeunesse et BD, 28% aux ouvrages

scolaires et universitaires et seulement 1 à 2 % aux oeuvres littéraires, contre 20 % en France. Compte tenu de la taille du marché local, plus de 51 % de ce chiffre d'affaires a vocation à s'exporter. Or, avec seulement 15 % de titres exportés, la littérature souffre aussi d'une difficulté à pénétrer les marchés étrangers, en particulier le marché français. La production littéraire apparaît donc, d'ores et déjà, comme le parent pauvre de la production éditoriale en Belgique francophone.

La vente de livres francophones en Belgique génère, quant à elle, un chiffre d'affaires de 207 millions d'euros, soit 1,3 milliards de FF. C'est un marché de livres importés puisque les éditeurs belges n'occupent que 31 % de ce marché et les éditeurs étrangers 69 %. Ces derniers sont principalement français, la Belgique étant le premier importateur de livres français. Comme en France, depuis quelques années, ce marché ne se développe plus. Par ailleurs, les libraires souffrent de la liberté du prix du livre. La concurrence des grandes surfaces est telle qu'il n'existe plus que 70 librairies dites de création en Belgique francophone.

Quant à la situation de l'édition purement littéraire, elle se caractérise par des structures de petite taille ne fonctionnant qu'en mode artisanal, avec un ou deux salariés, voire aucun. Ceci ne les empêche pas d'accéder à une renommée qui vient en reconnaissance de la qualité de leur travail. Toutefois, ces conditions sont un véritable obstacle à la mise en place de mécanismes de promotion et d'exportation auxquels le secteur du livre est, en Belgique, pourtant contraint.

L'édition belge s'étant spécialisée en fonction des espaces laissés vacants par la France, celle-ci n'a pu réellement se développer que dans le secteur de l'édition patrimoniale, la poésie, le fantastique, le théâtre, le maillon faible étant le roman contemporain, genre réservé de

l'édition française et parisienne. Ainsi, un auteur de roman belge qui souhaite être édité mais ignore tout encore de la possibilité qui existe, pourtant, d'être édité en Belgique, se rendra à Paris, comme je l'ai fait pour mon premier roman. Là, en une heure d'une promenade qui restera circonscrite dans le 6ème arrondissement, il fera le tour de l'édition française qui se consacre au roman. Dans cette situation, à la fois unique au monde et symbolique, la Belgique francophone, le Québec et la Suisse sont d'ailleurs logés à la même enseigne que les provinces françaises qui sont démunies de pôles éditoriaux régionaux. Une littérature peut-elle se développer ainsi, sans instances de légitimation régionale ? Il semblerait que ce soit le cas. Ainsi, notre littérature belge francophone se porte plutôt bien, avec nombre d'écrivains émergents ou au premier plan de la scène littéraire. Que ces écrivains belges soient assimilés à des écrivains français est peut-être un moindre mal, l'essentiel étant d'exister, d'avoir un public.

Cependant, dans cette situation, de grands auteurs belges, comme Marcel Thiry, restent méconnus du public français parce qu'ils sont édités en Belgique et ne bénéficient pas d'une diffusion en France. Un livre qui n'est pas distribué en France n'existe ni pour le marché français ni pour ce relais qu'est la presse française. Une expérience comme celle de la diffusion de la littérature belge par la librairie du Centre Wallonie-Bruxelles trouve rapidement sa limite. Comme pour toute petite structure, la difficulté revient à la question de savoir comment ajouter des livres sur les tables déjà si encombrées des libraires.

Cette situation conduit à un certain nombre de questions. La première consiste à s'interroger sur la coédition. Il semblerait que le système fonctionne assez bien au Québec. Par ailleurs, la France doit-elle vraiment être un passage obligé pour une diffusion depuis des pays francophones vers d'autres pays francophones, hors hexagone ? Il semblerait que ce soit le cas, en raison de la valeur de symbole qu'a la France et des réseaux culturels qu'elle peut mettre à la disposition de nos auteurs et éditeurs.

Enfin, pour faire connaître nos livres à l'étranger, je soulignerai l'importance de la traduction comme l'importance d'être présents sur les salons à l'étranger. J'inviterai aussi à des ententes. Pourquoi France Edition ne deviendrait-elle pas Francophonie Edition, réunissant alors les différents éditeurs francophones ? Il leur serait ainsi possible de représenter une véritable force francophone.

Luc Pinhas :

Dans le domaine de l'industrie culturelle et de l'économie du livre se croisent les logiques de la politique publique et celles de l'économie privée, France Edition émanant des éditeurs. C'est peut-être ce qui fait toute la complexité de ce secteur. Le Directeur de l'Harmattan donnera maintenant un point de vue depuis le domaine de l'édition universitaire et celui des Sciences Humaines.

Denis Pryn :

Créées en 1975, les éditions l'Harmattan ont connu, en 25 ans, un développement d'une ampleur imprévue au départ. Aujourd'hui, j'aimerais être sûr de pouvoir le maîtriser. Je souhaite même la naissance d'un concurrent pour répondre à la diversité qui caractérise la francophonie. De celle-ci, je soulignerai combien il est rendu peu de compte dans les médias français.

L'Harmattan a donc été, dès l'origine, perçue comme une maison d'éditions tiersmondiste. Je tiens à préciser qu'elle se définit plutôt comme étant au carrefour des cultures et pas uniquement des cultures du Tiers-Monde.

Aujourd'hui, avec deux librairies, 125 000 références constamment disponibles sur l'Afrique, l'Amérique Latine, les Pays Arabes, l'Asie, 500 000 titres en livres d'occasion sur notre site Web, un chiffre d'affaires net de 40 millions de FF, l'Harmattan est une force économique. D'ailleurs, au regard de ce chiffre d'affaires, les 25 à 30 millions alloués au livre au sein du Ministère des Affaires Etrangères, sont finalement bien peu de chose.

Yves Bertrand :

Cette somme ne constitue pas la totalité du budget dédié au livre. Elle ne concerne que la Zone de Solidarité Prioritaire. S'y ajoutent les crédits pour le livre de nos services culturels.

Denis Pryn :

Si l'Harmattan est une maison d'édition, elle est aussi une librairie. Travailler ainsi, de manière traditionnelle, est une véritable volonté. Je passe une grande partie de mon temps au milieu de la librairie. C'est le moyen d'être à l'écoute des thèmes naissants, des thèses qui s'élaborent, d'observer aussi le passage des étudiants et intellectuels étrangers afin, parfois, de travailler avec eux. En effet, l'Harmattan tient également sa force de la création de réseaux. Le fonctionnement en réseau concerne notamment les pays du Sud, avec en Afrique Noire et dans le Monde Arabe 400 titres pour lesquels 50 % des auteurs sont africains ou arabes. Nous pratiquons des méthodes de petits tirages et de coédition, ce qui favorise un travail sans risque.

La principale difficulté, dans notre travail avec les pays du Sud, tient à des problèmes de communication. Nos autorités, en effet, ne facilitent guère les déplacements des chercheurs et intellectuels de ces pays. L'accueil qui leur est réservé dans les services où ils se rendent pour des formalités de visas est si souvent décourageant, voire humiliant. Il faut inviter davantage les professeurs africains et pas seulement des pontes.

La communication avec nos propres services nationaux travaillant sur la question du livre dans les pays du Sud devrait, elle aussi, s'améliorer. Elle n'est pas toujours simple et considérée comme prioritaire. Nos liens devraient être plus forts.

Localement, il est indispensable, en effet, de réhabiliter les équipements. Ils font tellement défaut que le niveau général des universités et de l'enseignement a baissé dans la majorité des pays d'Afrique. Il faut le dire. Il faut dire aussi que le livre, le livre scolaire notamment et universitaire, a trop longtemps été pour l'édition française, le cadeau de la francophonie. Je parle ici des Sciences Humaines qui est notre domaine et je pense, en particulier, aux bibliothèques des universités de ces pays. Lorsqu'elles ne sont pas délabrées, comme à Abidjan, les seuls usuels qu'elles peuvent mettre à la disposition de leurs étudiants en droit sont des Dalloz datant de 1984. C'est le cas à Casablanca.

L'édition sur place est quasiment inexistante, quasi nulle. Lorsqu'un texte, en Afrique, est achevé, accepté par une maison d'édition, il arrive que celle-ci demande à l'auteur d'apporter une partie du financement. Les projets se perdent, dans cette quête perpétuelle du financement. L'Harmattan s'interroge sur la façon dont elle peut contribuer à l'amélioration de cette situation. Depuis la dévaluation du Franc CFA en 1994, elle a, plusieurs fois, pratiqué des abaissements du prix de ses livres, jusqu'à 80 % de leur valeur, afin que les libraires puissent reconstituer leurs fonds. Pour pouvoir développer des partenariats, il faudrait que les professionnels du livre, en Afrique, connaissent la PAO. Celle-ci devrait faire l'objet de formations. Nous recherchons aussi désespérément des coéditeurs pour le Sud. Si certains éditeurs s'engagent à nos côtés en Belgique ou en Algérie, il est quasiment impossible de voir se concrétiser des coéditions pour l'Afrique Noire.

La discussion s'ouvre avec la salle.

Jean-Marc Rod :

Vous parlez de PAO en Afrique. Allons plus loin. L'impression à l'avance ne pourrait-elle être une solution pour les pays du Sud, compte tenu du coût des équipements comme les copieurs numériques ?

Denis Pryn :

Actuellement, les petits tirages de 100 à 400 exemplaires ne posent plus de problèmes techniques. Cependant, les matériels nécessaires pour les réaliser sont très coûteux et ils posent trop de problèmes de rentabilité pour être installés en Afrique. La photocopie reste donc le seul moyen envisageable. Au demeurant, la question de l'édition dans les pays du Sud comme ceux d'Afrique n'est pas une question de tirages. Les difficultés tiennent plutôt aux obstacles à la commercialisation. Si des aides viennent alléger les frais de port pour des envois de livres français vers l'Afrique, aucune ne favorise la circulation des ouvrages depuis l'Afrique vers la France.

Zahida Darwiche Jabbour :

La professionnalisation des acteurs de la chaîne du livre a été plusieurs fois invoquée pour les pays du Sud. Vous n'ignorez pas qu'au Liban, le secteur de l'édition est déjà très professionnel, avec la production de livres très beaux. Le véritable problème de l'édition pour ce pays est un problème de diffusion qui revient à un problème médiatique. En effet, les médias ne font aucune place, en France, pour l'information relative à ces productions. Des programmes d'aide à l'édition, avec des coéditions Liban/France, ne seraient-ils pas souhaitables, ce système supposant une diffusion à la fois en France et au Liban ?

Yves Bertrand :

De telles coéditions existent déjà et n'impliquent pas forcément une meilleure diffusion du livre coédité. Si ce livre est en arabe, il bénéficiera, il est vrai, d'une promotion dans les pays arabes voisins. Par contre, un contrat de coédition pour un livre en français, généralement dans le secteur universitaire, limitera toujours la diffusion dans d'autres pays. En effet, un livre français publié au Liban sera vendu sur le marché libanais à moindre prix. L'éditeur français ne verra pas très bon oeil ce livre venir ensuite concurrencer le sien dans un autre pays.

Zahida Darwiche Jabbour :

Le problème de diffusion paraît donc insoluble. Il conviendrait de prendre des mesures financières pour aider à la diffusion du livre francophone hors du pays producteur.

Denis Pryn :

Il n'est pas forcément plus difficile de faire connaître et distribuer un livre francophone qu'un autre livre en France. Nous le savons bien à l'Harmattan où nous avons aussi des collections littéraires. En France, combien de romans sont-ils actuellement présentés sur les ondes ? Avec une culture considérée du point de vue des dividendes ou du coût, il ne peut y avoir de vraie culture. On aboutit à un système où seulement quelques grosses locomotives bénéficient d'une promotion, la publicité étant très onéreuse. Le reste de la production éditoriale, l'édition de création, reste dans l'ombre, avec des petits tirages à 300 ou 400 exemplaires. Dans le secteur de l'édition, je préférerais une culture sociologique à une culture médiatique.

Table ronde N° 4 : Enseigner la littérature francophone

Place et impact de l'enseignement de la littérature francophone dans chaque pays.

Intervenants : - **Zahida Darwiche Jabbour**, Professeur à l'Université libanaise, Tripoli
- **Daniel Delas**, Professeur à l'Université de Cergy
- **Dr Toby Garfitt**, Professeur à l'Université d'Oxford
- **Marco Modenesi**, Professeur à l'Université de Milan

Modérateur : - **Chantal Stoïchita de Grandpré**, Chargée de mission pour la Francophonie, Bibliothèque francophone multimédia

Chantal Stoïchita de Grandpré :

Nous allons maintenant aborder la question de l'enseignement de la littérature francophone. Les universitaires qui sont à mes côtés ont pris, dans leurs thèses, les littératures francophones pour objet d'étude. Ils sont aussi auteurs de publications, travaux et nombreux ouvrages sur ces sujets.

En guise de préambule, je pense qu'il y a lieu de dire de façon un peu provocatrice que la littérature francophone est souvent mieux reconnue à l'étranger qu'en France. Pour ceux qui l'ignoraient, la littérature francophone fait partie intrinsèque des études littéraires françaises dans la plupart des universités américaines, et on imagine mal un département de littérature française qui ne ferait pas une place importante à la littérature francophone.

Ma première question portera donc sur le statut de cette littérature. Quelle est la place de l'enseignement du français et la place de la littérature francophone dans un pays, le Liban, qui entretient des liens privilégiés avec la francophonie ?

Zahida Darwiche Jabbour :

Le français est enraciné au Liban depuis des siècles. Aujourd'hui, il est première langue étrangère enseignée pour une majorité d'élèves, devant l'anglais. La littérature française est, quant à elle, étudiée dès le secondaire.

L'intérêt pour les différentes littératures francophones est récent. Il date de la réforme des programmes à la fin des années 90 qui a prévu un corpus d'auteurs d'Afrique ou du Maghreb à étudier dès la seconde.

Cet intérêt porte, en premier lieu, sur les littératures libanaises d'expression française car de nombreux auteurs libanais s'expriment en français et certains ont acquis une véritable notoriété. S'ils sont publiés en France, ces auteurs n'y font pourtant guère l'objet de monographies et analyses critiques. Ceci amène les chercheurs et enseignants libanais à s'intéresser à eux, les étudier, les faire connaître. Pour des raisons d'affinités nationales, l'intérêt va ensuite aux littératures du Maghreb d'expression française. Par contre, celles des pays du Nord sont mal connues même si le Québec fait l'objet d'une attention particulière. Au moment de la guerre, de nombreux Libanais se sont installés dans ce pays et certains, parmi eux, sont auteurs d'œuvres littéraires importantes. Par contre, les littératures suisse et belge restent tout à fait méconnues. Que Marguerite Yourcenar soit belge est indifférent pour un Libanais. Ce qu'il retient plutôt, c'est la France, l'Europe. Enfin, l'intérêt pour les littératures d'Afrique Noire est récent mais il va croissant.

A l'Université libanaise, la littérature francophone ne correspond pas à une spécialisation. Elle constitue un module du programme de licence dans le département de langue et littérature françaises. Par contre, il a été récemment créé un séminaire de littérature francophone au niveau DESS. Il existe par ailleurs, au sein de l'Université, un projet de création d'un centre d'études et de recherche francophones.

Chantal Stoïchita de Grandpré :

L'Italie s'intéresse à la littérature francophone depuis de nombreuses années. Cela ne se sait guère en dehors des cercles universitaires et d'écrivains.

Marco Modenesi :

En Italie, pays non francophone, les problèmes de rapports entre la France et les autres pays de la francophonie ne se posent pas. L'enseignement des littératures francophones ne concerne pas le secondaire. Par contre, ces littératures sont étudiées à l'Université depuis une

vingtaine d'années. Les littératures francophones y ont, comme la littérature française, un statut de littératures étrangères, au même titre que les langues et littératures angloaméricaines ou hispano-américaines. Si le professeur de littératures francophones est aussi professeur de littérature française, les cours relatifs à ces deux domaines sont totalement séparés. Ils n'ont rien à voir avec des cours de littérature comparée. Toutefois, il est évident que l'étudiant italien qui aborde les littératures francophones doit avoir une connaissance de la littérature française et des rapports qu'elle entretient avec ces littératures.

La situation actuelle est le résultat d'un combat qui a duré assez longtemps. Au début, certains professeurs, spécialistes de littérature française, s'interrogeaient sur la légitimité des littératures francophones. Aujourd'hui, il n'est plus question d'appréhender une littérature uniquement en fonction de ces grands canons que peuvent être Flaubert ou Corneille. Enseigner une littérature, c'est aussi enseigner l'une des manifestations de la culture d'un peuple.

En règle générale, les littératures francophones non européennes obtiennent davantage la faveur des étudiants. Ainsi, l'intérêt pour l'Afrique et les pays du Maghreb va croissant. Le pays qui a le plus de succès est le Québec, sans doute parce qu'il est une ouverture sur l'Amérique, ce qui offre un renouvellement dans l'étude du français. Depuis très peu de temps, certains professeurs commencent aussi à introduire les littératures de l'Océan Indien ou libanaises dans leur enseignement.

En Italie, le français est très souvent choisi, par les étudiants, comme deuxième langue étrangère, en concurrence avec l'espagnol, la première langue étant l'anglais.

Chantal Stoïchita de Grandpré :

Il ne faut pas négliger le fait que dans les pays anglo-saxons, le français figure souvent en bonne place parmi les langues étrangères enseignées. Aux Etats Unis, il est deuxième langue étudiée après l'espagnol. Au Canada, en Irlande et au Royaume Uni, il est première langue enseignée. Quelle est la place faite aux littératures francophones en Grande Bretagne ?

Toby Garfitt :

Au Royaume Uni, la population étudiante est moindre qu'en France, avec 1 million d'étudiants pour 3 millions en France. Seulement 30 % de la population obtient le baccalauréat, contre les 80 % attendus en France. De surcroît, ce diplôme ne conditionne pas l'entrée à l'Université qui se fait par sélection sur dossier.

Les étudiants inscrits dans le département d'études françaises ont auparavant étudié le français pendant 6 ou 7 ans. Toutefois, l'entrée à l'université sera pour eux l'occasion d'une première sensibilisation à la littérature française car celle-ci n'est pas enseignée au lycée.

En 1984, j'ai mené une enquête auprès des universités anglaises et écossaises afin de voir dans quelle mesure la francophonie y était présente. A cette époque, seulement 17 établissements universitaires ou para universitaires offraient un enseignement sur ces sujets. Aujourd'hui, ayant récemment renouvelé mon enquête, il apparaît que la situation s'est radicalement transformée. 43 universités sur 100 proposent un enseignement au moins sur l'un des aspects de ce vaste domaine qu'est la francophonie. Pratiquement toutes les universités qui ont un département d'études françaises proposent un cours de littérature francophone et souvent plusieurs. Au moins 20 universités dispensent des cours sur les littératures africaines et antillaises, 13 sur le Canada. Malheureusement, il n'existe toujours pas de cours pour les littératures du Liban, de l'Océan Indien ou d'Asie du Sud Est.

Au Royaume-Uni, très peu d'étudiants poursuivent leurs études après la licence. Aussi, le nombre d'étudiants concernés par les littératures francophones, après celle-ci, est très faible. En 1996, l'Université ne comptait guère que 435 étudiants travaillant sur des maîtrises ou des doctorats pour tout le domaine des études françaises. Seulement 30 traitaient d'un sujet relatif aux littératures francophones. Aujourd'hui, ce chiffre a certainement doublé. Généralement, ces étudiants deviennent à leur tour enseignants en ce domaine. Leur nombre va croissant. Leur engagement en faveur des littératures francophones est très fort. Ceci explique peut-être l'intérêt grandissant pour les études francophones, actuellement, au Royaume-Uni.

Chantal Stoïchita de Grandpré :

Au sein de l'Université française, la littérature francophone ne fait pas l'objet d'une section, d'un diplôme particulier. Se situe-t-elle toujours, de façon ambiguë, entre littérature française et littérature comparée ?

Daniel Delas :

Il est difficile d'identifier ce qui se fait dans les universités françaises en matière de littérature francophone. Celles-ci dépendent des études de littérature française qui ne leur reconnaît pas un enseignement spécifique. Si quelques universités, comme Paris X, proposent des modules de littératures francophones, la majorité prévoit plutôt des cours de littérature francophone, donnés au niveau de la licence de Lettres Modernes. En fait, ces enseignements dépendent des personnes susceptibles de les dispenser puisqu'ils ne font pas l'objet d'une reconnaissance institutionnelle particulière. Etant donné qu'au cours des deux premières années universitaires les étudiants ne sont guère mobiles, l'intérêt pour ces littératures reste aléatoire. Ensuite, au niveau maîtrise, DEA, thèse, l'étudiant qui s'intéresse à ces sujets aura du mal à se situer. Il devra être rattaché soit à la section de littérature française, soit à celle de littérature comparée. Or, dans aucune de ces sections, il ne sera forcément bien accueilli. En effet, la littérature francophone est une sous catégorie de la première section et, dans la seconde, une certaine conception impose que les travaux portent sur des auteurs écrivant dans deux langues différentes. Il faut souligner aussi que, dans les jurys qui apprécient les thèses, bien peu d'enseignants sont spécialistes des littératures francophones. Pour toutes ces raisons, un certain découragement s'observe chez les chercheurs. De surcroît, il faut bien reconnaître qu'il est très difficile d'inviter les étudiants à faire des thèses portant sur la littérature francophone puisque c'est la quasi-assurance, pour eux, de ne pas trouver de poste par la suite. Mon tableau n'est donc pas très optimiste mais l'objet de ma présentation est de lutter contre une telle situation.

Chantal Stoïchita de Grandpré :

Qu'en est-il dans le secondaire où, contrairement à l'Université, il existe des programmes unifiés ?

Daniel Delas :

Autrefois très directifs, les programmes du secondaire imposaient des listes d'auteurs à étudier. Depuis leur modification en 1995, ils donnent des indications assez ouvertes et proposent plutôt l'exploration de différents champs de la littérature avec, par exemple, l'étude d'un mouvement littéraire, d'un récit de voyage ou d'une pièce de théâtre. Reste à savoir comment se font les choix des enseignants. Dans la pratique, ceux-ci se heurtent à la nécessité, pour les élèves, d'obtenir leur baccalauréat. En dépit des débats houleux qui ont eu lieu récemment sur la réforme du baccalauréat, les professeurs, lors de l'examen, continuent à interroger les élèves essentiellement sur les textes des grands auteurs comme Baudelaire. Ceci n'incite guère les élèves à travailler d'autres littératures. S'il est encore possible de faire étudier des textes des différentes littératures francophones en 3ème et en seconde, il n'en est plus question en première et terminale, hormis en terminale littéraire où les effectifs sont en baisse constante. En dépit de la grande ouverture des programmes actuels, les littératures francophones ne sont pas étudiées dans le secondaire. Le Ministère ne contraint pas. Seule la possibilité est donnée et, finalement, force est de constater que cela ne se fait pas.

Il faut faire remarquer que les IUFM, dont il est difficile de dire qu'ils fonctionnent à la satisfaction générale, ne donnent pas aux enseignants du secondaire une formation dans le domaine qui nous intéresse. C'est la même chose quand il s'agit de proposer un auteur francophone à l'agrégation. L'Université rétorque qu'elle n'est pas prête. Elle ne peut l'enseigner. Nous sommes dans un cercle vicieux. Faute d'enseignants spécialisés, ces littératures ne sont étudiées ni au niveau de l'enseignement supérieur ni dans les IUFM et donc pas davantage dans le secondaire.

Chantal Stoïchita de Grandpré :

Il est dit parfois que les littératures francophones ne sont pas enseignées car les univers qu'elles invitent à explorer sont ceux de cultures trop éloignées géographiquement, voire de plus en plus exotiques. La littérature médiévale n'est-elle pas également éloignée mais, cette fois, dans le temps et donc tout aussi difficile à enseigner ?

Toby Garfitt :

Il est certain qu'un certain nombre d'étudiants ne saisissent pas vraiment la dimension culturelle qui s'exprime dans les documents francophones qui leur sont proposés, plus particulièrement peut-être en première année de littérature française où l'étude de certains

textes est imposée. L'enseignant peut alors être amené à trouver des moyens pour sensibiliser ces étudiants, en diffusant par exemple un film comme Rue Case Nègre. Dans le même ordre d'idée, certains professeurs chantent effectivement certains textes médiévaux pour donner à sentir ce qui se passait à l'époque.

Chantai Stoïchita de Grandpré :

En Grande Bretagne, certaines régions de la francophonie sont-elle plus particulièrement prisées et étudiées que d'autres ?

Toby Garfitt :

Au Royaume-Uni, pour les études anglophones, il n'est pas vraiment fait de distinction entre littérature anglaise d'Angleterre et littérature anglaise produite dans d'autres pays du monde. Cet état d'esprit se retrouve pour la littérature francophone. La littérature de la Caraïbe se lit aussi facilement, en Grande Bretagne, que celle de France ou du Canada, même si certaines littératures restent moins connues, comme celle d'Afrique centrale.

Chantal Stoïchita de Grandpré :

Au Liban, quel est l'impact de l'étude des littératures française et francophones sur les étudiants ?

Zahida Darwiche Jabbour :

Au Liban, l'apprentissage du français a un impact à la fois socio-politique et socioculturel. Au début du siècle, cet enseignement était réservé à une élite. Celle-ci s'y imprégnait des idéaux de la Révolution française qui ont participé de sa revendication d'autonomie par rapport

à l'occupation ottomane par exemple. Dans les années 50, après l'indépendance et avec l'expansion de l'école publique, l'enseignement du français s'est étendu, générant un renouveau dans l'écriture, tant en langue française qu'en langue arabe.

Il faut savoir qu'au Liban, ces deux langues coexistent dans un jeu d'influences et de fécondations mutuelles. Aucun cloisonnement, aucun clivage ne sont faits entre l'arabe et le français. Les Libanais sont bilingues et ce bilinguisme est bien vécu. Il est considéré comme une

ouverture. Les auteurs qui écrivent en français et en arabe échangent constamment entre eux. Ils se rencontrent et la pratique des traductions mutuelles, de l'arabe en français et du français en arabe, est courante. Ainsi, notre département de langue et littérature françaises prévoit des modules de littérature arabe car ces deux langues y sont vraiment perçues dans une complémentarité. Par exemple, la rigueur de la langue française vient en contrepoint des libertés permises par la langue arabe et inversement.

Pour les étudiants, la conséquence la plus importante de l'étude du français est l'acquisition d'une certaine ouverture d'esprit. En premier lieu, la littérature française leur donne un regard critique qui leur permet d'avoir du recul vis-à-vis des réalités sociales et culturelles.

Ils peuvent, de ce fait, être porteurs d'un certain renouveau. Par ailleurs, ils héritent de l'esprit de rigueur scientifique propre à la langue française. Enfin, la fréquentation de cette langue conduit à une certaine tolérance. Elle ouvre à la notion de relativité, fait comprendre que la vérité n'est nulle part mais à chercher un peu partout.

L'enseignement de la littérature francophone est, quant à lui, tout récent. Toutefois, au Liban, les étudiants reçoivent très bien les littératures d'Afrique. A travers elles, ils découvrent des sociétés qui ont quasiment les mêmes problèmes que la leur et des visions du monde

proches de celles qu'ils connaissent. La seule difficulté, au Liban, pour ces littératures est pragmatique puisque les textes ne sont pas disponibles sur le marché. C'est toujours ce problème de la circulation du livre francophone.

Chantal Stoïchita de Grandpré :

Je souhaiterais en revenir maintenant à la question des ressources francophones. Quels sont les fonds en la matière dans vos universités respectives ? S'y trouve-t-il des publications spécifiques, des revues, des presses universitaires ? Des groupes de recherche en littérature francophone s'y sont-ils constitués ?

Marco Modenesi :

L'accès à des fonds bibliographiques francophones est effectivement fondamental. Ces fonds existent pour l'Université italienne, ce que je ne dirais pas des bibliothèques municipales. Toutefois, l'approvisionnement pose un problème de repérage en France. Ainsi, ces livres

coûtent dix fois plus cher s'ils viennent directement du Québec et les étudiants ne les acquerront donc pas. C'est une difficulté lors de la définition d'un programme. De surcroît, si le livre est repérable en France, peuvent ensuite se poser les problèmes de distribution. J'indiquerai aussi que les manuels utilisés par les étudiants sont à 99 % publiés en France.

Je préciserai également que les étudiants en licence trouveront relativement facilement les textes sur lesquels ils doivent travailler. Par contre, la situation se complique pour une thèse. A ce niveau, les ressources deviennent souvent plus difficilement accessibles, surtout s'il s'agit d'ouvrages d'Afrique ou du Maghreb pour lesquels les acquisitions restent problématiques.

Au sein de l'Université italienne, il existe effectivement un certain nombre de centres de recherche en littérature francophone, trois ou quatre pour le Québec. Ils bénéficient généralement d'aides financières venues des ambassades des pays, ce qui permet des acquisitions. Des revues spécifiques sont également accessibles au sein de l'Université italienne.

Chantal Stoïchita de Grandpré :

Qu'en est-il au Liban ? Certaines structures implantées ailleurs sont-elles une aide pour l'accès aux ressources francophones ?

Zahida Darwiche Jabbour :

Au Liban, les universités privées que sont les Universités Saint Joseph et Saint Esprit ont d'importants départements de langue et littérature françaises. La bibliothèque de Saint Joseph est particulièrement bien fournie puisqu'elle a reçu en legs les fonds de l'ancienne Ecole des Lettres de Beyrouth.

Pour l'Université libanaise, qui est publique, les fonds en matière de documentation critique sur la littérature française sont assez bien fournis. Cela fait plus de dix ans, en effet, que notre Université bénéficie d'une subvention du service culturel de l'Ambassade de France. Par ailleurs, l'Université réserve une ligne budgétaire à ces fonds.

L'Université prévoit, via Internet et pour ses enseignants, un accès à d'autres bibliothèques comme celle de Limoges. Par contre, les étudiants ne sont guère concernés par ce dispositif. En effet, les sections littéraires ne sont pas dotées de matériels informatiques.

Au sein de l'Université libanaise, nous sommes abonnés à des revues françaises d'études et de recherche littéraires. En 1985, un groupe de professeurs a fondé une revue de lettres et sciences humaines comprenant deux dossiers, l'un s'intéressant aux rapports Orient/Occident, l'autre aux littératures francophones. Au bout de dix ans, la publication a cessé faute de moyens financiers. L'Université édite elle-même une revue qui porte sur toutes les disciplines. Une partie importante y est consacrée à la recherche en langue française.

Enfin, l'Université libanaise n'a pas de centre de recherche dédié à littérature francophone. Toutefois, nous oeuvrons pour cela depuis un an., Le projet est en passe d'aboutir sous l'égide du Ministère de la Culture et au sein du Ministère de la Culture, notre recteur étant réticent.

Chantal Stoïchita de Grandpré :

La richesse "insolente" des fonds universitaires américains en matière de littérature francophone est bien connue. Qu'en est-il en Grande Bretagne ?

Toby Garfitt :

Il faut reconnaître la richesse des fonds des bibliothèques universitaires britanniques. Je commencerai par citer Oxford où se trouve la plus grande bibliothèque du pays en matière de langues européennes, avec 3 à 4 millions de volumes. Des fonds réunissant des pièces de théâtre radiophoniques d'Afrique francophone sont aussi très importants. Dans les autres universités, les politiques d'acquisition sont assez généreuses. Un professeur qui propose un cours de littérature francophone n'aura aucune difficulté à obtenir les ouvrages correspondant, sachant que les littératures francophones ne font pas l'objet d'une éducation de masse. Elles ne touchent que quelques étudiants, une douzaine pour les 4ème et 3ème années. Il n'est donc pas difficile de se procurer les ressources nécessaires.

Avec 75 enseignants spécialistes de la francophonie, les publications et articles sont nombreux sur ces sujets. Des revues spécialisées ne sont pas nécessaires pour les diffuser. Ils paraissent dans des revues aussi bien en France qu'en Angleterre.

Je soulignerai, par ailleurs, l'importance de l'Association pour l'Etude de la Littérature Africaine et Antillaise d'Expression Française. Elle existe depuis dix ans et organise un colloque annuel où se réunissent des chercheurs et des créateurs venus du monde entier.

Chantal Stoichita de Grandpré :

En France, ce sont les bibliothèques municipales, comme celle de Limoges, qui ont des fonds francophones très importants alors que les bibliothèques universitaires sont, en la matière, assez dépourvues.

Daniel Delas :

Les bibliothèques universitaires n'offrent des ressources conséquentes que dans la mesure où elles ont une tradition d'enseignement des littératures francophones. Or, ce n'est pas le cas de la majeure partie des universités françaises. Seulement un certain nombre d'entre elles dispensent ces enseignements comme Paris III et Paris IV. A Cergy-Pontoise, la faculté est récente et ses fonds se constituent peu à peu. En province, ces enseignements commencent aussi à se développer comme à Montpellier ou Bordeaux.

Quant aux ressources en revues, en France, elles sont malheureusement insuffisantes. En dehors de la revue du Ministère qui joue un rôle important, il s'agit de petites revues comme Portulan ou Les études littéraires africaines qui, même si son travail est très utile, ne représente que 200 abonnés. Nous sommes donc amenés à diriger nos étudiants vers des revues étrangères, américaines, anglaises, italiennes, etc.

A mon sens, c'est vraiment en intervenant au niveau des professeurs du secondaire qu'il sera possible de faire évoluer les choses. La cible est là et pas ailleurs. Leur réticence tient sans doute au problème d'accès aux ressources. C'est pourquoi l'enrichissement des fonds des bibliothèques municipales, comme celle de Limoges, est essentiel. Toutefois, il faudrait surtout que les mentalités changent. Il convient de lutter contre des idées comme celle "de patrimoine littéraire à transmettre", patrimoine où ne sont généralement pas intégrés les auteurs francophones. Une autre idée à combattre est celle de "clarté française", cette notion qui caractérise la littérature française n'étant pas reconnue aux productions francophones.

Pour terminer sur une note plus optimiste, je dirai qu'en France, nous sommes vraiment dans une période de combat, d'opposition. Je pense que les choses vont changer.

La discussion s'ouvre avec la salle.

Jean-Luc Outers :

J'ai enseigné la littérature belge pendant trois ans à Nanterre. J'ai d'ailleurs été surpris que ce poste me soit proposé car je n'ai aucune qualification pour enseigner la littérature. Certes, je suis écrivain mais à l'origine je suis juriste. A l'occasion de cette expérience, j'ai effectivement constaté à quel point les littératures francophones étaient méconnues des élèves sortant du secondaire. Je pense que le problème de fonds est cette distinction qui est faite entre littérature française et littératures francophones. Celles-ci sont considérées comme des littératures de second rang. Il conviendrait de faire émerger le concept d'une littérature française qui engloberait toutes ces composantes.

De la salle :

Je voudrais indiquer une autre cible à atteindre pour faire évoluer la situation. Il s'agit des étudiants qui se destinent aux métiers du livre. S'ils étaient mieux sensibilisés à toutes ces problématiques, ils pourraient plus tard, en exerçant leur métier, de libraire par exemple, jouer un rôle pour faire découvrir de petits éditeurs ou certaines littératures.

Gérald Grunberg :

Les traductions et les fécondations mutuelles qu'elles permettent ont été évoquées. Je regrette que le sujet ne puisse être approfondi et qu'il n'ait pas été abordé lorsqu'il était question de la politique des pouvoirs publics dans la table ronde i.1°2. Ainsi, en une année que j'ai passée en Egypte, le service culturel de l'Ambassade de France n'a permis la traduction que de trois titres français en arabe. Le chemin à parcourir pour parvenir à cette fécondation mutuelle, qui est pourtant capitale, me semble donc encore bien long.

Par ailleurs, il conviendrait de faire état de l'existence de revues qui sont des supports essentiels pour la promotion de la littérature francophone. Je pense surtout aux revues de

poésies, comme la revue Action poétique qui porte une attention constante aux productions francophones. Il est vrai que ces revues ne sont pas exclusivement dédiées à la francophonie. Enfin, je trouve extrêmement regrettable qu'une catégorie socioprofessionnelle serve, ici, de bouc émissaire, en l'occurrence la catégorie des enseignants du secondaire. Ceux-ci sont accusés de ne pas prendre en charge la promotion de la littérature francophone et d'être enfermés dans une notion de défense de patrimoine littéraire. Par ailleurs, il leur est très souvent reproché de ne plus favoriser la connaissance de Molière, Stendhal et Mallarmé. Au vu de ces contradictions, évitons de désigner des boucs émissaires. Ce n'est certainement pas une solution pour promouvoir la littérature francophone en France.

Daniel Delas :

Je ne défends absolument pas les universitaires pour accuser les enseignants du secondaire. Je crois simplement que la formation de ces derniers n'est pas bonne. Ce n'est pas les désigner pas comme bouc émissaire. Au contraire, je pense qu'on ne peut compter que sur eux pour faire évoluer la situation, sachant que l'Education nationale donne une grande liberté dans les programmes du secondaire mais que cette liberté n'est pas utilisée.

Zahida Darwiche Jabbour :

La francophonie ne devrait pas forcément signifier maîtriser la langue française à la perfection. C'est ce qui se passe souvent dans le monde arabe, le Liban étant un cas particulier puisque le français y est comme une langue maternelle.

Ne vaudrait-il pas mieux donner à la francophonie une définition la rapportant à un héritage culturel fondé sur un humanisme, la foi en l'homme, le respect de la différence, la curiosité pour l'autre, la reconnaissance mutuelle ? Je suis certaine qu'avec une telle définition, dans aucune région du monde, la francophonie ne rencontrerait d'obstacle.

De la salle :

Nous avons fait le constat, pour la francophonie, du manque d'une instance fédératrice des ressources humaines et des moyens. Je pense qu'il appartient à la France d'être initiatrice de ce projet même si elle invite tous les acteurs de la francophonie à y participer. La raison en est que la position de la France n'est pas très claire vis-à-vis de sa propre francophonie, à savoir les départements d'Outre-mer. Un grand soupçon pèse encore sur le contenu de leurs productions. La francophonie est dangereuse politiquement. Elle peut inciter à une révolution anti-coloniale. Je rappelle que le Discours sur le colonialisme d'Aimé Césaire, mis au programme des classes de première, en a été retiré deux mois après la rentrée scolaire.

De la salle :

L'inspecteur général que j'ai interrogé à ce sujet m'a répondu que c'était les professeurs qui avaient trouvé ce texte trop difficile.

De la salle :

L'accompagnement critique fait défaut pour la lecture de ces textes d'Outre-mer. Il n'est pas pensable de demander aux professeurs du secondaire de maîtriser des lectures et une culture qui ne sont pas toujours faciles. Je pense vraiment que c'est à l'Université de se mettre maintenant au travail.

Il est vrai que nous avons un problème de classification. Il faut créer une section de littérature francophone. Il faut même créer le concept de littératures francophones comparées. Cela aidera à la diffusion de la francophonie. Cela la fera sortir de son isolement.

Jacques Chevrier :

Si je souscris aux propos de Daniel Delas qui a stigmatisé la frilosité de l'Université au regard des études francophones, je voudrais toutefois apporter un point de vue un peu plus optimiste. J'indiquerai qu'il existe, en France, deux chaires d'études francophones, définies comme telles. C'est un progrès. Celle que j'occupe à la Sorbonne a d'ailleurs été créée il y a une vingtaine d'années, sachant que Paris IV n'est pas réputée pour son ouverture. La seconde a été récemment et symboliquement ouverte à Strasbourg. Elle est occupée par un professeur d'origine algérienne.

Je précise que, dans quasiment toutes les universités françaises, des enseignements d'études francophones existent, sur un mode souvent artisanal, il est vrai. Cet enseignement

dépend fréquemment d'un professeur et il disparaît, parfois, lorsque celui-ci s'en va. Il faut savoir aussi que ces enseignements sont généralement plébiscités par les étudiants.

D'un point de vue plus dynamique, j'indiquerai que nous venons de créer, avec Daniel Delas, la Société française des Etudes littéraires francophones. L'objet de cette association est d'identifier ce qui se fait en matière d'enseignement des littératures francophones en France et de fédérer les initiatives. Un autre de ses objectifs affichés est la création d'une section autonome au sein du Centre national des Universités, dans le souci aussi de ceux qui s'orientent aujourd'hui vers ces spécialisations et de leur avenir. Cette section serait spécifiquement habilitée à reconnaître et qualifier les chercheurs et docteurs en littérature francophone.

De la salle :

J'ai enseigné dans le secondaire pendant plus de dix ans en banlieue parisienne. Je suis parvenu, par ailleurs, à faire paraître dans La nouvelle revue pédagogique, qui est celle des enseignants du secondaire, des dossiers sur la littérature francophone. Au bout de quatre ans, un sondage a été fait pour savoir quelles étaient les attentes des lecteurs. Il est apparu que les dossiers sur la littérature francophone venaient en tout dernier parmi leurs centres d'intérêt. Ils n'ont donc plus été publiés. L'expérience s'est arrêtée là.

Table ronde N°5 : Médiation culturelle, Francophonie, Interculturalité

Actions et politiques engagées dans les lieux culturels d'expression francophone, coopération entre les centres culturels francophones, industries culturelles

Intervenants : - **Marc Kohen**, Directeur du Centre Wallonie-Bruxelles
- **Françoise Kourilsky**, Directrice artistique de l'UBU Repertory Theater, New York
- **Patrick Le Mauff**, Directeur du Festival International des Théâtres Francophones en Limousin
- **Michel Marian**, Secrétaire Général du Centre National du Livre
- **Dany Martin**, Directrice Artistique du Festival International du Film Francophone de Namur

Modérateur : - **Bernard Petterson**, Directeur de la Culture et du Patrimoine de l'AIF

Bernard Petterson :

Nous quittons maintenant l'espace de l'écrit et de la lecture pour aborder celui de la scène et de l'écran, même si le Secrétaire Général du Centre National du Livre participe aussi à cette table ronde. Dans cet espace-là, les desseins, les moyens, les difficultés sont-ils les mêmes que dans celui de l'imprimé ? Comment s'élaborent les programmations des institutions et manifestations animées par les personnalités présentes ?

Françoise Kourilsky :

L'UBU Repertory Theater est très connu aux Etats-Unis mais très peu en France. Depuis 1981, ce centre dramatique fait découvrir aux USA et plus exactement à New York des oeuvres contemporaines, d'expression française, produites dans toutes les régions francophones du monde : Québec, Afrique, Roumanie, France, Antilles, etc. Cette mission est assumée avec la particularité suivante : les oeuvres sont présentées en langue anglaise.

Pendant vingt ans, le Théâtre UBU a toujours reçu l'appui moral et financier du Ministère de la Culture français. Celui qu'il a obtenu, à ses débuts et pendant trois ans, du Ministère des Affaires étrangères était beaucoup plus réservé. A ce moment-là, l'idée d'utiliser la langue du pays d'accueil était contestée. Celle de véritablement s'insérer dans la vie théâtrale newyorkaise sans créer une enclave franco-française mais une entreprise de droit américain l'était tout autant.

Le Théâtre UBU comprend un centre de traduction, un centre de production et un centre de publication. Dans une ville comme New-York où un événement a lieu toutes les trois minutes, la question était de savoir comment attirer l'attention du public. La programmation s'est donc organisée sous forme de festivals belge, québécois, africain, gay, de théâtre de femmes, etc. Certains auteurs ont été invités en résidence, les ateliers aboutissant à un spectacle.

En vingt ans, nous avons réalisé 60 productions. 140 auteurs ont été repérés. Un répertoire immense et varié a été exploré, grâce aussi à des mises en espace et des lectures.

Bernard Petterson :

Quelles est la configuration du Théâtre UBU ?

Françoise Kourilsky :

Ce n'est qu'en 1989 que le Théâtre UBU a pu disposer d'une très belle mais petite salle de 99 places. Auparavant, les spectacles étaient montés en coproduction avec d'autres théâtres - de 99 places également - en dehors de Broadway. Dans des salles de cette capacité, l'accueil du public est limité, ce qui est adapté puisque les pièces montées par le Théâtre UBU sont totalement inconnues même lorsqu'il s'agit de Marguerite Duras. Les textes présentés ont souvent fait l'objet de premières mondiales.

Bernard Petterson :

Lors du dernier Festival International des Théâtres Francophones en Limousin, le spectacle d'ouverture était celui d'un chanteur soufi égyptien s'exprimant en arabe. Avec un tel choix dans la programmation, qu'en est-il du théâtre et de la francophonie ?

Patrick Le Mauff :

La francophonie est un concept qui semble trouver difficilement sa définition. L'Égypte, contrairement à l'Algérie, figure sur la carte de la Francophonie. Or, il est plus facile de trouver quelqu'un parlant français à Alger qu'au Caire. La francophonie correspond donc à sa carte politique mais pas seulement.

Le théâtre n'est pas une forme d'expression qui surgit indépendamment de l'histoire des sociétés et des courants de pensée. Il se constitue par une succession de mouvements. Ainsi, en France, les formalistes sont venus en réaction aux naturalistes, etc. Dans certains endroits de la zone francophone, comme en Côte d'Ivoire, le théâtre, c'est quelques instituteurs, trois générations au cours desquelles cet art se fait petit à petit. Il n'est pas forcément un vecteur majeur, ce qu'il y a de plus vivant dans une tradition. C'est le cas de l'Égypte. Ces pays doivent-ils pour autant être absents d'une manifestation censée porter sur les arts dans l'espace francophone ?

Je voulais que l'Égypte soit présente lors du dernier Festival à Limoges. Le théâtre est le fil conducteur de cette manifestation mais il faut comparer ce qui est comparable sans, de surcroît, se limiter à effet purement comparatif. L'essentiel est de faire venir et de montrer aux spectateurs ce qu'il y a de plus vivant dans une tradition.

Bernard Petterson :

Comment se fait la programmation du Festival International du Film Francophone de Namur, seul festival dédié à des oeuvres cinématographiques francophones ?

Dany Martin :

Ce festival présente un panorama des sorties cinématographiques récentes en provenance de toute la francophonie. Or, dans l'espace francophone, la France étant le plus gros producteur de films, sa programmation pourrait être composée à 70 % de films français. Le cinéma français n'a guère besoin du festival de Namur pour exister. Lorsque j'ai pris la direction de ce festival, il y a quatre ans, il m'a semblé très important d'être attentif à ce qui se passe chez les autres, au-delà de la Belgique dont le cinéma se porte également bien. Je considère comme un devoir d'aider la cinématographie des pays du Sud à exister.

Nous programmons des longs et des courts métrages mais aussi, depuis quatre ans, davantage de documentaires. Entre 300 et 400 sont maintenant visionnés, contre 10 auparavant. Ce genre permet aux réalisateurs des pays les moins riches de s'exprimer plus facilement, le film en 35 mm étant beaucoup plus coûteux que la vidéo.

La sélection des films se déroule sur une année, en se rendant de festival en festival. Un réseau de correspondants à l'étranger nous renseigne aussi sur les sorties de films et ceux qui sont en préparation.

Le festival de Namur est un festival de rencontres, un festival très humain. Le jury est passionné. Le public est là puisque nous remplissons les salles. Le palmarès de cette année est "historique" pour l'axe Nord/Sud que je tiens à favoriser. En effet, il a essentiellement récompensé des films africains.

Si un festival comme celui de Namur permet aux réalisateurs des pays du Sud d'exister davantage, un problème demeure généralement par la suite, celui de la distribution. Or, ces films ont aussi besoin d'exister commercialement, de devenir compétitifs au-delà des festivals. Notre travail va aussi en ce sens. Nous prenons des contacts, en Belgique par exemple, pour favoriser une meilleure diffusion de ces oeuvres.

Nous estimons, par ailleurs, avoir un rôle pédagogique à jouer. Le festival est l'occasion d'apprendre aux enfants à décoder les images. La programmation prévoit également une section démocratie et droits de l'homme.

Au-delà de la programmation, des formations sont proposées aux créateurs des pays du Sud. Cette année par exemple, nous avons accueilli, en résidence, cinq jeunes Africains pour un travail sur le scénario.

Bernard Petterson :

Les manifestations que vous animez doivent-elle organiser ainsi des formations d'aide à la création ? Est-ce, pour elles, une condition de survie ? Avant de considérer ces questions, nous verrons comment est conçue la mission du Centre Wallonie-Bruxelle. Ce lieu d'accueil s'en tient-il à promouvoir la création belge francophone ou sa vocation comporte-t-elle d'autres dimensions ?

Marc Kohen :

En tant que diplomate, je m'occupe de la politique culturelle de la Communauté française de Belgique sur la France. Je dirige aussi le Centre Wallonie-Bruxelle qui dépend du Gouvernement de la Communauté française de Belgique.

Ce centre, créé en 1975, a la chance de disposer d'un lieu, situé près du Centre Georges Pompidou à Paris. Avec une salle d'exposition, une salle de spectacle de 180 places, une salle de cinéma de 90 fauteuils, une cour permettant d'accueillir jusqu'à 300 personnes et un foyer, c'est un ensemble complet. La programmation y est multidisciplinaire et variée.

Nos moyens étant modestes, cette programmation s'organise sous forme de festival à durée limitée. Notre public est celui des professionnels, des tourneurs et de la presse. Notre mission est d'offrir à de jeunes artistes, qui commencent à être connus en Belgique pour leur travail de qualité et de recherche, la possibilité d'une première confrontation avec la scène parisienne. Ils doivent aussi créer en Communauté française de Belgique car nous n'aidons ni les artistes dont la renommée n'est plus à faire en France ni ceux qui y résident depuis longtemps.

Par ailleurs, le Centre organise, tous les ans, le Festival Francophonie Métissée. Cette manifestation est ouverte aux créations en provenance de toute la zone francophone. Le Centre est souvent connu des Parisiens pour ce festival. Cela nous est reproché en Belgique où il est dit que nous ferions mieux de faire connaître d'abord des auteurs wallons. Toutefois, cette manifestation procède de notre investissement très fort en faveur de la francophonie, en raison du rôle joué par la Communauté française de Belgique au plan international. En effet, en Belgique, les institutions font que les compétences culturelles sont entièrement du ressort de cette Communauté. Ce festival procède aussi d'un principe qui est cher au diplomate que je suis, celui des partenariats comme ceux qui ont cours entre le Centre et la BPI ou encore avec Festival de Limoges.

Bernard Petterson :

Comment le Centre National du Livre peut-il s'intégrer dans la problématique de la médiation culturelle, francophonie et interculturalité ?

Michel Marian :

Le Centre National du Livre n'a pas pour vocation d'être producteur mais plutôt accompagnateur de projet. Il organise cependant un certain nombre de manifestations, autour du Salon du Livre de Paris ou bien avec Lire en fête et Les belles étrangères.

Ces dernières, créées en 1987, sont nées d'une volonté de soutenir une politique de traductions d'oeuvres étrangères en français. Une délégation d'écrivains étrangers est donc invitée à faire une tournée en France, dans les librairies, les bibliothèques et les centres culturels. A l'origine, cette manifestation était réservée à des pays où les écrivains s'expriment dans une langue autre que le français. Toutefois, elle s'est ouverte aux écrivains francophones quand la Communauté française de Belgique l'a demandé à l'occasion des Belles étrangères consacrées à la Belgique. Cette entorse fut une première puisque, aujourd'hui, cette ouverture est maintenue lorsque, dans le pays que nous faisons connaître, une partie de la population s'exprime en français.

Bernard Petterson :

Les personnalités présentes, pour une part de leur travail, s'intéressent à l'écrit. Peut-être, du point de vue des ressources financières, considérer le Centre National du Livre comme un partenaire possible ?

Michel Marian :

Le Centre National du Livre a pour principale mission d'apporter un soutien financier, à tous les niveaux de la chaîne du livre. Il attribue des bourses aux écrivains, des subventions aux éditeurs, libraires, bibliothécaires ainsi qu'à des associations organisant des rencontres littéraires.

Ces aides sont allouées selon un principe d'indifférence quant à la nationalité du porteur de projet dès lors que le texte est en langue française. Elles peuvent concerner un éditeur belge ou roumain si leurs ouvrages sont en français ou un auteur étranger qui écrit en français. Il faut toutefois que cet auteur réside en France, durablement ou provisoirement. C'est ce qui se passe dans le cadre de notre partenariat en faveur des auteurs accueillis en résidence à Limoges.

Toutefois, nous avons aussi mis en place quelques politiques plus spécifiquement dédiées à la francophonie, à l'attention notamment des productions littéraires d'Outre-mer. Dans le même esprit, nous aidons les bibliothèques universitaires ou municipales à acquérir des fonds francophones. Nous veillons à avoir des instruments ouverts à une diversité de projets.

Bernard Petterson :

Comment un partenariat entre le Centre National du Livre et un Festival comme celui de Limoges peut-il s'expliquer, sachant qu'il s'agit d'une aide à la création ?

Patrick Le Mauff :

La Maison des Auteurs s'est créée cinq ans après le festival, dans une volonté de voir se réaliser, à Limoges, un travail de fond en dehors des périodes festives. Cette Maison fonctionne grâce à des aides venues de la Fondation Beaumarchais, de l'Unesco ou du Centre National du

Livre. Ces coopérations montrent bien que, petit à petit, les différents secteurs concernés par la francophonie finissent par se relayer. Au début, à Limoges, seul le festival existait. Puis, la Bfm et son pôle francophone ont été créés. Tout cela est signe que la francophonie se réalise peu à peu. Ce sont des raisons d'être optimiste même si les réseaux restent à améliorer, ce pour quoi nous sommes réunis ici.

Bernard Petterson :

Ce type d'aide à la création signifie-t-elle que, sans ces aides, la création serait insuffisante dans le monde francophone et plus particulièrement dans les pays du Sud ?

Patrick Le Mauff :

Dans nos sociétés, tout ce qui ne relève pas du mercantilisme et de la production nécessite des aides. Il suffit d'observer ce qui se passe en France pour s'en convaincre. L'aide publique à la création y est considérable. Les aides à l'écriture y sont multiples. C'est une

chance pour les auteurs qui peuvent s'adresser à maints organismes susceptibles de soutenir leurs projets.

Souvent, dans les pays du Sud, l'aide est totalement inexistante. Il est toujours possible de gloser mais, en Afrique, les centres culturels de l'Ambassade de France restent souvent le seul moyen d'accéder à des textes. L'aide des pays riches doit absolument se développer à

destination des pays pauvres. Ce ne sont pas des pays "moins avancés" comme cela se dit aussi. "Moins avancé" n'est pas le contraire de riche. La réalité est qu'en face des pays riches, il y a les pays pauvres.

Bernard Petterson :

En amont d'un Festival de cinéma comme celui de Namur, une aide à la création est-elle nécessaire ? Ce festival intervient-il dans ce domaine-là ?

Dany Martin :

Ce n'est pas son rôle. Nous n'intervenons pas directement dans l'aide à la création. Notre façon d'intervenir passe par la formation avec, pendant le festival, les classes de cinéma que nous avons créées en partenariat avec différents organismes. Ces classes sont ouvertes à des jeunes des pays du Sud. Ceux-ci ont beaucoup d'idées, d'envie mais, dans leur pays, le problème est plutôt de savoir comment on va manger, la création culturelle n'est pas prioritaire. Ils ne reçoivent aucun soutien dans leur projet créatif. Tant que je dirigerai ce festival, son aide ira en priorité aux pays du Sud, envers lesquels nous avons le plus de devoirs. Bien sûr, notre mission pédagogique prend aussi en compte les jeunes de nos pays, avec, par exemple, des ciné-clubs et cafés cinéma que nous animons toute l'année.

Bernard Petterson :

J'aimerais aborder maintenant un autre aspect de la problématique, celui de la traduction. Comment fonctionne le centre de traduction de l'UBU théâtre ?

Françoise Kourilsky :

La traduction est un art très difficile. Une mauvaise traduction peut totalement dénaturer un texte, le tuer. J'ai donc recherché les meilleurs traducteurs. Ensuite, il m'a fallu associer à un texte le bon traducteur. La traduction est toujours éprouvée au cours de lectures dirigées en amont de la production. Enfin, la publication n'a jamais lieu tant que le texte n'a pas été revu et corrigé par l'auteur qui a assisté au montage du spectacle.

Je n'ai pas suffisamment insisté sur la vocation première du Théâtre UBU. Je voulais qu'il soit, avant tout, un lieu de brassage entre les cultures. Quand un traducteur américain s'attache, dans son travail, à un texte faisant partie d'une culture très différente de la sienne,

il se passe une rencontre très en profondeur. C'est la même chose pour un metteur en scène qui travaille sur de tels textes ou pour des acteurs américains qui s'y plongent. Un tel échange culturel est important pour les Américains mais aussi pour les auteurs d'expression française qu'ils soient Maghrébins, Antillais, Africains, etc. Tous ces créateurs ont d'ailleurs eu l'occasion d'échanger davantage encore à l'occasion de tables rondes. Certains de leurs témoignages, comme celui de Georges Woolf, ont rendu compte de ce que ces brassages leur ont apporté. Ces confrontations ont pu être, pour eux, l'occasion de briser des carcans et d'avancer dans leur dramaturgie.

Marc Kohen :

L'aspect formel, la langue en tant qu'objet fascinent les Français. Pourtant, une culture personnelle se forge aussi grâce à la traduction. Une structure comme l'AIF devrait réfléchir au fait que la culture française passe aussi par la traduction.

Bernard Petterson :

Que fait le Centre National du Livre dans ce domaine ?

Michel Marian :

Certains programmes, concernant les éditeurs, tendent à favoriser la réédition en français de textes de grands auteurs comme Goldoni, qui ne sont plus accessibles dans notre langue. Pour les textes contemporains, le CNL est ouvert aux projets qui se présentent. Il a ainsi soutenu le théâtre de Saint Denis qui, au moment de la Coupe du Monde de Football, souhaitait donner des textes des 31 pays sélectionnés.

Marc Kohen :

Les traductions doivent aussi se faire dans l'autre sens. Il faut distribuer, en Bulgarie, des textes français en bulgare.

De la salle :

Le projet Terre va en ce sens. Il a été initié par le Centre National des Ecritures du Spectacle à la Chartreuse d'Avignon. Il prévoit la mise en place de bourses afin que les oeuvres françaises soient davantage traduites.

Bernard Petterson :

J'aimerais que nous nous intéressions maintenant à la question des moyens. Quels sont ceux du Théâtre UBU ? Sa salle est petite mais, avec trois productions par an, des traductions et des publications, ses réalisations sont nombreuses.

Françoise Kourilsky :

Comme je l'ai dit, le Théâtre UBU a toujours reçu des fonds du Gouvernement français. A l'origine du projet, ce budget s'élevait à 5 millions de FF. J'ai aussi systématiquement recherché des ressources complémentaires que j'obtenais généralement à hauteur de 30 % du budget initial. Quand j'ai monté un festival belge ou québécois, j'ai toujours reçu le soutien du Gouvernement du pays invité. Lorsqu'il s'agissait d'un pays d'Afrique, c'était, il est vrai, plus difficile. Au fil des ans, la contribution du Gouvernement français a baissé peu à peu. Par ailleurs, le cours du dollar montait. Finalement, en 1999, le budget français ne représentait plus qu'un million de francs. J'étais toujours plus accablée par les tâches administratives. Ma passion diminuait. Je rêvais d'un Théâtre UBU qui se développait alors que ses perspectives se réduisaient. J'ai donc pris la décision de mettre fin à cette aventure. Le Théâtre UBU a fermé ses portes le 31 octobre 2001.

Pendant neuf mois, je me suis occupée de son héritage. Il était important que les collections qui se sont constituées, pendant vingt ans, au Théâtre UBU continuent à être diffusées. Si le théâtre est vivant, il meurt. J'ai toujours eu le souci qu'il reste trace de ce vécu, cette trace étant le fait des publications. Celles-ci ont toujours été mises à la disposition d'autres structures, comme l'Université américaine ou divers théâtres.

Aujourd'hui, j'ai fait en sorte que mes archives soient disponibles à la Bnf. J'ai légué la bibliothèque d'UBU, qui comprend plus de 3 000 titres en français et en anglais, à la Bibliothèque Centrale de l'Université de New-York. Enfin, j'ai obtenu que mon distributeur commercial rachète toutes les collections du Théâtre UBU. Il va poursuivre leur distribution et éventuellement procéder à des rééditions.

Je peux maintenant retourner à ma première passion, la mise en scène, sachant que je m'intéresse surtout à la création contemporaine.

Après des applaudissements saluant le travail accompli par Françoise Kourilsky au Théâtre UBU, la discussion s'ouvre avec la salle.

Quelqu'un rappelle l'existence d'un programme français d'aide à la traduction et publication. Il aurait dû aider à ce qu'au moins, l'activité traduction du Théâtre UBU puisse se poursuivre. Françoise Kourilsky l'a envisagé mais le succès d'une publication dépend trop de la production du texte.

Une autre personne attire l'attention sur le rôle des collèges européens de traducteurs. Ils sont un lieu essentiel pour la circulation de la littérature en Europe. Malheureusement, dorénavant, la Commission européenne ne les soutiendra plus.

Zahida Darwiche Jabbour fait remarquer l'importance des traductions depuis d'autres langues vers le français. C'est ainsi, par exemple, que les Libanais ont pu découvrir la littérature allemande.

Par ailleurs, quelqu'un rappelle que les I. U. F. M. n'ont pas vocation à enseigner la littérature. Leur mission est la formation d'un point de vue pédagogique.

Table ronde N° 6 : Le rôle des médias

Rôle des médias, constitution de réseaux d'information, nouveaux contenus pour la francophonie

Intervenants : - **Jeannette Magadoux**, Déléguée aux Affaires Internationales
- **Dominique Martineau**, Chargée de mission pour la promotion de TV5 auprès des réseaux culturels à l'étranger
- **Geneviève Piejut**, Chargée de mission à l'Inathèque

Modérateur : - **Patrick Chompré**, Journaliste à Radio France Internationale

Propos introductif légèrement écourté suite à un problème d'enregistrement...

Patrick Chompré :

De quelle manière la francophonie est-elle relayée par la radio et la télévision, en particulier, par RFI et TV5 ? En quoi ces médias peuvent-ils représenter un accès à des ressources francophones ? Ces questions seront tout d'abord abordées sous l'angle de la conservation et de l'archivage des documents radiophoniques et télévisuels, compte tenu des nouvelles obligations les concernant en matière de dépôt légal.

Geneviève Piejut :

Depuis la loi du 20 juin 1992 et son décret d'application du 31 décembre 1993, les programmes des chaînes hertziennes nationales de radio et télévision doivent faire l'objet d'un dépôt légal. L'Institut National de l'Audiovisuel est donc chargé de collecter et conserver les documents radiodiffusés ou télédiffusés depuis le 1^{er} janvier 1995. Tous les ans, l'INA gère ainsi environ 40 000 heures d'émissions de radio ou de télévision.

Patrick Chompré :

Est-ce qu'il s'opère un choix parmi ces émissions ou bien sont-elles systématiquement archivées ?

Geneviève Piejut :

Pour être déposés, les programmes doivent être réalisés, au moins en partie, dans le cadre d'une production française. Les émissions concernées sont, pour l'instant, celles des chaînes nationales. Pour la télévision, ce seront les chaînes publiques et privées, TF1, France2, Canal+, etc. et, pour la radio, les chaînes de Radio France. L'archivage des émissions se fait par captation numérique. Elles peuvent ensuite être mises à la disposition des utilisateurs à l'Inathèque de France qui se trouve à la BNF.

L'Inathèque accueille des chercheurs justifiant d'un projet de recherche nécessitant la consultation d'archives audio ou télévisuelles. Actuellement, 5 000 chercheurs sont accrédités à l'Inathèque, étudiants au niveau maîtrise, enseignants, chercheurs confirmés ou porteurs d'un projet personnel. 10 % d'entre eux sont des chercheurs étrangers.

Patrick Chompré :

Est-il possible de consulter les archives de l'INA ailleurs qu'à Paris ?

Geneviève Piejut :

La loi de 1992 précise que ces ressources ne doivent être accessibles que dans le cadre de l'organisme qui en est le dépositaire, à savoir à l'INA. Toutefois, des postes de consultation ont été installés dans les différentes délégations régionales de l'INA. Ils donnent accès au catalogue. L'acheminement des documents est possible, ensuite, par voie postale. Le site Internet de l'INA permet aussi de faire des recherches sur catalogue.

Patrick Chompré :

À l'Inathèque, est-il possible d'avoir accès à tous les documents radiophoniques et télévisuels relatifs à Georges Brassens par exemple ?

Geneviève Piejut :

Ce sera le cas pour les documents diffusés à partir de janvier 1995. Pour l'antériorité, ce ne sera possible que si les documents ont été restaurés dans le cadre de la remise à niveau des fonds anciens actuellement en cours à l'INA.

Patrick Chompré :

Les enseignants bénéficient-ils d'un service particulier mis en place par l'INA ?

Geneviève Piejut :

Nombre d'enseignants utilisent des documents radio ou télé pour illustrer une discipline ou dans le cadre de l'éducation aux médias. La Vidéothèque pour l'enseignement leur est plus particulièrement destinée. Ce catalogue reprend les programmes en rapport avec les orientations de l'éducation nationale.

Patrick Chompré :

Est-il possible de disposer chez soi des archives de l'INA ?

Geneviève Piejut :

Pour protéger les intérêts des ayants droits, la loi n'autorise pas la remise de copies et le prêt des documents.

Patrick Chompré :

Quelle est la place de la francophonie au sein de ces archives de l'INA ?

Geneviève Piejut :

Les efforts faits par l'INA pour la remise à niveau de ces fonds vont dans le sens d'une meilleure communication auprès de publics très divers. Ces archives peuvent servir de base à des créations audiovisuelles ou documentaires. Elles sont objet de recherche et support à l'enseignement. Elles servent aussi le divertissement, avec par exemple la "télévision nostalgique". Elles peuvent être à l'origine de rééditions qui sont ensuite proposées au public sur le marché.

Patrick Chompré :

Nous allons maintenant nous intéresser à Radio France Internationale. Quelles sont ses principales missions ?

Jeannette Magadoux :

RFI se distingue de Radio France dont la compétence est le territoire français. Celle de RFI est d'émettre vers l'étranger. RFI n'est pas soumise à l'obligation de dépôt légal. Actuellement, sa production n'est donc pas déposée à l'INA.

RFI se flatte d'être le premier média francophone du monde. Son "vaisseau amiral" est sa chaîne d'information en français, RFI 1 qui émet 24 h sur 24, tous les jours et dans le monde entier. Cette chaîne d'actualité émet un bulletin toutes les demi-heures. Elle propose aussi des magazines d'actualité de 20 minutes sur des sujets dans tous les domaines, dont bien sûr des dossiers culturels, des émissions sur la littérature, la langue française, la francophonie.

RFI émet aussi en 20 langues étrangères qui correspondent à des pays faisant partie de la Francophonie. Il est important de faire connaître le patrimoine culturel français à des auditeurs qui ne maîtrisent pas forcément le français. Les formats, sur le même principe de l'actualité et des magazines, sont plus courts, avec des programmes d'une à deux heures par jour. Ils se terminent par des cours de français en tant que langue étrangère.

RFI comprend aussi deux chaînes musicales, l'une dédiée aux musiques francophones et musiques du monde, l'autre aux musiques arabophones. Pour la première, les présentations se font en français, pour la seconde en arabe.

RFI a ouvert un site Internet. Il comprend un site d'actualité, avec possibilité pour l'utilisateur de télécharger les émissions. Il comporte également un site musical très riche qui est à la fois en anglais en français. C'est une alternative intéressante par rapport à l'environnement anglo-saxon des autres radios. Il est aussi un bon vecteur de la francophonie à travers le monde. Le site de RFI propose aussi, en langue française, un journal d'actualité et des cours de français en ligne.

Dans le cadre de son activité hors antenne, RFI engage également des politiques de coopération. Elle produit des CD qui sont des supports de travail envoyés à 300 radios partenaires dans le monde. Elle s'implique dans des coproductions avec des structures comme la Bfm de Limoges ou dans des partenariats, avec le Festival International des Théâtres Francophones en Limousin par exemple. Elle accompagne aussi de nombreux événements culturels qu'elle couvre directement dans le cadre de ses émissions ou qu'elle initie. C'est le cas des concours qu'elle organise, dans divers domaines des arts et de la culture, en vue de la découverte de nouveaux talents dans l'espace francophone.

Enfin, ses actions les moins connues sont des actions de formation. RFI accueille de nombreux stagiaires. Elle envoie aussi des experts à l'étranger, pour la constitution d'une sonothèque en Afrique par exemple.

Patrick Chompré :

Si RFI n'est pas soumise à l'obligation de dépôt légal, que deviennent les documents précieux et nombreux qu'elle génère ?

Jeannette Magadoux :

La vocation d'une radio est l'antenne et non l'archivage. Les journalistes ont parfois du mal à saisir son intérêt. Il se fait malgré tout. Grâce à la numérisation, les documents sont stockés sur disque dur. Toutefois, l'indexation a uniquement pour but de répondre aux besoins internes de l'antenne.

Geneviève Piejut :

La loi de 1992 a une portée générale. En principe, RFI est tenue à l'obligation de dépôt légal. Seulement, le décret de 1993 a limité l'application de la loi. On travaille aujourd'hui à son extension. A terme, RFI devrait être concernée.

Jeannette Magadoux :

Nous souhaitons vivement l'intervention de l'INA pour la sauvegarde de tous ces documents. Malheureusement, je crains que, d'ici là, toute une richesse ne soit définitivement perdue, notamment pour les émissions en langues étrangères. Elles ne sont pas numérisées et les possibilités de stockage de ces bandes restent limitées.

Patrick Chompré :

Nous nous intéresserons maintenant à cet autre média qu'est la télévision. Qu'est-ce que TV5 ?

Dominique Martineau :

TV5 n'est pas une télévision franco-française. Elle est francophone par constitution. C'est une chaîne de redistribution des meilleurs programmes des télévisions publiques partenaires, à savoir France2, France3, la 5ème, RFO, la RTBF, la TSR et le consortium des émissions québécoises.

TV5 produit aussi quelques programmes. Actuellement, leurs contenus sont particulièrement francophones. Je pense notamment à l'émission Ca me dit qui présente, en direct, un samedi dans une ville du monde. Récemment, l'émission a fait découvrir des villes de la francophonie comme Dakar et Marrakech. Les prochaines seront Bruxelles, Bamako et Québec.

L'émission sur Beyrouth a été annulée mais elle a été préparée et se trouve accessible sur Internet. En effet, si la caractéristique de TV5 est d'être francophone, elle est aussi d'être sur Internet. De nombreuses émissions de TV5 passent à l'antenne mais aussi sur le Net. Pour l'émission Ca me dit, le site est très développé. Il s'appelle Les cités du monde. De nombreux documents y sont repris. Ils constituent une véritable documentation francophone.

Patrick Chompré :

Pourriez-vous décrire l'action de TV5 auprès des réseaux culturels et, en particulier, à destination des professeurs de français à l'étranger ?

Dominique Martineau :

Aujourd'hui, dans le monde, 130 millions de téléviseurs permettent d'accéder à TV5. Elle est en accès gratuit, sauf aux USA et dans certains pays d'Amérique latine. La chaîne

considère, en effet, que les professeurs de français sont une cible très importante. Ils seraient, paraît-il, 900 000 dans le monde.

En matière d'enseignement, TV5 n'a pas choisi de concevoir une émission d'apprentissage du français. Elle a préféré mettre des outils pédagogiques à la disposition de ces professeurs de français, en vue d'une utilisation de TV5 en classe.

Actuellement, environ 35 000 professeurs sont concernés. Tous les mois, ils reçoivent une lettre d'information sur les programmes de TV5. Une lettre pédagogique leur propose une façon d'exploiter une émission précise en classe. Une note culturelle, faite à partir d'un livre, porte sur les référents culturels français.

Par ailleurs, TV5 anime des concours. Le dernier avait pour objet la littérature francophone contemporaine. Les livres de quinze auteurs francophones ont donc été proposés. Des classes devaient donner leur impression de lecture et transposer le livre choisi dans leur propre culture. Ce concours a donné lieu à des travaux remarquables, des rencontres extraordinaires entre des cultures. Il a été l'occasion de constater que tous ces professeurs de français à l'étranger s'intéressent autant à la France qu'à la Francophonie et, pour cette dernière, davantage que les enseignants français. La demande s'accroît, par exemple, pour des émissions sur l'Afrique.

A ce sujet, le nouveau Président de TV5, Serge Adda, qui est d'origine tunisienne, vient de déclarer qu'il souhaite voir se réaliser davantage d'émissions africaines. Il envisage également le développement des sous-titrages en langue nationale des pays.

Patrick Chompré :

Il me semble que vous avez un projet d'émission sur la francophonie.

Jeannette Magadoux :

Il est vrai que j'aimerais convaincre le Président de TV5 de faire une émission sur le livre francophone, en donnant régulièrement la parole à des libraires de librairies francophones à l'étranger. Ils sont, comme les professeurs de français, très isolés et vraiment aux prises avec les réalités de la diffusion francophone.

Patrick Chompré :

Qu'est-ce que Befax ?

Jeannette Magadoux :

Tous les jours de la semaine, l'Université de Bordeaux fait une exploitation pédagogique de l'information qui passe sur TV5. Leurs abonnés à l'étranger regardent cette information avant d'en recevoir l'exploitation pédagogique qui en a été faite à Bordeaux. C'est un outil remarquable.

Patrick Chompré :

Quels sont les liens de l'INA avec le monde francophone ? Une mise en réseau des archives s'est-elle organisée ?

Geneviève Piejut :

Cette mise en réseau existe. Elle a la spécificité de concerner les archives de télévision. Elle englobe les pays francophones mais dépasse aussi largement ce cadre.

Patrick Chompré :

Il est donc possible de recouper, par thèmes, les différentes émissions.

Geneviève Piejut :

C'est possible mais ces réseaux intéressent surtout les professionnels des métiers de la télévision. Toutefois, des réseaux nationaux de chercheurs se constituent également. Les entrées sont alors davantage liées à des centres d'intérêts particuliers. J'ignore s'il existe aujourd'hui une demande spécifique relative à la francophonie.

La discussion s'ouvre avec la salle.

Lise Bissonnette :

Je suis étonnée qu'il n'ait pas été question, ici, de ce média qu'est la presse écrite. L'accès, grâce à Internet, aux journaux nationaux et régionaux de tous les pays de la francophonie est très précieux, même si, pour l'instant, les journaux des pays du Sud ne sont pas encore vraiment accessibles de cette manière. Cette nouvelle ressource est mal exploitée. Une organisation en réseau serait nécessaire. Dans les bibliothèques, cette offre devrait être davantage mise en valeur.

Alain Duperrier :

S'il n'avait eu un empêchement, Georges Gros aurait participé à cette table ronde. Il est le Président de l'Union Internationale des Journalistes de la Presse en Langue Française.

De la salle :

La presse africaine francophone est, en fait, très présente sur Internet. Par contre, il est dommage que les articles ne soient pas repris dans le cadre de revues de presse, telles que celles qui s'échangent entre l'Amérique du Nord, le Québec, l'Europe. Pour les pays du Sud, il s'agit d'un problème commercial. Il faut des fichiers informatiques mais aussi le débouché d'un marché.

Certains journalistes africains craignent vraiment que toute la richesse contenue dans leurs archives papier finisse par disparaître, dans un incendie par exemple. Ils souhaitent la numérisation. Il est vrai que se posent, là aussi, des problèmes de formations, de moyens humains.

Chantal Stoïchita de Grandpré :

Est-il vraiment impensable d'envisager, dans le cadre d'une structure comme RFI, des transcriptions d'interviews de grands auteurs, susceptibles d'être ensuite disponibles sur le Net ?

Jeannette Magadoux :

De très nombreux matériaux sont déjà mis en ligne par RFI. Toutefois, RFI est aussi porteuse d'un projet documentaire informatique très lourd, avec la numérisation de sa production notamment.

Yves Bertrand :

Les centres culturels français à l'étranger sont les relais naturels de TV5 et de RFI que le Ministère des Affaires étrangères subventionne fortement.

Dominique Martineau :

Il est vrai que sans votre Ministère nous n'existerions pas. Les liens et les synergies entre le réseau culturel français et TV5 se développent de plus en plus. Il pourrait être souhaitable qu'il s'en crée aussi entre TV5 et RFI.

Synthèse des travaux : par **Alain Renaud**, Agrégé de l'Université, St-Etienne

Ces deux journées ont été passionnantes, leurs contenus très denses. Pour en rendre compte, je m'intéresserai surtout à la trajectoire qui s'est développée au cours de ces travaux. L'intitulé, L'accès aux ressources francophones, annonçait un débat technique. Effectivement, une partie du colloque a porté sur les réalités techniques, administratives, stratégiques, institutionnelles qui font l'environnement francophone. Toutefois, le discours est passé de ce plan à un autre, beaucoup moins maîtrisé, qui met en évidence un grand problème culturel. Ce problème est aussi un problème politique, si par "politique" on entend l'art de prendre les risques de l'époque et pas seulement l'art de gérer un état de fait.

La question de l'art et de la littérature a donc fait son apparition au cours de ce colloque. A l'origine de la francophonie, s'est trouvé un modèle français. Un malaise relatif à ce modèle s'est exprimé ici. Il semblerait qu'il ne soit plus possible de militer pour ce modèle qui était aussi un grand rêve autour de la langue française. D'ailleurs, comme le disait Gilles Deleuze, méfiez vous du rêve des autres, autrement dit de l'idéologie des autres.

C'est pourquoi la question de la littérature a fait son apparition. Une manière de lutter contre les rêves, au sens idéologies, est sans doute de prendre le parti de la création et de la littérature.

Les littératures mineures sont des littératures majeures. Les grandes littératures sont toujours des micro événements et des micro littératures. Quand il se passe quelque chose pour la littérature, il se passe quelque chose pour la langue et les bouleversements qui interviennent ainsi se déplacent ailleurs. J'ai beaucoup aimé la façon de montrer comment au Liban, s'établissent, par la littérature, des passages entre le français et l'arabe. Ainsi, les créateurs résolvent, dans la pratique et au quotidien, des problèmes qui sont gigantesques quand ils sont considérés du point de vue des institutions.

La question de la langue est, d'une part, une question de communication et, d'autre part, une question de création. La communication n'est pas la création. Il ne faut pas mélanger les genres. Le français de communication n'est pas le français de création. Ce dernier a un rôle essentiel à jouer. En raison de l'histoire de la France sans doute, il a une capacité à comprendre les enjeux de la singularité et des différences. La communication doit faire la place aux idées, aux pensées, à la recherche. Les médias et les passeurs sont nécessaires mais encore faut-il avoir quelque chose à faire passer. Reste à savoir toutefois où sont les idées, qui les crée et dans quelle langue.

Enfin, il a été question ici, mais de manière insuffisante, d'un changement d'échelle, de la mondialisation. Celle-ci est à l'origine d'un nouvel ordre culturel, avec notamment la mise en place de stratégies industrielles de la culture. De telles stratégies, comme celle du Groupe Vivendi, sont à analyser de manière très précise. Elles consistent à penser à la hauteur des circonstances qui sont celles de la mondialisation. Et le problème de la francophonie doit, lui aussi, être posé à ce niveau-là.

Les nouvelles technologies n'ont rien d'anecdotiques. Elles ne sont pas des épiphénomènes que l'on pourrait prendre ou ne pas prendre. Ceux qui veulent défendre la littérature doivent prendre toute la mesure de cette réalité. Elles sont l'instrument d'une révolution informationnelle qui transforme radicalement l'environnement culturel. Dans cet environnement, les mathématiques et la pensée logique sont en train de devenir le langage des langages. Que se passe-t-il pour un écrivain quand il doit passer par ce filtre ?

Pour maintenir une exigence de création, pour que les auteurs fassent du français une oeuvre vivante, ne nous trompons pas d'échelle, ne nous trompons pas de temps. Pour cela, comme le disait Nietzsche, assumons les risques de l'époque.

CLÔTURE DES TRAVAUX

Madame Monique Boulestin

Adjointe au Maire de Limoges

Je voudrais tout d'abord adresser mes remerciements à ceux qui ont été les organisateurs de ces journées. Je citerai Monsieur Gérard Grunberg et son équipe, avec notamment Madame Souad Hubert. Je remercie également Monsieur Alain Duperrier et Madame Chantal Stoichita de Grandpré. Sans cette équipe organisatrice, nous n'aurions pas eu cette magnifique rencontre à Limoges, sur le thème des ressources francophones.

Je voudrais également remercier le Professeur Jean-Marie Grassin. Il a été l'un des pères fondateurs du concept de francophonie à Limoges. Cela se passait dans les années 80 quand nous étions encore bien loin de la réflexion qui fut la nôtre pendant ces deux jours.

Mes remerciements vont aussi à Jean-Sébastien Dupuit qui a porté, dès l'origine, le projet de la Bibliothèque francophone de Limoges. Sans lui, nous ne serions pas aujourd'hui associés à la Bibliothèque nationale de France, dans le domaine d'excellence de la francophonie.

Je n'oublie pas le Ministère des Affaires étrangères, représenté ici par Monsieur Yves Bertrand. Ce Ministère a toujours soutenu notre action et continue à se soucier de ce qui se fait à Limoges.

Je pense aussi au Centre National du Livre, représenté par Monsieur Michel Marian. Le CNL approuve et défend la politique de lecture publique conduite par la Ville de Limoges.

Enfin, bien sûr, je remercie infiniment les intervenants, qu'ils aient été participants ou modérateurs. La qualité des échanges qui ont eu lieu, au cours de cette manifestation, était remarquable. Loin des dogmes et des certitudes convenues, caractéristiques parfois des colloques, des gens, ici, ont osé. Ils ont pris des risques. Qu'ils appartiennent ou non à des structures institutionnelles, ils ont dit, avec leur cœur, ce qu'ils avaient envie de dire sur cette francophonie qu'il nous appartient, à tous, de défendre, aujourd'hui.

Je crois qu'il s'est réellement passé quelque chose, pendant ces deux jours, à Limoges. J'en parlais avec Monsieur Gérard Grunberg, il serait bon qu'il reste trace de la qualité de ces travaux, sous forme d'actes, peut-être. Il serait dommage que d'autres villes ou d'autres institutions ne prennent pas le relais pour qu'enfin, nous ayons des démarches pertinentes sur la francophonie.

Je remercie tous les amis présents ici, dont Lise Bissonnette qui fait connaître, au Canada et ailleurs, ce qui se passe à Limoges.

Dans La recherche de l'absolu, Balzac écrivait : "Paris est la ville du cosmopolite et des hommes qui ont épousé le monde". Je ne sais pas si, pendant ces deux jours, nous avons épousé le monde. En tout cas, des rencontres ont eu lieu, de belles rencontres. Très modestement, la Ville de Limoges a essayé de trouver une place privilégiée dans l'univers culturel international.

Je vous remercie encore une fois de votre présence, en vous précisant que la Ville de Limoges sera toujours très heureuse de vous accueillir en ses murs.

Annexes

Bibliothèques francophones Centres de ressources Table-ronde N° 1

- **Bibliothèque nationale de France**

Jacqueline Sanson, Directeur Adjoint de la Bibliothèque nationale de France

- **Archives nationales du Sénégal**

Saliou Mbaye, Directeur des Archives nationales du Sénégal

- **Grande Bibliothèque du Québec**

Lisa Bissonnette, Directrice de la Grande Bibliothèque du Québec

- **Bibliothèque nationale de Suisse**

Jean-Marc Rod, Chef de la section des services aux usagers de la Bibliothèque nationale de Suisse

- **Bibliothèque francophone multimédia de Limoges**

Chantal Stoichita de Grandpré, Chargée de mission pour la Francophonie à la Bfm

Bibliothèque nationale de France

Jacqueline Sanson, Directeur Adjoint de la Bibliothèque nationale de France

L'accès aux ressources francophones est différent selon les pays. Au Québec, la littérature québécoise est la littérature nationale, elle est la base obligée de toute étude littéraire. A Bogota, la littérature québécoise est perçue à l'intérieur des littératures francophones. En Australie c'est à travers les littératures francophones que l'on appréhende la littérature française. Aux Etats Unis et dans les pays anglo-saxons, en Allemagne, dans les pays nordiques, en Italie... de nombreux travaux d'étude sont menés sur les littératures africaines et celle des Caraïbes, ou sur la littérature québécoise. Les littératures francophones sont considérées comme une discipline spécifique au même titre que la littérature française. Dans les bibliothèques, elles sont séparées de la littérature française.

En France pendant longtemps l'institution universitaire a manifesté un faible intérêt envers ces littératures. Aujourd'hui, il y a un changement réel, liée à la création de modules d'enseignement portant sur ces littératures. Certaines universités ont même leur spécialité (Université de Limoges). Ces littératures sont une fabuleuse richesse, elles favorisent le dialogue des cultures. Pour leur assurer une place plus juste, dans la recherche et l'enseignement, il faut bien sûr un travail théorique, il faut aussi des actions médiatiques. Les Bibliothèques ont une place aux littératures francophones, la BNF doit avoir un rôle moteur en ce domaine.

1. La place des littératures francophones à la BNF

Jusqu'en 1960, la BN a reçu par Dépôt Légal la quasi-totalité de ce qui était imprimé et édité dans les colonies francophones. Après les indépendances, cela a continué, car les liens intellectuels et économiques étaient restés et parce que la BN se devait de prolonger l'enrichissement de ces fonds francophones, et pour continuer sa mission de bibliothèque phare de la Francophonie, elle devait poursuivre cette politique. Dès l'élaboration du projet de l'EPBF (Etablissement Public de la Bibliothèque de France), des propositions pour une charte documentaire ont mis l'accent sur la francophonie au niveau Référence (haut-de-jardin aujourd'hui). La charte elle-même, mentionne très précisément les littératures francophones dans l'annexe 2. Des chiffres sont donnés : 4 300 volumes au niveau Référence, 200 volumes au niveau Recherche (rez-de-jardin aujourd'hui). L'organisation par grandes zones géographiques est acquise : 9 grandes zones sont décrites. En ce qui concerne les créoles, langues et littératures seront représentées. Le problème de l'oralité est posé, mais reste à résoudre. Donc la charte pour les littératures francophones constitue une bonne base de travail, tout en étant très ouverte. Ainsi elle laisse entendre qu'au niveau Recherche (Rez-de-jardin) " un nombre cependant légèrement accru donnerait évidemment une meilleure image de ces littératures et de leur très grande actualité " L'ouverture de la BNF avec l'organisation en départements thématiques, et les libre-accès ont été l'occasion de valoriser les écrits francophones.

La notion de francophonie littéraire est une notion complexe qui recouvre des réalités bien différentes. Mais une chose est sûre : ces littératures existent, elles ne sont ni réductibles entre elles, ni réductibles à la littérature française. Elles peuvent s'intégrer à d'autres ensembles : la culture européenne, la culture américaine ...elles ont une assise géographique. L'organisation par zone des littératures francophones a été choisie à la BNF.

En ce qui concerne les acquisitions (magasins et libre-accès) nous poursuivons la politique de l'ancienne BN, avec un effort plus particulier vers les pays du Sud, où le commerce et la conservation des livres connaissent des difficultés. Nous essayons dans la mesure du possible de tendre vers l'exhaustivité dans ces pays. Les échanges et les dons, nombreux pour ces littératures, complètent notre politique d'achat. Le Pôle associé de Limoges participe à cette politique pour le théâtre et la poésie.

En libre-accès nous ne prétendons pas à l'exhaustivité, mais les achats sont très développés surtout en direction des littératures naissantes, comme la littérature kanake.

Le secteur des littératures francophones, à la bibliothèque d'étude (Haut-de-Jardin), comme à la bibliothèque de recherche (Rez-de-jardin) regroupe donc ces littératures dans les salles des littératures d'expression française. Elles sont organisées en 10 grandes zones

géographiques traditionnelles : Afrique Noire, Amérique du Nord (Louisiane, Québec, Nouveau-Brunswick), Asie/Pacifique (Cambodge, Chine, Laos, Vietnam, Nouvelle Calédonie, Polynésie), Caraïbes (Antilles, Guyane et Haïti), Maghreb (Tunisie, Algérie, Maroc), Océan Indien (Madagascar, Comores, Seychelles, Mascareignes), Proche Orient (Égypte, Liban, Syrie), Europe (Grèce, Pologne, Roumanie, Russie, Tchécoslovaquie) et la Suisse et la Belgique, qui ne sont pas considérés en tant que pays mais en tant que zones géographiques, puisque la Suisse englobe la Suisse romande et le Val d'Aoste, et la Belgique la Belgique Wallonne et le Luxembourg.

L'évolution

Très vite, il a été évident que le niveau recherche (rez-de-jardin) ne pouvait se passer des fonds francophones en libre-accès. Le nombre de volumes est passé de 200, à 800 et aujourd'hui, il atteint 2000. Les deux espaces réservés aux littératures francophones sont aujourd'hui très semblables, même si le fonds est un peu moins étendu en rez-de-jardin, puisque les chercheurs ont accès aux richesses patrimoniales des magasins, très importantes nous l'avons vu. Une nouvelle zone, la zone EUR, a été créée, regroupant des pays de l'Europe de l'Est et du Sud. Cette création souligne la diversité des francophonies littéraires, montre qu'elles ne sont pas toutes issues de la colonisation, que la francophonie n'est pas seulement politique, et mentionne son fort ancrage européen. La zone Asie doit évoluer vers une Zone Asie/Pacifique, qui mettra plus en lumière la littérature kanake et la littérature polynésienne francophones.

Pour que l'accès aux ressources francophones soit facilité, il faut un mouvement d'intérêt général qui englobe les éditeurs, les libraires, les bibliothèques et les universités, c'est le cas. Il faut aussi une remise en cause constante des concepts, et des termes, un suivi très serré des études sur ces littératures en France, et à l'étranger. À la BNF, l'organisation par zone s'engage, permet une mise en lumière, suscite lectures, questions, dialogues et études ; elle n'est pas immuable, elle évolue et bouge. Nous nous devons d'être à l'écoute de tout ce qui se passe autour de ces littératures et des autres littératures postcoloniales.

À l'heure européenne et mondialiste, le concept de francophonie perd un peu de sa signification, souvent critiqué, il faut le redéfinir, ou l'adapter. Mais il faut prendre garde à ne pas le gommer complètement, afin que les littératures francophones ne soient pas noyées dans la littérature française.

La critique postcoloniale prend de plus en plus d'importance, elle tend à remplacer le terme de critique francophone, très controversé. La critique postcoloniale permet de penser la littérature dans les rapports centre/périphérie, elle insiste sur le fait qu'il faut d'abord la situer anthropologiquement, sociologiquement, économiquement, avant de l'analyser. Ce terme étendu à la littérature a l'avantage de rassembler les littératures anglophones, lusophones et francophones. Ce qui nous permettrait de ne pas nous arc-bouter dans notre méfiance à l'égard de l'anglophonie. L'approche comparatiste est indispensable, elle permet de montrer combien ces littératures et ces cultures s'interpénètrent, s'enrichissent mutuellement, elle permet de replacer les textes dans les confluent d'une culture planétaire.

À la BNF, se prépare une évolution de la Charte documentaire. Une cote XXI^e siècle, a été créée, l'intitulé n'a pas été encore trouvé, peut-être " littératures d'expression française XXI^e ", on pourrait alors envisager d'y intégrer certains auteurs francophones, écrivant depuis 1990, vivant en France, c'est une question qui se pose. Mais rattacher les littératures francophones à un centre : la littérature de l'Hexagone, revient à nier leur différence. Aujourd'hui, de nouvelles formes d'art, d'expression de communication francophone au cinéma, à la télévision et dans la littérature se développent dans le monde et ne sont pas dans un rapport d'imitation ou de continuité par rapport à ce qui se fait dans l'Hexagone. Les littératures francophones s'affranchissent de plus en plus de leur modèle français, tant du point de vue culturel, que linguistique, en même temps qu'elles s'affranchissent d'une affirmation de leurs identités propres, fondées sur leurs histoires et leurs littératures. La francophonie est un espace d'émergence, où se font entendre de nouvelles voix, elle est un laboratoire de culture postmoderne par laquelle s'ouvre le troisième millénaire.

Créer une cote XXI^e siècle pour les francophonies littéraires est prématuré, mais il faut l'envisager pour les prochaines années et s'y préparer.

2. Analyse des publics et identification des besoins

En Libre accès, nous avons de nombreuses questions sur ces littératures, sans doute parce que l'organisation par zones et l'indexation sont moins évidentes, parce qu'aussi de plus en plus d'auteurs francophones sont étudiés à l'Université et au lycée, et surtout parce que ces littératures sont un témoignage de la culture globale qui est en train de naître. Elles nous invitent à repenser trois notions qui sont au cœur de la configuration géopolitique mondiale l'exil, l'étranger, l'asile, trois notions qui nous interpellent tous.

Pour tout cela la BNF se doit d'être dans les salles du Libre-accès, une vitrine de la production francophone contemporaine, afin de la mettre en lumière le plus possible, et de signifier son importance.

3. Actions favorisant l'accès à ces ressources

Valorisation

A la BNF nous avons organisé dans le cadre de la Valorisation de nombreuses actions favorisant l'accès à ces littératures. Ces activités sont soit spécifiquement francophones, (Hamadou Hampaté Bâ, Poésie francophone, Écrivains Caribéens), soit inclus dans les activités

générales liées à la salle de Littérature Française (Premiers romans), ou du Département (Enfance) Ce sont des Bibliographies et Présentations en salle. Pour la fin de l'an 2001 et l'année 2002, nous sommes en train de préparer une plaquette sur les Littératures francophones, des bibliographies et présentations en salle sur Mongo Beti (qui vient de mourir), sur les 60 ans de Michel Tremblay, sur les écrivains haïtiens francophones et les écrivaines suisses Corinna S. Bille et Anne Perrier

Formation auprès de stagiaires

Nous recevons des stagiaires de façon régulière, dans le cadre de la littérature française, les littératures francophones ne sont jamais oubliées, au contraire. Nous avons reçu cette année une stagiaire pendant 3 semaines pour un stage spécifiquement lié aux littératures francophones (Pascale Inquelo qui va ouvrir un fonds francophone à la Bibliothèque de Rueil-Malmaison et qui a souhaité prendre connaissance de notre expérience dans les salles du Libre accès, et de notre politique générale en francophonie).

Les signets

Nous participons à l'élaboration des signets depuis le début (1997) en ce qui concerne les littératures francophones, nous essayons de balayer le web et de pointer vers les sites de référence francophones les plus pertinents pour la littérature mais pas seulement. Puisque nous répertorions des sites généralistes. La reconnaissance des spécificités de la francophonie passe par les médias modernes et Internet en fait partie.

Rassemblées, séparées, mais rattachées à la littérature française, les francophonies littéraires ont été mises en évidence, elles manifestent leur importance et leur visibilité, c'est l'image que la Bibliothèque nationale de France veut en donner.

Archives nationales du Sénégal

Saliou Mbaye, Directeur des Archives nationales du Sénégal

Je voudrais d'abord remercier la Mairie de Limoges et la Bibliothèque Publique d'Information, centre Pompidou d'avoir bien voulu m'inviter à présenter une communication au colloque international sur " L'Accès aux ressources francophones ".

C'est avec un très grand plaisir que j'ai accepté de vous parler aujourd'hui de l'état des bibliothèques au Sénégal, la bibliothèque des Archives du Sénégal étant l'Agence bibliographique nationale.

S'il est vrai que le Sénégal, a compris très tôt le rôle de l'information technique et scientifique dans le développement, il n'en demeure pas moins qu'il éprouve énormément de difficultés pour la mise en place effective d'un système national d'information scientifique et technique résolument tourné vers le développement. C'est dans ce cadre que s'inscrit ma communication.

Le cadre législatif

Il existe un certain nombre de textes législatifs et réglementaires qui constituent une base juridique pour la gestion des bibliothèques au Sénégal notamment

- La loi 76-29 du 09 avril relative aux bibliothèques, jors n° spécial 4492 du 15 mai 1976 - La loi 76-30 du 09 avril portant institution du dépôt légal, jors n° spécial 4492 du 15 mai 1976.
- Le décret n° 76-493 du 05 mai 1976 portant création et organisation d'une bibliothèque nationale, jors n° 4494 du 29 mai 1976.
- Le décret n° 76-494 du 05 mai 1976 portant création et organisation d'un réseau national de lecture publique, jors n° 4494 du 29 mai 1976.
- Le décret n° 76-1021 du 14 octobre 1976 portant organisation du Ministère de la Culture précisant la mission de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, jors n° 4529 du 30 octobre 1976. Au début de cette année, la Direction des bibliothèques et de la lecture publique est devenue la Direction du Livre et de la Lecture (DLL).
- L'arrête n° 000603 du 13 janvier 1989 portant création du comité technique chargé de la coordination documentaire.
- Un projet de loi portant création et organisation d'une bibliothèque nationale

Certains textes n'ont pas été réellement appliqués (décret portant création et organisation d'une bibliothèque nationale et arrêté portant création du comité technique chargé de la coordination documentaire).

Les Bibliothèques sénégalaises, état des lieux

Bibliothèques publiques

Le Sénégal a créé un réseau national de lecture publique depuis 1976 (décret ci-dessus cité) pour une nouvelle impulsion de la lecture publique, conscient du rôle de la lecture publique pour le développement. Ce réseau dépend de la Direction du Livre et de la Lecture (DLL) chargée de contrôler et de coordonner l'action des différentes bibliothèques publiques ou celles des centres culturels sénégalais et en particulier de favoriser leur développement .

Ces bibliothèques sont implantées dans les régions et à long terme doivent constituer le point de départ de la création et de l'organisation des bibliothèques publiques départementales, des bibliothèques publiques d'arrondissement, des bibliothèques publiques communales ou villageoises.

La DLL apporte aussi son assistance à une cinquantaine de petites bibliothèques en leur fournissant des ouvrages. Elle possède un bibliobus destiné à desservir les populations.

Par ailleurs la DLL gère en relation avec l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, le projet des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle en milieu rural (CLAC), dans deux régions tests (Thiès et Kolda).

L'objectif des CLAC est de permettre aux populations rurales et semi-urbaines d'avoir accès à l'information et à la documentation écrite ou audiovisuelle par le biais d'ouvrages, de journaux, de périodiques, de vidéocassettes. Leur particularité consiste dans une dynamique

d'animation et leur opération est exécutée par un comité de personnes bénévoles et leur développement est placé sous le contrôle et la supervision d'un coordinateur-animateur.

On tient plusieurs activités dans ces centres : prêt d'ouvrages, prêt de jeux éducatifs, visionnement de films documentaires et de loisir, radio communautaire, activités de groupes avec les organismes et les écoles etc. Ces centres sont des lieux de formation et de loisir.

Autres éléments du réseau de bibliothèques publiques au Sénégal

Intervention de la France

La France a joué et continue à jouer un rôle important dans le développement de la lecture publique au Sénégal. Elle intervient d'une part par la bibliothèque de son centre culturel implanté à Dakar et d'autre part par la dotation d'ouvrages à la DLL, au bénéfice des bibliothèques régionales.

Mais c'est par la signature de la Convention de financement intitulée " Aide au livre ", entre la République Française et la République du Sénégal que se concrétise l'apport important de la France dans le secteur clé de la lecture publique.

Intervention de la Belgique

L'intervention de la Belgique consiste en l'envoi d'ouvrages pouvant intéresser les masses rurales et les établissements scolaires de façon à encourager la lecture publique. Par une convention, la Belgique, en effet, a beaucoup aidé la DLL de plusieurs façons

- amélioration des conditions de conservation des ouvrages par la fourniture de petits matériels techniques ;
- dotation de livres et de périodiques ;
- appui à des actions de formation par l'organisation de stages sur place ;
- fourniture de moyens pour l'animation des bibliothèques ;
- assistance technique en personnel.

Intervention d'ONG Bibliothèque-Lecture-Développement (BLD)

BLD est une association sénégalaise fondée par des professionnels du livre et des bibliothèques, des spécialistes de la communication et des pédagogues. Elle est reconnue d'utilité publique. Ses missions sont nombreuses notamment

- Initier des programmes d'installation des bibliothèques ;
- Développer l'habitude de lire ;
- Contribuer à la mise en oeuvre d'une politique nationale de bibliothèques scolaires ;
- Appuyer les programmes d'alphabétisation par la création de ressources documentaires pour les néoalphabètes etc.

Pour la promotion de la lecture, BLD a un programme destiné à distribuer du matériel de lecture aux écoles, associations de jeunes, groupements de femmes, bibliothèques de quartier, centres culturels etc. Le programme s'opère selon deux axes : d'une part le concours de lecture

à l'occasion de la journée du livre décrétée par l'Unesco et d'autre part par les abonnements BLD.

Le concours de lecture est un prétexte pour amener les enfants et les adolescents qui y participent à lire autre chose que les manuels du programme scolaire et les directeurs d'écoles et principaux collèges à initier un service de bibliothèques scolaires ou à l'améliorer au cas où il existerait.

BLD est un partenaire national du centre serveur BIEF/Sénégal. C'est ainsi que BLD bénéficie de l'appui financier de L'INTIF pour achat de documentation et d'organisation de séminaires.

Bibliothèques scolaires

Quasi inexistantes dans de l'Enseignement primaire, les bibliothèques scolaires sont le plus souvent réduites dans les collèges et lycées, à des magasins de distribution et de récupération de manuels scolaires en début et en fin d'année.

Un effort de recrutement de bibliothécaires professionnels au sein de certains lycées et collèges est amorcé. Ces professionnels déplorent cependant l'exiguïté des locaux qui leur sont affectés et qui ne favorisent pas la lecture et la documentation sur place.

Bibliothèques d'Enseignement supérieur

Dans l'Enseignement supérieur, il existe un nombre important de bibliothèques : bibliothèques d'instituts (Ecole des Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes, Centre d'études des sciences et techniques de l'information etc.), la Bibliothèque centrale universitaire, les bibliothèques de facultés, les bibliothèques d'écoles supérieures.

Pendant longtemps, ces différentes bibliothèques ont fonctionné sans aucune coordination. Un rapport d'inspection générale des services de l'Université notait cette absence de coordination entre les bibliothèques de l'Université et les bibliothèques de faculté et qui occasionnait sans doute des dépenses qui pourraient être évitées. Ce rapport recommandait au Rectorat de trouver une solution en liaison avec les responsables des diverses bibliothèques. C'est ainsi qu'un comité de coordination du réseau des bibliothèques de l'Université a été créé. Son siège est à la Bibliothèque centrale, point focal du service commun de la Documentation de l'Université.

Il faut souligner ici que le programme d'extension et de rénovation de la bibliothèque de l'Université Cheikh Anta Diop constitue l'un des volets le plus important du Programme d'Amélioration de l'Enseignement Supérieur (PAES). Ce projet de rénovation des services de bibliothèques de l'Université est financé par la Banque Mondiale. Les objectifs principaux du projet d'après le rapport annuel de la Bibliothèque universitaire 1998-1999, sont

- résoudre les problèmes résultant de l'exiguïté des anciens locaux de la bibliothèque universitaire en augmentant la capacité d'accueil de la bibliothèque en terme d'espaces de recherche et de travail pour les enseignants, les chercheurs, les étudiants ;
 - Doter la bibliothèque universitaire d'un système informatique de gestion et de traitement de l'information documentaire et d'une bureautique moderne en faisant appel aux technologies de l'information et de la communication ;
 - Renouveler les collections de la bibliothèque devenues obsolètes et insuffisantes au regard des besoins d'informations des enseignants, des chercheurs et des étudiants.
 - Assurer la formation continue du personnel administratif et technique ;
- D o t e r
- l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et l'Enseignement supérieur et la Recherche au Sénégal en général, d'un support documentaire et technologique de haut niveau, capable de répondre avec rapidité et efficacité aux besoins d'information et de documentation de la communauté universitaire nationale et dialoguer avec les réseaux internationaux d'information scientifique et technique.

Bibliothèque nationale

Il faut reconnaître que la bibliothèque nationale n'est pas une institution autonome. Elle est intégrée aux Archives du Sénégal. En l'absence d'une bibliothèque nationale, les attributions d'une telle institution sont confiées à la Direction des Archives du Sénégal dont la Bibliothèque historique joue, depuis 1979, le rôle d'Agence bibliographique nationale alors que comme j'en ai fait mention plus haut, le décret n° 76-493 du 05 mai 1976 portait création et organisation d'une bibliothèque nationale rattachée au Ministère de la Culture.

La collecte des documents, le dépôt légal et la publication de la bibliographie nationale incombent à la bibliothèque historique des Archives, agence bibliographique nationale. Cette institution abrite aussi le centre national ISSN depuis 1982.

Le fonds de la bibliothèque est estimé à 32 000 ouvrages et 1515 titres de périodiques morts et vivants. Les documents sont à 95% en langue française. Les langues nationales du pays gagnent rapidement du terrain. A l'heure actuelle, nous recevons énormément de documents en langues nationales en particulier dans les domaines de l'alphabétisation et de l'enseignement.

Conclusion

Voilà, sommairement exposé l'état des bibliothèques au Sénégal. Certes des difficultés existent et elles sont nombreuses. Cependant, le personnel est de qualité. Il a reçu une excellente formation pour la grande majorité, à l'EBAD, pour certains à l'étranger. Tous se dévouent corps et âme à la défense et à la promotion du livre. Nul doute qu'avec l'appui de la communauté internationale, ils réussiront. Peut-être ont-ils déjà réussi ?

Je vous remercie de votre attention.

Grande Bibliothèque du Québec

Lise Bissonnette, Directrice de la Grande Bibliothèque du Québec

Avec la fusion au début de 2002 de la Grande bibliothèque du Québec et de la Bibliothèque nationale du Québec, naîtra la plus importante bibliothèque de langue française en Amérique du Nord, établissement aux missions à la fois patrimoniales et publiques. Au centre de Montréal, s'élèvera à la fin de 2003 un édifice de diffusion dont toutes les dimensions seront inspirées par les meilleures conditions d'accès aux ressources culturelles, littéraires, documentaires sur tous supports. Ce lieu sera le complément du Centre de conservation de la Bibliothèque nationale, outillé selon les meilleures règles de l'art, qui a ouvert ses portes en 1997 dans un quartier plus industriel de la ville, cependant aisément accessible aux chercheurs.

Je me garderai d'insister ici sur les équipements et technologies de pointe qui soutiennent notre mission, actuelle et future. La communication devant être très brève, je m'en tiendrai plutôt à relever les quelques initiatives, novatrices pour une Bibliothèque nationale, qui contribueront à un accès accru aux ressources francophones. (Notons que les services et collections de la BNO seront en partie multilingues, compte tenu du contexte linguistique montréalais et québécois. Mais son offre la plus importante, et de loin, se présente en langue française.)

J'évoquerai donc quatre actions innovatrices en matière d'accès :

- l'accès libre à la collection nationale et aux collections patrimoniales
- la collection numérique
- la banque de ressources Internet de références (BREF)
- le guichet unique d'accès au livre adapté

La collection nationale et les collections patrimoniales

La collection nationale patrimoniale, dite collection québécoise, comprend toutes les monographies, revues, publications officielles, microformes publiés au Québec ainsi que les documents étrangers relatifs au Québec, parus surtout depuis le milieu du 18^e siècle, moment où apparaît l'édition au pays. À cette collection, rassemblée par la Bibliothèque nationale du Québec (créée en 1967) s'ajouteront dans l'édifice de diffusion quelques collections patrimoniales particulières issues de la Bibliothèque de Montréal, pour un total dépassant les 300 000 volumes proposés en consultation sur place.

Le site de la Grande bibliothèque (l'édifice de diffusion de la BNO au centre-ville, actuellement en construction) aura la particularité de proposer cette consultation en accès libre, dans un espace spécialement aménagé, lieu symbolique d'appartenance et lieu d'études. Ce lieu particulièrement inspirant sera ouvert au grand public tout comme les bibliothèques de prêt en tous domaines qui occuperont les deux autres tiers de l'édifice. Seuls les livres rares et précieux (exemplaires uniques, livres d'artistes, reliures d'art) seront conservés dans un magasin fermé ou présentés dans des vitrines. Cette mise en accès libre de collections acquises par dépôt légal, dons ou achats spécifiques se démarque de la pratique habituelle. Mais elle correspond à la volonté croissante de démocratisation de l'accès au patrimoine et elle s'inscrit dans la tendance actuelle des bibliothèques nationales à élargir leur action au-delà des cercles de chercheurs.

Nous faisons le pari de créer des conditions physiques et un environnement qui facilite la consultation sans mettre en danger l'intégrité des collections. Il va sans dire que nous entendons stimuler l'intérêt du public par divers outils didactiques, notamment des expositions dans une vaste salle de qualité muséale, ainsi que des présentations virtuelles utiles à notre clientèle hors les murs.

La collection numérique de la BNQ

Porte d'entrée vers une variété de documents patrimoniaux québécois, la collection numérique de la BNQ ne cessera de s'enrichir. On peut la consulter à partir du catalogue d'accès public ou en consultant la section du site Internet qui lui est exclusivement consacrée. Elle comprend actuellement plus de 360 000 pages de livres et de partitions musicales, près de 30 000 images fixes (estampes, affiches, cartes postales, photographies de dessins publiés dans d'anciens périodiques et albums de rues) et 2 000 pièces musicales, tous documents du domaine public, comme le sont les nombreuses cartes géographiques, dont certaines datent évidemment de la Nouvelle-France.

Le programme de numérisation, entrepris avec grand succès par la Bibliothèque nationale, devrait connaître un nouvel essor et trouver de nouveaux publics grâce à la visibilité accrue que lui donnera l'architecture électronique planifiée par la Grande bibliothèque, en parallèle aux travaux de construction de l'édifice de diffusion. La " nouvelle BNQ ", comme on la nomme en la phase actuelle de transition et de fusion, doit en effet mettre en place un réseau interactif de services électroniques aux citoyens, aux institutions partenaires (bibliothèques publiques et d'éducation) desservant le vaste territoire québécois. Outre l'accès internet disponible à tous, des réseaux intranet permettront aux milieux spécialisés d'obtenir de la BNQ certains services professionnels de soutien (formation, échanges technologiques par exemple) tandis qu'un vaste " entrepôt de données " ouvrira la porte à une coopération nouvelle en matière de bases de renseignements sur le milieu du livre, la circulation des documents et le profil des clientèles.

La banque de références électroniques BREF

Depuis le 8 novembre 2001, nous offrons un tout nouveau service créé par la Grande bibliothèque et ses partenaires d'autres institutions documentaires à l'intention des bibliothèques publiques et de leurs usagers. Il s'agit d'une banque de ressources Internet de référence, principalement de langue française. Ces ressources de référence sont des sites ou sections de sites qui présentent des informations structurées, tels que des dictionnaires, répertoires, encyclopédies, ou encore qui orientent les chercheurs vers d'autres ressources, comme le font les portails et les catalogues. Ce service, baptisé BREF, compte actuellement mille ressources et il est prévu d'en ajouter autant au cours des deux prochaines années.

Les ressources sont suggérées par le personnel professionnel de l'une ou l'autre des bibliothèques partenaires et sont validées par notre Service des acquisitions et du développement des collections, qui doit s'assurer de donner accès à des références portant sur la plus vaste gamme de sujets et s'adressant à toutes les clientèles.

Les ressources ou sites répertoriés font l'objet d'une description et sont classifiées selon le système Dewey. Les bibliothèques québécoises qui le désirent reçoivent gratuitement les notices afin de les intégrer à leur catalogue. Le service BREF est accessible par notre site Internet et est donc disponible à tout usager, au Québec et hors Québec. Son réseau de partenaires devrait aller en s'étendant. Nous soulignons la collaboration de la Bibliothèque publique d'information (BPI) de Paris qui nous a permis d'utiliser des références qu'elle avait déjà cataloguées. (Les 3 000 de l'an 2 000, références bibliographiques sur la France contemporaine, Éditions BPI)

Le guichet unique du livre adapté

En collaboration avec deux organismes spécialisés, la Magnétothèque et l'Institut Nazareth et Louis-Braille, nous mettrons en place, dans l'édifice de diffusion, un " guichet unique " du livre adapté, c'est-à-dire un lieu qui propose un accès unifié aux services documentaires destinés aux personnes handicapées de la vue. Une première entente a été conclue pour la création d'un catalogue qui regroupera l'ensemble des ressources documentaires adaptées : il sera diffusé par Internet. Ce projet, sans relever à proprement parler de " l'accès aux ressources francophones " peut rendre d'importants services au Québec et à l'étranger à une population souvent mal desservie. À tous égards, d'ailleurs, l'édifice de diffusion a été planifié pour atteindre l'exemplarité des services aux personnes handicapées, quels que soient les problèmes qu'elles rencontrent.

J'aurais pu aussi évoquer nos futurs services d'accueil aux immigrants, qui offriront en bibliothèque des activités de familiarisation avec la langue et la culture de la majorité québécoise. Ou notre future bibliothèque d'affaires qui rassemblera des ressources de référence

dont la majorité sera de langue française, chose singulière en Amérique du Nord. Ou nos services d'animation-jeunesse qui s'adresseront souvent à des clientèles dont le milieu familial ou l'origine les tiennent éloignés des institutions culturelles et par conséquent des richesses documentaires et littéraires de l'univers francophone, entre autres.

Rappelons plutôt simplement que la notion d'accès, dans la mission de notre bibliothèque, ne se suffit pas à elle-même. Elle n'est que l'une des conditions d'un objectif plus précis, qui informe toute notre planification, et qui est celui de la démocratisation. L'institution sera

ouverte à tous, ses services seront sous le signe de la gratuité, son réseau couvrira tout le territoire, mais les populations aux prises avec l'exclusion culturelle, économique, sociale, feront partout l'objet d'un effort supplémentaire. Excellente cible en soi " l'accès aux ressources francophones " se situe d'abord dans ce cadre plus large, qui inspire et définit notre mission.

Bibliothèque nationale de Suisse

Jean-Marc Rod, Chef de la section des services aux usagers de la Bibliothèque nationale de Suisse

La présence des fonds francophones dans les bibliothèques suisses

1. Situation des langues en Suisse, l'expérience suisse

La Suisse offre quelques caractéristiques particulières dont la principale qui détermine la diversité culturelle en Suisse est la souveraineté des collectivités locales et régionales (on parle de cantons¹), collectivités qui ont une compétence première, pleine et entière notamment en matière fiscale, éducative et culturelle. Cette situation correspond à la formation spécifique des confédérations "du bas vers la haut" : ce sont les cantons qui ont fait la Suisse et non l'inverse. Partant, le principe constitutionnel en vigueur veut que l'Etat fédéral ne dispose que des compétences (résiduelles) qui lui ont été expressément déléguées dans la constitution fédérale.

L'article 69 de la Constitution fédérale concernant la Culture, est clair à cet égard

Alinéa 1 : La culture est du ressort des Cantons

Alinéa 2 : La Confédération peut promouvoir les activités culturelles présentant un intérêt national et encourager l'expression artistique...

Alinéa 3 : Dans l'accomplissement de ces tâches, elle tient compte de la diversité culturelle et linguistique du pays.

Face à cette mosaïque culturelle qui n'est aucunement fondée sur une identité nationale homogène, on comprend que la compréhension mutuelle, l'échange et le dialogue soient un objectif majeur non seulement du point de vue culturel mais du point de vue de la politique à l'échelle de l'ensemble du pays.

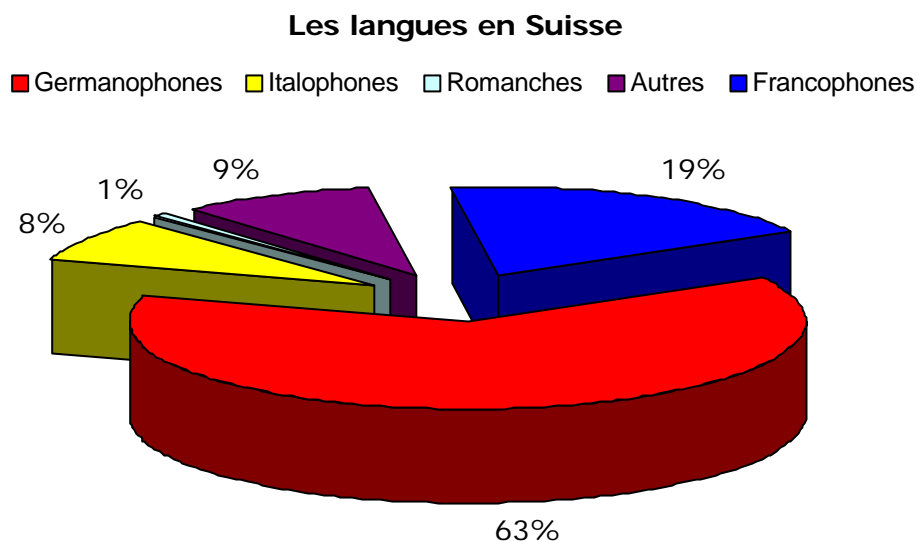
La Suisse a une tradition, vieille de plusieurs siècles, de vouloir vivre ensemble et en paix avec principalement deux confessions et quatre langues liées à un territoire. Le fait que ces cultures existent encore, démontre que cette convivialité n'est pas réglée par les lois seulement mais qu'elle se base sur un important savoir-faire dans pratiquement tous les domaines de la vie sociale et politique; participation, écoles, habitations, vie associative etc.

La Confédération ne fait qu'associer entre elles des communautés politiques autonomes sans leur imposer un ordre supérieur ni développer une culture commune.

¹ La Suisse se compose de 26 cantons dont trois bilingues et un trilingue. Le pays connaît quatre langues officielles et nationales, allemand, français italien et romanche

2. Le quadrilinguisme et la répartition des langues

La répartition des langues en Suisse est la suivante :



En Suisse, la première caractéristique de la diversité est la répartition géographique assez bien délimitée des quatre langues nationales². Notre pays connaît en effet un établissement territorial des langues qui correspond à leur zone de diffusion traditionnelle. Cette situation est étroitement liée à l'histoire de la formation du pays depuis le Moyen-Age.

Ce système territorial imprègne fortement la diversité culturelle et l'on peut dire qu'il a permis le maintien du plurilinguisme en Suisse. Toutes les langues pratiquées traditionnellement (c'est à dire historiquement) ont le statut de langue "nationale" et "officielle" avec toutes les conséquences que cela implique pour l'usage de la langue dans la vie publique et privée, dans l'éducation et la recherche et les bibliothèques...

Par ailleurs les cantons ont l'obligation constitutionnelle de respecter la zone de diffusion traditionnelle des langues pratiquées sur leur territoire. La Confédération, de son côté, assume la responsabilité de l'application des langues officielles et du respect du quadrilinguisme dans tous ses domaines de compétence tels que l'administration, les institutions politiques, la justice, l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que la formation professionnelle.

3. Conséquences de cette situation pour les bibliothèques

- Il n'existe pas d'organe qui coordonne la politique des bibliothèques en Suisse. Les quelques 6'000 bibliothèques suisses relèvent de la responsabilité des institutions qui les gèrent (Cantons, communes ou institutions privées). Certains cantons ont établi un plan directeur des bibliothèques et des centres de documentation³.

Dans ces conditions, la nécessaire coordination se fait plutôt sur des bases volontaires. On assiste principalement à l'émergence de réseaux de bibliothèques couvrant des zones linguistiques spécifiques: RERO : Réseau des principales bibliothèques cantonales et universitaires de la Suisse Romande et IDS, Réseau des principales bibliothèques cantonales

² Seuls 4 cantons sur 26 sont plurilingues : Fribourg (français/allemand), Berne, (allemand/français), Valais (français/allemand), Grisons (allemand/romanche/italien).

³ Canton du Valais, Plan directeur des bibliothèques et centres de documentation du Valais, sion, avril 2001.

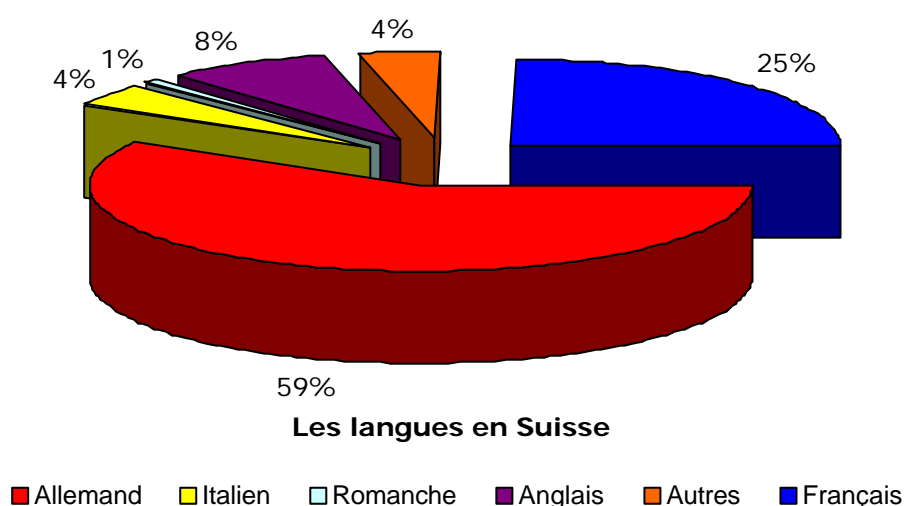
et universitaires de la Suisse Romande et IDS, Réseau des principales bibliothèques cantonales et universitaires de la Suisse alémanique.

- La Confédération gère la Bibliothèque nationale suisse (BN) dont le mandat de collection se limite aux "Helvetica" et ce sur tous les types de supports. Les Archives littéraires suisses sont rattachées à la BN. Il est intéressant de noter que la dénomination allemande de la BN est "Schweizerische Landesbibliothek" et non Nationalbibliothek... La Confédération gère de plus la "Bibliothèque pour Tous" qui est une sorte de "bibliothèque des bibliothèques" c'est à dire qui prête des livres à d'autres bibliothèques de manière à diminuer les coûts d'achat de ces dernières.

4. Présence des fonds francophones dans les bibliothèques suisses

- Bibliothèque nationale suisse

La mission de la Bibliothèque nationale suisse étant d'acquérir, de répertorier et de conserver est de mettre à disposition tous les "Helvetica" (ensemble de la production littéraire ayant un rapport avec la Suisse), qu'il s'agisse de documents manuscrits, imprimés, visuels, sonores, audio-visuels ou numériques, ces documents englobant en particulier les oeuvres et traductions dans toutes les langues d'auteurs suisses ou les oeuvres publiées à l'étranger et consacrée à la Suisse), on pourrait s'attendre à ce que la répartition par langue des fonds de la BN corresponde grosso modo à la répartition des langues en Suisse, la réalité est légèrement différente:



On remarque que la part des langues nationales dans les fonds de la BN, c'est à dire dans la production éditoriale suisse, n'est pas exactement le reflet de la répartition des langues dans la population. Cette différence peut entre autre s'expliquer de la manière suivante:

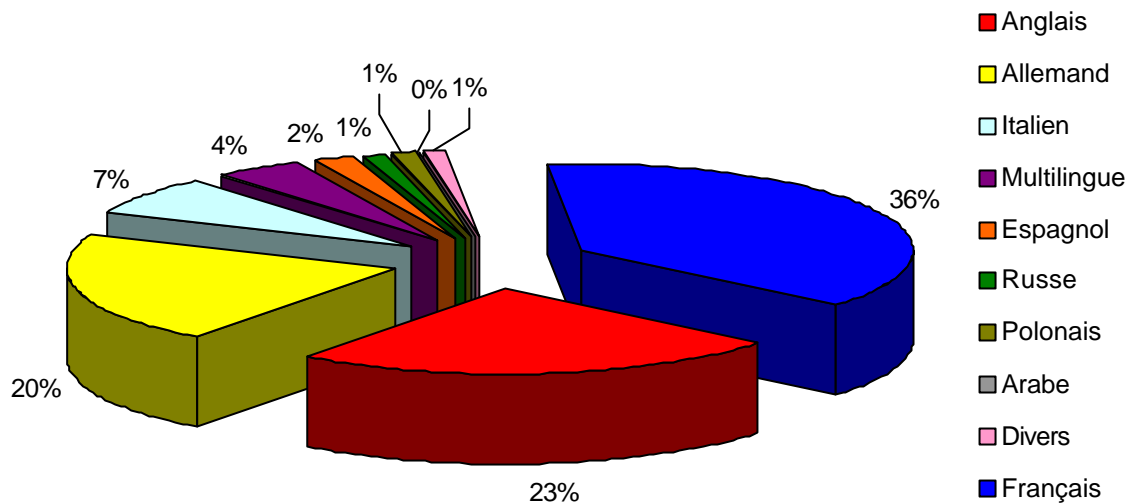
Fonds en français : part de la population francophone 19%, part des fonds en français 25%.

- Avec la Réforme, les principales villes de Suisse romande (Genève, Lausanne, Neuchâtel) sont devenus des centres très importants de l'industrie de l'édition et de l'imprimerie en Suisse. D'autre part, il existe en Suisse Romande quatre universités (Genève, Lausanne, Neuchâtel et Fribourg) et une Ecole Polytechnique fédérale (Lausanne), ce qui contribue à animer la vie culturelle de cette région du pays et sa part à la création littéraire en Suisse.

Fonds en allemand : part de la population germanophone 63%, part des fonds en allemand 59%

- La majorité des éditeurs scientifiques suisses (Karger, Huber, Birkhäuser) sont domiciliés en Suisse alémanique. Pour se profiler sur le marché du livre STM international, ces éditeurs publient majoritairement en anglais d'où la proportion de 8% de fonds anglophones à la BN. Il est à noter que la proportion de titres publiés en anglais est en augmentation : en 2000, 14,2% des titres répertoriés par la BN dans la bibliographie nationale "Le Livre Suisse" étaient publiés en anglais, 56,7% en allemand, 20,2% en français, 3,4% en italien, 0,6% en romanche et 4,8% dans d'autres langues.

- Réseau Romand des bibliothèques



La part du français : 36% est naturellement importante dans les fonds des bibliothèques de Suisse romande, il est cependant intéressant de noter que l'allemand ne vient qu'en troisième position après l'anglais. Cela montre à mon avis deux phénomènes:

- La place de l'anglais devient de plus en plus forte dans le domaine des sciences exactes, l'allemand reste cependant très présent dans les sciences humaines: philologie, théologie, philosophie, etc. Dans tous les autres domaines l'anglais est prépondérant avec une tendance à la hausse. Même en Suisse romande, où l'allemand est enseigné comme deuxième langue (pour combien de temps encore?), les usagers des bibliothèques universitaires ont prioritairement recours à l'anglais et tendent à éviter l'allemand autant que faire se peut. Cette remarque est aussi valable dans le sens inverse en Suisse allemande, les usagers ont de plus en plus l'anglais comme deuxième langue.
- L'édition française perd du terrain, dans certaines sciences, l'anatomie par exemple, les étudiants utilisent des manuels en anglais ou traduits de l'anglais plutôt que des manuels français, et ce pour des raisons de terminologie. Ainsi, le nerf cubital des manuels français est dénommé nerf ulnaire dans l'enseignement de la médecine en Suisse, suivant en cela la nomenclature internationale.

La part des fonds en français dans le réseau des bibliothèques du réseau IDS (principales bibliothèques universitaires de Suisse alémanique) se situe vers 10%, tendance à la baisse.

Il n'existe à l'heure actuelle pas d'effort concerté pour favoriser la mise en valeur des fonds francophones dans les bibliothèques suisses.

Bibliothèque francophone multimédia de Limoges

Chantal Stoichita de Grandpré, Chargée de mission pour la Francophonie à la Bfm

Le Pôle de littérature francophone de la Bibliothèque francophone multimédia de Limoges s'adresse non seulement au grand public mais aussi aux chercheurs. Il fait partie d'un ensemble plus vaste, le " Pôle francophone de Limoges " qui regroupe différents organismes unis par une convention de partenariat.

Ce Pôle est associé à la Bibliothèque Nationale de France, et à ce titre, il a pour vocation d'acquérir des ouvrages de tous les pays francophones, notamment dans les domaines du théâtre et de la poésie.

La littérature francophone regroupe des auteurs dont le rapport au français diffère selon les cas. On peut parler de francophonie première, dans le cas de pays où le français est langue maternelle, langue d'éducation et langue de travail. La France, le Québec, la Belgique... appartiennent à cette catégorie à l'exclusion de la France métropolitaine.

D'autres auteurs francophones sont issus de pays anciennement colonisés par la France. Le français est pour eux soit une langue maternelle, soit la langue de scolarisation. L'Afrique du Nord comme l'Afrique sub-saharienne entrent dans ce cas de figure.

Des écrivains ont aussi, par choix, par nécessité ou par tradition dans certains pays, décidé d'écrire en français alors qu'ils sont issus d'une toute autre culture. Beckett ; Agatha Kristoff ; Nancy Huston ; etc....

Le Pôle de littérature francophone dispose à l'heure actuelle de 13 000 ouvrages et en possédera, à terme, 45 000. La Bfm s'affirme par conséquent comme la bibliothèque de référence en matière de littérature francophone en France. Ces ouvrages sont consultables sur place ; selon leur statut, ils peuvent aussi être empruntés. Le pôle propose également le prêt entre bibliothèques, et met en place un prêt international pour ses lecteurs étrangers.

La particularité du pôle de littérature francophone de la Bfm est d'offrir à ses lecteurs des collections uniques notamment en matière de théâtre puisqu'elle possède près de 3 000 tapuscrits de théâtre dont un bon tiers en provenance de pays africains, où, on le sait, l'édition de tels textes demeure rare. Ces collections proviennent d'organismes ou d'associations chargés de promouvoir les pièces contemporaines : ainsi, le Centre des auteurs dramatiques du Québec ; le Centre des écritures dramatiques Wallonie-Bruxelles ; l'antenne romande de " Théâtrales " ; Radio France Internationale et l'association ° Ecritures vagabondes " nous proposent-ils chaque année de nouveaux textes dont des extraits peuvent être consultés sur le site Internet du pôle francophone : www.francophonie-limoges.com.

Quelques dates

1984: Création du " Festival international des théâtres en Limousin " par Pierre Debauche

1985: Mise en place de " L'Université de la Francophonie " au sein de l'Université de Limoges

1993: Ouverture de " la Maison des auteurs "

1995: Etablissement par la Ville de Limoges du " Pôle francophone de Limoges " regroupant L'Université, la Bfm, le CRDP, le Festival international des théâtres francophones en Limousin et le Centre limousin de diffusion des films francophones.

1996 : Le pôle de littérature francophone de la Bfm est reconnu pôle associé de la Bibliothèque nationale de France pour les domaines du théâtre et de la poésie francophones.

2001 : Convention de partenariat avec RFI pour la production de 4 CD par année portant sur des auteurs francophones contemporains.

Imprimerie - Ville de Limoges

Dépôt légal 3e trimestre 2002

